# 704ème Séance

Séance Publique du lundi 15 décembre 2009

# DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO DU 16 JUILLET 2010** (N° 7.973)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

# **SOMMAIRE**

 ${\tt EXAMEN~DU~PROJET~DE~BUDGET~GENERAL~PRIMITIF~DE~L'ETAT~POUR~L'EXERCICE~2010~(suite):}$ 

- 1) Dépenses ordinaires (suite) :
  - Sect. 3 Moyens des Services (p. 5.732).
  - Sect. 4 Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 5.788).
  - Sect. 5 Services publics (p. 5.790).
- 3) Comptes Spéciaux du Trésor (p. 5.808).

# DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2009

# Séance publique du lundi 15 décembre 2009

Sont présents: M. Stéphane Valeri, Président du Conseil National; M. Bernard Marquet, Vice-Président; M. Gérard Bertrand, Mme Brigitte Boccone-Pages, M. Alexandre Bordero, MM. Marc Burini, Claude Cellario, Philippe Clerissi, Mmes Michèle Dittlot, Catherine Fautrier, MM. Eric Guazzonne, Pierre Lorenzi, Mme Nicole Manzone-Saquet, MM. Roland Marquet, Fabrice Notari, Laurent Nouvion, Jean-François Robillon, Guillaume Rose, Christophe Spiliotis-Saquet, Christophe Steiner et Pierre Svara, Conseillers Nationaux.

Sont absents excusés: M. Jean-Charles GARDETTO, Mmes Sophie LAVAGNA et Anne POYARD-VATRICAN, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul Proust, Ministre d'Etat ; M. Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Jean-Jacques Campana, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; Mme Sophie Thevenoux, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Robert Colle, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle

ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat: Mme Anne Eastwood, Chef de Cabinet du Président; Mme Christine SORIANO, Chargé de Mission; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire en Chef; Mme Maryse Battaglia, Conseiller Technique; Mme Marie-Pauline Arago, Secrétaire Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je souhaite tout d'abord excuser l'absence ce soir de trois de nos Collègues, Sophie LAVAGNA, Anne POYARD-VATRICAN et Fabrice NOTARI, et bien évidemment, excuser aussi M. Gilles TONELLI qui, ainsi que prévu, assiste au Sommet Mondial de Copenhague sur les changements climatiques ; nous avions d'ailleurs terminé volontairement les chapitres concernant son Département hier soir.

# EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010

Nous reprenons ce soir l'examen des dépenses inscrites au Budget Primitif 2010, là où nous nous sommes arrêtés hier, c'est-à-dire, page 17, au chapitre 20, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

Nous écoutons Madame le Chef de Cabinet.

# Mme le Chef de Cabinet.-

# C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Ch. 20 – Conseiller de Gouvernement

320.010 – Frais de personnel	1.187.300
320.020 – Frais d'études & formation	25.500
320.030 – Frais de fonctionnement	240.600
	1 453 400

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je vais vous demander un peu de tolérance pour le personnel paramédical qui effectue des visites en ville. En effet, depuis quelques semaines, nous remarquons que nous sommes sanctionnés pour des stationnements, il est vrai, pas toujours légaux, mais qui ne gênent pas la circulation. Ces personnes vont soigner des malades et parfois il est difficile de se garer.

Alors, pour les voitures, la permission de stationner sur les emplacements de livraison par exemple, au moins pour quinze ou trente minutes, et pour les deux roues s'il y a la possibilité, sans gêner la circulation des piétons, de stationner sur les trottoirs aussi. Merci.

- M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.
- M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Votre Collègue, Monsieur BERTRAND, avait déjà eu l'occasion de me le dire, je l'avais d'ailleurs signalé à la Sûreté Publique, qui me dit qu'une certaine tolérance est évidement mise en œuvre en permanence sauf lorsqu'effectivement les lieux occupés par ces véhicules sont des lieux dangereux pour la circulation. Mais je le redirai, effectivement, à la Direction de la Sûreté Publique.
- M. Gérard Bertrand. Ce ne sont pas toujours des lieux dangereux. Par exemple, en haut de la rue Grimaldi, à côté de l'Epi d'Or, on ne gêne aucunement la circulation des piétons, ni la circulation des voitures et là, cela fait des mois je parle pour moi, personnellement, excusez-moi, Monsieur le Conseiller mais cela fait des mois, voire des années, que je stationne là pour des patients à la Condamine et je n'ai jamais été verbalisé et l'autre jour, j'ai eu la désagréable surprise d'avoir un procès-verbal. Alors, au moins un avertissement avant de mettre un procès-verbal.
- **M. Paul MASSERON.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Avez-vous changé de véhicule ?

- M. Gérard BERTRAND.- Pas d'immatriculation.
- **M. le Président.-** Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Seulement deux petites questions pour l'information de l'Assemblée. Le Gouvernement pourrait-il nous informer sur les suites qui ont été réservées à l'affaire du Livre d'Or et également sur les suites de l'enquête concernant l'explosion qui était survenue au Stade Louis II ?

- M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce sont deux affaires judiciaires, il ne m'appartient pas, bien entendu, de m'immiscer dans les affaires judiciaires. A ma connaissance, pour la deuxième affaire, il n'y a malheureusement rien de nouveau. Et en ce qui concerne la première affaire, des suites judiciaires ont été données et je crois que c'est une très bonne chose.
- **M. Jean-Charles GARDETTO.-** Est-ce qu'une décision a été prononcée en ce qui concerne cette affaire-là ? Y a-t-il eu une décision finale ou bien est-ce que l'affaire est en cours ?
- **M. Paul MASSERON.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- L'affaire est devant les tribunaux. Je fais confiance à la justice monégasque pour donner à cette affaire les suites qu'elle mérite.
- **M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 20 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 21 – Force Publique – Carabiniers

 321.010 – Frais de personnel
 5.269.100

 321.030 – Frais de fonctionnement
 230.000

5.800.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 21 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

25.344.000

#### Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION	
322.010 – Frais de personnel	22.838.400
322.030 – Frais de fonctionnement	169.500
322.040 – Achat & Entretien matériel	1.704.900
322.060 – Frais propres activité service	631.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Nouvion.

# M. Laurent Nouvion.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a eu récemment un article du Maire de Cap d'Ail, nous en avons parlé en séance privée, il y a eu un certain nombre, non de dérapages mais d'agressions, des problèmes de sécurité sur la partie entre le Club Bouliste et la Plage Marquet, et le Maire de Cap d'Ail a bien confirmé dans son article qu'il n'avait pas à l'heure actuelle les moyens de mettre en place un certain nombre de policiers.

Ma question est la suivante : alors que cette zone va être aménagée – elle s'appelle la Z.A.C. St Antoine – vous êtes-vous rapprochés de la Mairie de Cap d'Ail ? Je crois que cela s'est passé après une rencontre sportive, un match de football : il y a un certain nombre de gens qui ont été agressés aussi sur le Port de Cap d'Ail, en tout cas sur la zone des Résidences Marquet ; il y a un problème, qu'avez-vous fait après notre intervention en séance privée ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Qu'avez-vous l'intention de faire ? Est-ce que vos Services se sont mis en rapport avec le Maire de Cap d'Ail ? Et que pouvons-nous faire pour l'avenir afin d'éviter ce genre de problème ?

Merci.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, premier point, je le rappelle, il s'agit de faits qui se sont déroulés en territoire étranger. Par conséquent, les forces de police de Monaco n'ont aucune compétence territoriale, cela va de soi, mais enfin je préfère le redire ici.

Deuxièmement, l'affaire à laquelle vous faites allusion est une affaire qui est devenue une affaire judiciaire en France et qui est suivie par les autorités compétentes ; je crois qu'elle est relativement complexe.

D'autre part, nous avons repris des contacts avec les Autorités françaises – vous citez le Maire de Cap d'Ail - mais également la Gendarmerie nationale française, puisque, comme vous le savez, elle est compétente dans le secteur ; et je crois que la Gendarmerie nationale française a décidé de multiplier les éléments de présence sur le terrain tout en avant fait valoir que, même si tel ou tel fait a pu être mis en exergue, je crois comprendre que globalement, la situation n'est pas aussi grave que certains ont bien voulu le dire. C'est ce que j'ai eu comme information. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a une collaboration très étroite entre les forces de police de la Principauté de Monaco et la Gendarmerie nationale française, il y a des renseignements réciproques qui sont donnés puisque nous sommes à quelques mètres les uns des autres.

Je vous donne un autre exemple : dimanche prochain, comme vous le savez, l'Olympique Lyonnais vient jouer un match de ligue 1 de Football contre Monaco; vous savez qu'il y a un contentieux, non pas entre les supporters de Lyon et les supporters de Monaco, mais entre les supporters de Lyon et les supporters de Nice et ce pour des raisons de vols réciproques de banderoles qui sont intervenus il y a deux ans. Et je vais dire qu'une attention toute particulière sera apportée, attachée, à la fois par la police de Monaco en territoire monégasque, mais surtout par la Gendarmerie nationale française, essentiellement sur le secteur de la Plage Marquet

puisque c'est vrai que par le passé, il y avait eu des rendez-vous que s'étaient donnés les différents supporters en question. Nous avons vraiment une liaison très étroite sur les placements des uns et des autres. Je vous donne cet exemple puisque nous avons dimanche un match « à risques » et nous aurons d'ailleurs à Monaco des éléments de C.R.S.. Mais je peux vous assurer qu'au quotidien, puisque la situation que vous évoquez est une situation au quotidien, les relations les plus étroites sont menées et nous essayons de faire en sorte, effectivement, de collaborer au mieux avec la Gendarmerie.

Voilà ce que je peux vous dire.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre 22 de la Sûreté Publique ? S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 23 – THEATRE DES VARIETES	
323.010 – Frais de personnel	218.800
323.030 – Frais de fonctionnement	66.600
323.040 – Achat & Entretien materiel	25.900
	311.300

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur le Théâtre des Variétés ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce chapitre 23.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES	
324.010 – Frais de personnel	604.100
324.030 – Frais de fonctionnement	32.000
324.060 – Frais propres activité service	204.100
	840.200

**M. le Président.-** Est-ce que la Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine a une intervention à faire sur les Affaires Culturelles, chapitre 24, Madame DITTLOT?

**Mme Michèle DITTLOT.-** Pas vraiment au niveau des Affaires Culturelles, mais j'aurais souhaité en faire une au niveau de la Salle du Ponant.

(Rires).

**M. le Président.-** Je pense que vous pouvez faire votre intervention à ce chapitre.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je reviens une fois de plus sur ce sujet pour vous dire combien il me tient à cœur et combien il semble urgent de restaurer cette salle afin qu'elle puisse être utilisée pour alléger l'emploi du temps de la Salle des Variétés. Je crois pouvoir dire, Monsieur le Conseiller, que vous partagez notre avis là-dessus. Aussi, je compte sur vous pour que la mise en chantier ne supporte pas de retard et s'effectue dans les temps prévus, c'est-à-dire, nous avait-on dit, à la fin 2010. Je voudrais connaître, s'il vous plaît, le montant des travaux qui vont êtres dédiés à cette salle, et savoir si la somme que nous allons voter ce soir pour les travaux de rénovation de la Salle du Ponant couvre la totalité des travaux envisagés ou si vous comptiez sur une deuxième inscription au Budget. En clair, est-ce que les travaux vont bien avoir lieu en 2010 ou est-ce qu'ils vont s'échelonner sur 2010 et 2011 ? Et quel est le prix total ?

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Madame DITTLOT, votre intervention ne me surprend pas, c'est une non-intervention qui m'aurait surpris sur ce sujet!

Comme vous le savez, le Gouvernement partage tout à fait votre point de vue et nous souhaitons pouvoir disposer, aussi rapidement que possible, effectivement, d'une salle supplémentaire qui puisse permettre d'offrir des possibilités aux différentes associations culturelles de la Principauté à côté de la Salle des Variétés dont chacun sait ici qu'elle est « surbookée ».

Je comprends bien d'ailleurs le sens de votre question – vous êtes très bien renseignée, comme toujours, ce qui n'est pas une critique, bien au contraire – et ma position est la suivante. Le mieux est l'ennemi du bien, c'est-à-dire que l'aménagement d'une salle, c'est à géométrie variable. Ce que je considère, c'est qu'il faut que cette salle soit utilisable et soit aux normes de sécurité et d'utilisation pour des spectacles normaux. Le crédit qui vous est ici proposé doit permettre de le faire. En revanche, les études qui ont été menées par les Services de mon Collègue Gilles Tonelli, font apparaître plusieurs possibilités qui vont au-delà de ces crédits et qui permettent évidement de faire autre chose et d'avoir peut-être plus d'opportunités pour cette salle.

Ma position est que nous devons, dans un premier temps, réaliser ce qui est strictement indispensable pour la mise aux normes et l'utilisation de la salle et puis on verra. Cela dit, je pense qu'il ne faut pas, sur ce sujet comme sur d'autres, avoir une position *a priori*; à l'expérience, on verra également ce que nous diront les utilisateurs; et j'ai parfois vu des utilisateurs d'autres salles nous demander des équipements supplémentaires. Donc je crois qu'il ne faut pas insulter l'avenir; ce qui est prévu permet de faire

quelque chose d'opérationnel ; je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas, à un moment donné, la nécessité de prévoir autre chose, pour le bien des associations et pour l'intérêt général.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Merci, Monsieur le Conseiller. Mais en clair, est-ce à dire que nous aurons quand même une salle opérationnelle fin 2010 ? Ou est-ce que cela reporterait encore son ouverture à 2011 ?

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vais vous faire une réponse qui va vous surprendre. En réalité, la salle va être ouverte avant. On va l'utiliser pendant le premier semestre de l'année 2010 et les travaux, compte tenu qu'il y a six mois de travaux avec les crédits qui sont prévus ici, compte tenu du fait que les appels d'offres ne sont pas lancés, donc les résultats ne sont pas connus, donc les travaux se réaliseront pendant le deuxième semestre 2010.

Donc, *a priori*, on va l'utiliser pendant la première partie de l'année, la deuxième partie de l'année fera l'objet de travaux et nous allons voir, si vous voulez.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Bien. Je compte sur vous pour que, comme à l'habitude, ce soit les entreprises monégasques – dans la mesure où elles auraient répondu favorablement à l'appel d'offres – qui soient choisies pour ces travaux de réfection.

**M. Paul MASSERON.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mon Collègue Gilles Tonelli a eu l'occasion à plusieurs reprises de vous dire que c'était également un de ses soucis, je le confirme ici, en son nom.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Pardonnez-moi de m'adresser à vous mais comme il est absent, je ne voyais pas d'autre interlocuteur.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais le Gouvernement est tout à fait solidaire aussi sur ce sujet, Madame DITTLOT, vous le savez.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLOT.

Nous écoutons à présent, Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, cela fait donc deux ans, et d'après vos assertions, vous allez ouvrir cette salle durant six mois.

Pour quelle raison puisque les travaux seront effectués après ? Après ces travaux et selon vos précisions cela fera trois ans ! C'est vraiment le serpent de mer, permettez-moi de vous le dire, c'est un ratage. D'autant que nous ne sommes même pas sûrs qu'à la fin de l'année 2010, il n'y ait pas encore des travaux supplémentaires avant qu'elle ouvre ! En espérant que l'ouverture se fasse un jour !

- M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il faut garder l'espoir, Monsieur CELLARIO. Vous savez, finalement, la situation est moins pire que ce que vous dites, parce qu'il y a trois ans, vous n'imaginiez probablement pas que la Salle du Ponant serait utilisée comme la Salle des Variétés, parce qu'il y avait à l'époque, certaines autres idées. Aujourd'hui, c'est acté qu'elle devienne une salle polyvalente pour les associations, je crois que c'est un élément qui est très positif...
- **M. Claude CELLARIO.-** ... Je suis d'accord avec vous, mais on l'a quand même demandé systématiquement depuis qu'on savait qu'elle n'était pas utilisée.
- M. le Président.- Madame DITTLOT souhaite intervenir à nouveau.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste rappeler à Monsieur MASSERON, qu'en 2004, alors qu'il n'était pas encore Conseiller pour l'Intérieur, le Gouvernement avait consenti des travaux dans cette salle, à la hauteur de 300.000 € déjà. Donc, c'est vrai qu'on aurait pu penser que la post-restauration aurait pris moins de temps et coûté moins d'argent.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui. Les raisons de ma réponse à M. CELLARIO et à vous-même, Madame DITTLOT, tiennent au fait que, me semble-t-il, au moment où je suis arrivé, il y a trois ans et demi, il y avait une incertitude parce qu'en fonction des travaux que la

S.B.M. souhaitait réaliser, non pas sur place mais ailleurs, il était possible que cette salle fut utilisée par la S.B.M. pour ses propres besoins. C'est cela que je voulais dire. Et donc à l'époque, il n'était pas certain du tout que cette salle puisse être utilisée pour les associations de Monaco. Une des solutions de l'époque était qu'elle soit peut-être aussi utilisée par la S.B.M. pour ses besoins propres ; ce que je peux dire aujourd'hui, c'est qu'il est acté que cette salle va servir pour les associations de Monaco ; je crois que c'est un plus, je m'en réjouis avec vous et je crois que nous sommes d'ailleurs tout à fait sur la même longueur d'onde sur ce sujet.

M. le Président.- C'est peut-être le moment aussi, Madame la Présidente, même si ça a été dit dans la discussion générale – mais comme nous le rappelions hier soir, il y a tellement de choses dans les déclarations générales que cela peut passer inaperçu – de redemander sur ce chapitre-là, au Gouvernement, la garantie de la publication de l'Arrêté Ministériel, que vous réclamez de vos νœux, et le Conseil National avec vous, depuis de nombreux mois, concernant le statut des artistes. Est-ce que vous souhaitez dire un mot là-dessus, Madame DITTLOT?

**Mme Michèle DITTLOT.-** Merci, Monsieur le Président, mais comme j'en avais fait un des sujets de mon intervention vendredi, je ne pensais pas redemander ça ce soir, mais si vous pensez qu'il est nécessaire...

- **M. le Président.-** ... Peut-être pour ceux qui nous écoutent ce soir. Rappelons la date, la date de l'Arrêté qui permettra aux artistes de bénéficier du statut de la protection sociale et de la retraite, comme la loi le prévoit...
- **M. Paul MASSERON.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Ministre d'Etat vous a redit qu'il sera publié avant la fin de l'année, je crois que c'est clair.
  - M. le Président.- Donc, avant la fin de l'année.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Soyons plus précis, c'est le journal officiel du 25, le jour de Noël...

(Rires).

**Mme Michèle DITTLOT.-** Merci du cadeau pour les artistes, Monsieur le Ministre.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Très bien, c'est une bonne nouvelle dont vont se réjouir les artistes.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 24?

Madame DITTLOT, encore une intervention, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste demander, Monsieur le Président, à Monsieur le Conseiller s'il était possible que les associations qui se verront pour l'instant devoir utiliser la Salle des Variétés, puissent le faire, sans que le Gouvernement n'applique des mesures trop drastiques, telles que de prévoir un planning à un an, voire deux ans d'avance, d'avoir un projet artistique relativement précis. Pour certaines de ces associations, la chose est un peu difficile et nous ne saurions quand même oublier qu'elles participent à la vie culturelle de notre cité et qu'elles permettent d'améliorer encore l'offre culturelle qui est déjà exceptionnelle en Principauté. Donc, si l'on pouvait être un petit peu plus « coulant » avec elles lorsqu'elles réclameraient un ou deux jours, l'utilisation de cette salle.

**M. Paul MASSERON.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, sur le principe, je comprends bien votre préoccupation et je la partage. Je suppose que si cette exigence d'un certain nombre, je dirais, d'éléments, de pièces justificatives, est effectuée, c'est

tout simplement parce qu'il y a plus de demandeurs que de possibilités d'utilisation. La Direction des Affaires Culturelles, qui gère la Salle des Variétés, comme vous le savez, souhaite la louer à des associations qui vont effectivement v faire des manifestations. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de garanties sont demandées aux associations, pour être sûr que la demande qu'elles font est une demande qui va effectivement aboutir, faute de quoi, vous immobilisez la salle pour rien et nous aurions un problème parce que nous aurions pu l'utiliser pour d'autres associations. C'est ça, je pense, la raison, mais je partage votre point de vue, en tout cas pour essayer d'être le plus souple possible. Je pense aussi d'ailleurs que lorsque la Salle du Ponant sera opérationnelle en totalité pour les différentes associations, il y aura beaucoup moins d'acuité.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Je vous remercie en tout cas d'être plus tolérant avec les associations qui ont déjà utilisé cette salle par le passé et qui l'ont utilisée avec beaucoup de bonheur pour les spectateurs. Merci.

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix le chapitre 24, Affaires Culturelles.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 25 - MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – Frais de personnel	376.800
325.030 – Frais de fonctionnement	237.300
325.040 – Achat & Entretien matériel	12.100
	626 200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 25 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

Mme	le	Ch	of de	Ca	hin	et -
TATE OF			or uc		.,	CL.

CH. 26 – CULTES	
326.010 – Frais de personnel	1.178.300
326.030 – Frais de fonctionnement	114.400
326.060 – Frais propres activité service	585.000
	1.877.700

**M. le Président.** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 26 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION	
327.010 – Frais de personnel	4.741.400
327.030 – Frais de fonctionnement	69.900
327.060 – Frais propres activité service	669.500
	5.480.800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 27 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 28 – Education Nationale – Lycee	
328.010 – Frais de personnel	7.010.500
328.030 – Frais de fonctionnement	96.200
	7.106.700

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur le Lycée ?

Monsieur ROBILLON, ancien élève du Lycée, j'en sais quelque chose...

M. Jean-François ROBILLON.- Il y en a beaucoup ici...

Juste une question. Il y a des chaises musicales qui surviennent au Lycée...

**M. Paul MASSERON.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce n'est pas culturel n'est-ce pas ?

# M. Jean-François ROBILLON.- Ce n'est pas culturel.

Quand les postes sont ouverts, ce sont des concours qui sont ouverts ou bien ce sont des glissements de postes qui se font à l'amiable entre les différentes personnes? M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Premier point, je crois qu'il est urgent d'attendre que le nouveau titulaire du poste de Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports soit connu officiellement avec la publication au Journal de Monaco, ce qui ne saurait tarder.

Deuxièmement, il y a un point de principe important : les chefs d'établissements et leurs adjoints font partie du même corps ; par conséquent, lorsqu'un poste s'avère vacant, par mutation, il peut être affecté à un autre membre de cette entité, directeur ou directeur adjoint d'établissement, qui serait candidat. S'il y a plusieurs candidats, ce qui peut être le cas, un entretien avec les différents intéressés a lieu de manière à ce que le Gouvernement dispose d'un avis technique avant de se prononcer. C'est en bout de chaîne qu'un appel à candidatures publié au Journal de Monaco est effectué puisque, à partir du moment où il y aurait départ d'un chef d'établissement, il y a forcément un entrant qui n'est pas au départ chef

d'établissement. C'est comme cela que les choses se passeront.

## M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

- M. Jean-François ROBILLON.- Juste pour bien comprendre comment cela se passe : donc en fait, vous ouvrez un concours pour le dernier poste qui vient de se libérer, c'est cela ? Pas pour les postes qui sont libérés en premier.
- M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est tout à fait ça.
- **M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre intervention sur le Lycée, je mets aux voix ce chapitre 28.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

7.506.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 29 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

 Ch. 30 – Education Nationale – Ecole Saint-Charles

 330.010 – Frais de personnel
 2.615.900

 330.030 – Frais de fonctionnement
 36.300

 2.652.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 30 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

Mme	la	Ch	of do	Cah	inat -
VIIIC	16-	<b>V</b> . H (	er ae		

331.010 – Frais de personnel	1.480.400
331.030 – Frais de fonctionnement	25.400

1.505.800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 31 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 32 – Education Nationale – Ecole de la Condamine
--

332.010 – Frais de personnel	1.920.900
332.030 – Frais de fonctionnement	27.800
	1.948.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 32 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

O 22	T	j Nationale -	F	D

333.010 – Frais de personnel	1.443.600
333.030 – Frais de fonctionnement	22.900
	1 466 500

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 33 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE TECHNIQUE
334.010 – Frais de personnel

5.117.300

334.030 – Frais de fonctionnement

332.500

5.449.800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 34 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 36 – Education Nationale – Ecole du Parc

336.010 – Frais de personnel .....

898.600

880.800

# M. le Président.- Une question sur l'Ecole du Parc.

Madame DITTLOT, c'est aussi un sujet qui concerne la culture, le Gouvernement s'était engagé à lancer un concours et à choisir un artiste de Monaco, monégasque ou résident, justement pour contribuer à l'aide aux artistes et, en même temps, améliorer l'accueil de l'école en la décorant.

Donc, on pourrait demander à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, où en est le projet d'aménagement de cette école par un artiste de Monaco.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- En ce qui concerne l'Ecole du Parc, la première chose que je voudrais dire, c'est que vous aviez demandé, à l'occasion du débat sur le Budget Rectificatif, que soit organisée une visite de l'Ecole, pour ceux d'entre vous qui n'ont pas déjà eu l'occasion de la faire. Donc, cette visite sera organisée au mois de janvier prochain, nous avons préféré ne pas le faire pendant cette période du mois de décembre, compte tenu des débats budgétaires et du fait que les uns et les autres étions très pris par les différentes réunions et, de plus, je pense qu'il n'y avait pas d'urgence.

En ce qui concerne la décoration, eh bien, Monsieur le Président, vous avez cité Mme DITTLOT, et Mme DITTLOT a reçu, il y a quelques jours, une correspondance que je lui ai adressée, pour lui demander d'accepter de faire partie d'une Commission. Commission qui sera présidée par le Directeur des Affaires Culturelles et qui sera chargée de faire une proposition au Gouvernement sur justement cette décoration. Pour l'instant, la Direction des Affaires Culturelles est en liaison étroite avec l'architecte du bâtiment, avec le Service des Bâtiments Domaniaux ainsi qu'avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour préparer une sorte de cahier des charges de l'appel d'offres, puisqu'il faudra faire non pas appel à un artiste, mais appel à un projet et choisir un projet réalisé, comme je vous l'ai dit, par un artiste monégasque ou résident, suivant les propositions qui nous seront faites le moment venu.

Voilà, les choses sont enclenchées, elles prennent, là aussi, un certain temps, mais je pense que c'est la première fois que nous allons le réaliser ainsi et, je crois, que nous créons quelque part un précédent. L'école étant ouverte, et donc l'essentiel étant assuré, je crois, qu'en ce qui concerne la décoration, il faut vraiment mettre en place un dispositif qui puisse, ensuite, être étendu à d'autres bâtiments de l'Etat, lorsqu'ils seront ouverts au public.

M. le Président.- C'est tout à fait ce que nous souhaitons.

Madame DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- Oui, c'est tout à fait cela que nous souhaitons et d'ailleurs, nous vous répondrons sous peu, Monsieur le Conseiller. Vous me proposez de faire partie de cette Commission d'attribution, et je vous en remercie. Bon nombre de personnes du monde artistique y participeront. Je pense que vous connaissez déjà les deux personnes du monde artistique international qui...

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- ... Nous n'avons pas encore définitivement choisi.

**Mme Michèle DITTLOT.-** En tout cas, cela semble, je dirai, une Commission presque disproportionnée, par rapport à ce que nous escomptions, mais pourquoi pas.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Nous aurons plusieurs avis et cela est intéressant, c'est une bonne chose.

- **M. le Président.-** Donc, très concrètement, parce que j'imagine que les artistes monégasques vont nous le demander, quand tout cela va-t-il se dérouler ?
- M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je pense que le cahier des charges devrait être mis au point, disons dans la première quinzaine du mois de janvier et l'appel à candidature pourrait intervenir ensuite. Alors, il faut faire un appel à projet, recevoir les projets, faire une sélection, peutêtre approfondir les projets, et, ensuite, choisir effectivement, un projet et un artiste et contracter avec lui.
- **M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 36 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 37 – Education Nationale – Pre-scolaire Carmes	
337.010 – Frais de personnel	784.100
337.030 – Frais de fonctionnement	13.300
	797 400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 37 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

a a =

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE – BIBLIOTHEQUE CAROLINE	
339.010 – Frais de personnel	178.600
339.030 – Frais de fonctionnement	29.700
	208.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 39 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 40 – Education Nationale – Centre Aere	
340.010 – Frais de personnel	307.400
340.030 – Frais de fonctionnement	262.400
	569.800
M. le Président S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 40 aux voix.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions ? Pas d'abstention.	
Le chapitre 40 est adopté.	
	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 42 – Education Nationale – Centre d'Information	
342.010 – Frais de personnel	256.900
342.030 – Frais de fonctionnement	11.600
	268.500
M. le Président S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 42 aux voix.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions ? Pas d'abstention.	
Le chapitre 42 est adopté.	
	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 43 – Education Nationale – Centre de Formation Pedagogique	
343.010 – Frais de personnel	811.000
343.030 – Frais de fonctionnement	60.700
	871.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE – SERVICE DES SPORTS – STADE LOUIS II

346.000 – Stade Louis II.....

7.996.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 46.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur souhaite intervenir sur le chapitre des sports.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, je me permets d'intervenir très brièvement.

Nous sommes en train d'examiner un document budgétaire et des chiffres, mais, derrière des chiffres, comme vous le savez, il y a des hommes et des femmes.

Je voudrais ici, si vous me le permettez, rendre hommage à Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Commissaire Général chargé de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, qui est donc promue à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, Ambassadeur de Monaco par S.A.S. le Prince auprès de l'UNESCO. Je voudrais ici, que nous lui rendions, tous ensemble, un hommage pour le travail tout à fait remarquable qu'elle a accompli à la tête de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Je rappelle que parmi les éléments d'attractivité de Monaco, il y a, justement, la qualité de notre Education Nationale qui est, d'ailleurs, corroborée par les résultats que nous obtenons aux différents examens et dont nous pouvons nous enorgueillir.

Nous avons aujourd'hui une Education Nationale de très grande qualité, qui est reconnue ainsi par les Monégasques et par les résidents, qui nous est enviée par beaucoup et je voudrais dire que beaucoup de personnes y prennent leur part.

S.A.S. le Prince Albert insiste toujours pour faire en sorte que les crédits nécessaires soient votés, que les personnels soient affectés, que la qualité soit toujours au rendez-vous et je voudrais aussi dire qu'avec le Gouvernement Princier, avec l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices, Mme Lambin-Berti a apporté une pierre tout à fait considérable à cet édifice, dont nous pouvons, aujourd'hui, être légitimement fiers.

M. le Président.- Nous avons très souvent souligné dans cette enceinte, l'excellence de l'Education Nationale monégasque. Mme Yvette LAMBIN-BERTI a dirigé, depuis plus de vingt ans, je crois, ce Service. Elle en a été la première responsable, pour toute une génération d'élèves, depuis une vingtaine d'années même un peu plus, je crois, donc l'ensemble du Conseil National s'associe très volontiers à cet hommage bien mérité. Nous savons qu'elle va continuer à servir la Principauté, à un niveau tout aussi important, dans un autre domaine, mais au fond qui n'est pas si étranger que cela à sa fonction précédente, puisque l'éducation et la culture, sont très liées et l'UNESCO, c'est l'éducation et la culture.

Monsieur Nouvion souhaite intervenir.

# M. Laurent Nouvion.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur et lui dire que mes Collègues Marc Burini, Christophe Steiner et moi-même, nous associons, tout particulièrement, à vos remerciements pour le travail, l'autorité, les résultats, la tenue et le parcours de Mme Lambin-Berti, depuis vingt ans à ce poste. Je crois que cela représente plus de six cents fonctionnaires, elle sera certainement regrettée au fur et à mesure que les mois vont passer.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Merci pour elle.

M. le Président.- Après ces propos, je voudrais dire aussi que nous souhaitons bonne chance et succès au successeur désigné bientôt, vous nous l'avez dit tout à l'heure, de Mme Yvette Lambin-Berti. Je fais entièrement confiance au Prince Souverain et au Gouvernement Princier, pour que la qualité de l'enseignement en Principauté continue d'être assurée

à l'avenir. Je crois que nous sommes tous peu de chose, dans les fonctions que nous occupons, et le plus important, c'est le bien public, c'est le service de l'Etat. Je ne doute pas, évidemment, que le choix qui sera fait permettra la continuité de l'excellence de

l'Education Nationale, il ne faudrait pas que certains propos puissent laisser penser qu'il en soit autrement demain.

Nous continuons.

## Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE – POMPIERS	
348.010 – Frais de personnel	6.632.900
348.030 –Frais de fonctionnement	252.700
348.040 – Achat & entretien matériel	1.675.100
	8.560.700

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, nous allons mettre aux voix ce crédit bien justifié, à un corps, qui rend tant de services toute l'année, au quotidien, aux résidents. D'ailleurs pas seulement à Monaco, mais aussi aux communes voisines.

Je crois qu'on vote avec beaucoup d'enthousiasme ces subventions pour nos Sapeurs-Pompiers.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 48 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 49 – Auditorium Rainier III	
349.010 – Frais de personnel	747.500
349.030 – Frais de fonctionnement	25.000
349.040 – Achat & entretien matériel	66.000
349.050 – Entretien – Amélioration locaux	80.000
	918.500

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 49 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

# D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – Frais de personnel	1.085.900
350.020 – Frais d'études & formation	1.000
350.030 – Frais de fonctionnement	198.500
	1.285.400

M. le Président.- Monsieur GUAZZONNE a la parole.

# M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais pu faire cette intervention au chapitre des Recettes, mais c'était juste pour savoir si le Gouvernement peut nous donner des renseignements concernant les Recettes à fin novembre et si les objectifs que vous aviez affichés au Budget Rectificatif seront bien tenus.

**Sophie** Thevenoux.- Conseiller Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, je crois que M. le Ministre avait, dans son discours, déjà présenté un petit avant-goût de ce qui ce passait sur novembre. En fait, on a effectivement, à ce stade, toujours les droits de mutation – et on s'y attendait – qui sont en retard. En revanche, sur la T.V.A., et M. le Ministre en faisait état, nous avons atteint, en novembre 2009, le même niveau de T.V.A. qu'au mois de novembre 2008, donc, globalement et en cumul, les recettes de T.V.A. s'améliorent. Il ne nous reste plus qu'un mois, mais on peut penser qu'on atteindra sans doute le Budget que nous nous étions fixé. Le principal recul, évidemment, reste les mutations, même si cela s'améliore à partir de novembre, ainsi que l'I.S.B., puisqu'on l'avait déjà vu au niveau des acomptes, il y avait du retard. Ce sont toujours les mêmes acomptes qui sont versés par tranches et donc, il y a un certain retard. Mais la relativement bonne nouvelle, c'est qu'en matière de T.V.A., on va, sans doute, arriver au niveau que nous nous étions fixé au Rectificatif.

- **M. le Président.-** Monsieur GUAZZONNE, vous terminez, puis M. GARDETTO attend la parole.
- **M.** Eric GUAZZONNE.- Merci. Une question supplémentaire. Est-ce que les facilités de T.V.A. qui

avaient été accordées aux entreprises, justement pour leur permettre de passer la crise, continuent ou bien, au contraire, il n'y a plus d'entreprise qui demande de facilité, et la T.V.A. rentre ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Alors, cela s'est amélioré. Les principales entreprises qui avaient demandé des facilités de T.V.A. ont payé leur T.V.A.. Maintenant, vous savez que nous sommes toujours très attentifs à la santé des entreprises et si une entreprise nous demande des délais de paiement de façon justifiée, parce qu'elle a des difficultés encore maintenant, ce qui peut arriver, même si cela arrive moins, bien évidemment, nous examinons la situation.

M. Eric GUAZZONNE.- Une dernière question. En ce qui concerne les reports de crédits, serait-il possible d'avoir à la fin de l'exercice, le montant des sommes qui ont été inscrites aux reports de crédits et qui ont effectivement été dépensées, pour voir, justement, combien il reste exactement de ces sommes inscrites ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- En dépenses, c'est cela, sur les reports de crédits d'équipement ?

Oui, on peut faire un état à la fin de l'année des reports de crédits afin de pouvoir, tout d'abord, en rediscuter entre nous, voir les points sur lesquels vous souhaitez poser des questions, et peut-être éclairer le Conseil National sur l'état de ces reports de crédits, parce que je pense que c'est important que vous ayez toute l'information.

- **M. le Président.-** Merci. Monsieur GARDETTO a la parole.
- M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement quelques questions pour l'information de l'Assemblée et bien sûr des Monégasques et des résidents. Le Gouvernement pourrait-il nous informer de l'évolution de la coopération fiscale internationale de la Principauté, à la lumière des récents accords bilatéraux, et aussi des accords avec l'Union Européenne, en particulier ? Pourrait-il nous dire quelles seront les conséquences et l'évolution de la situation fiscale en Principauté de Monaco ?

- M. le Président.- Quel Conseiller souhaite intervenir ? Monsieur BIANCHERI.
- M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Comme vous avez pu le constater, il y a, à ce jour, treize accords qui ont été signés. Il y a à la fois des accords de non double imposition et des accords d'échange d'informations de nature simplifiée qui ont été signés. Il y en a encore une dizaine en cours de négociation, notamment, avec certains pays de l'Union Européenne, dont l'Allemagne, la Hollande, qui ont été finalisés la semaine dernière et que nous signerons début janvier.

Nous maintenons donc notre stratégie de signer avec une bonne douzaine de pays de l'O.C.D.E.. Comme vous avez dû le voir, l'O.C.D.E. va, début 2010, vraisemblablement évaluer les pays qui sont sur la liste blanche, et ceux qui sont passés de la liste grise à la liste blanche, vont également être évalués, non seulement sur la qualité de ces accords, mais également sur les modalités d'application de ces accords

Nous retenons de cet exercice que la compétitivité de Monaco doit rester un élément important, tout en étant coopératif, plus coopératif, puisqu'il y a eu ce mouvement international qui a été constaté.

Nous faisons très attention dans ces avancées, dans ces négociations, de nous situer au même niveau que les places financières qui sont généralement concurrentes de la Principauté. Cela nous amenant, bien évidemment, à mettre en avant les atouts de la Principauté que nous avons toujours eus. Vous les connaissez, il s'agit de la stabilité politique, de la qualité de vie et également de la sécurité qui reste, aujourd'hui, le point le plus fort. Donc, nous mettons en avant ces atouts-là, plus la recherche du maintien des résidents étrangers à Monaco et la venue de nouveaux investisseurs, ici, en Principauté.

Voilà en quelques mots, la situation à ce jour. Je suis disposé à répondre plus longuement, si vous avez des questions complémentaires.

- M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai bien compris la situation en termes de conventions fiscales bilatérales. A la lumière de ces conventions fiscales bilatérales que vous avez signées, que vous allez signer et, aussi, à la lumière des conventions qui ont pu ou seront signées avec l'Union Européenne, qu'est-ce que cela va changer pour les Monégasques, les résidents et l'économie de la Principauté ?
- M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Pour les Monégasques, absolument rien, pour les résidents étrangers en Principauté, rien non plus. Parce que vous le savez bien, il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement Princier de mettre en œuvre un quelconque impôt sur le revenu, pour les résidents, ici, en Principauté.

Sur le plan économique, une fois les effets de la crise que nous connaissons, une fois ces effets passés, nous espérons noter une évolution vers, comme on le disait, l'on shore, une évolution vers une attractivité nouvelle de la Principauté, vers la venue de nouveaux résidents et de résidents qui viennent avec leurs familles et également qui s'installent en Principauté, avec si possible, une partie de leurs centres d'intérêt et de leurs activités économiques.

- M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Conseiller, je vous remercie de ces précisions, et si Monsieur le Président me le permet, dans le même ordre d'idée, pouvez-vous, peut-être, nous informer également en ce qui concerne l'avenir des cycles d'évaluation de MONEYVAL, du GAFI et du GRECO? Où en sommes-nous et où va-t-on? Est-ce que nous sommes tranquilles de ce point de vue-là?
- **M. le Président.-** C'est Madame Thevenoux qui va vous répondre, Monsieur GARDETTO.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Nous ne sommes jamais tranquilles, Monsieur GARDETTO, sur le plan des évaluations, ce qui veut dire que nous sommes toujours vigilants et que nous essayons de faire évoluer nos textes, dans le bon sens, et conformément à ce que nous demandent les instances internationales. En ce qui concerne le GRECO, nous sommes en train de préparer un projet de loi pour être, justement, en conformité avec ce qui nous est demandé par le GRECO.

Des actions particulières aussi de formation, d'information auprès, notamment, des Services administratifs, mais aussi d'une population qui a été jugée plus particulièrement visée par tous les efforts demandés par le GRECO, sont en cours aussi, sachant que le GRECO doit faire une évaluation prochainement, je pense vers la mi-2010, pour voir les premiers pas, puisque notre adhésion est encore récente.

Pour ce qui concerne Moneyval, là, nous sommes relativement plus tranquilles, parce que nous avons passé, cette année même, des évaluations de façon positive, mais il faut savoir que Moneyval revoit régulièrement la situation et qu'en 2011, sans doute, nous aurons une nouvelle évaluation de la part de Moneyval.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je vous remercie. Vous faisiez allusion à une législation qui serait en cours d'élaboration par rapport aux demandes du GRÉCO. Plus précisément sur quels points porterait cette législation?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Sur la lutte contre la corruption, bien évidemment, et plusieurs mesures à mettre en place, mais aussi une organisation spécifique à certaines entités à mettre en œuvre, ainsi que des sanctions dans le cadre de la lutte anti-corruption.

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à vouloir intervenir. Tout d'abord on termine avec Monsieur GARDETTO, ensuite il y a MM. Marc BURINI, Bernard MAROUET et Pierre LORENZI.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai une question dans un autre domaine qui concerne les ressources de la Principauté. J'aimerais savoir si on peut s'acheminer vers de nouvelles recettes qui nous permettent d'avoir un Budget plus solide, parce que c'est un peu ce qui me gêne dans ce Budget, c'est cette incertitude sur de nouvelles ressources et sur le déficit affiché de plus de 100 M€.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je ne vais pas inventer de nouvelles recettes, en tout cas pas tout de suite, je n'ai pas d'annonce à vous faire de ce côté-là. En tout cas, ce que nous nous employons à faire tous, c'est d'augmenter les recettes. Franck BIANCHERI vous parlait à l'instant de nouveaux

arrivants et de la vision qu'on avait sur l'attractivité de Monaco pour les entrepreneurs. L'idée, c'est d'attirer les entrepreneurs et leurs familles avec leurs activités et le centre de leurs activités et qui sont, effectivement, attirés par l'environnement monégasque : l'environnement monégasque au niveau de la qualité de vie, l'environnement monégasque au niveau de l'éducation, pour leurs familles, pour leurs enfants et qui viennent s'installer ici avec leurs affaires.

Il y a certaines familles qui sont déjà venues s'installer, que nous avons reçues, qui trouvent que l'environnement monégasque est satisfaisant. Nous discutons avec eux pour connaître leurs besoins, nous discutons aussi avec les entités présentes en Principauté, parce que je crois qu'on a beaucoup à gagner à avoir des échanges avec des entités comme, notamment, la Jeune Chambre Economique, les professionnels, les industriels. Il y a un groupe qui s'est réuni avec les industriels justement, pour recueillir leurs besoins, pour savoir comment ils pourront se développer. Je crois qu'il est important aussi, de rester en contact avec eux. Il va y avoir des surfaces qui vont être construites pour les industriels, pour les commerçants, je crois que c'est important de recueillir leurs besoins, de leur montrer l'avancement de nos travaux, de leur montrer nos projets afin que nous puissions construire cela ensemble et que nous puissions construire cela pour eux.

Je crois aussi, sur la prochaine année, que l'accent pourra être mis sur l'entrepreunariat, parce que je crois que c'est très important. Notre mission est d'entourer les entrepreneurs, nous avons mis en place des tas d'aides, et je crois qu'il faut que nous aidions les personnes qui ont besoin d'être aidées, mais je crois aussi qu'il est très important de susciter des vocations d'entrepreneurs en Principauté. Nous avons des idées là-dessus, je parle avec, notamment, la Jeune Chambre Economique sur ce sujet, parce qu'ils sont jeunes, ils ont des tas d'idées et je crois que c'est une bonne chose. Peut-être de les aider eux, pour que l'entreprenariat se passe entre privés. Si nous avons des incitations à faire au niveau des entités, c'est bien, et après, à eux de voir comment susciter les vocations entrepreneuriales chez les jeunes, je pense que cela est aussi très important.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, plus précisément, quelles mesures envisagez-vous de prendre, pour faciliter la création d'entreprises, que ce soit pour attirer en Principauté des entreprises extérieures ou bien créer en Principauté de nouvelles entreprises, et quelles mesures comptez-vous prendre

pour faciliter la vie des entreprises qui sont déjà existantes en Principauté de Monaco?

Sophie THEVENOUX.-Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-Comme je vous le disais, il v a un groupe qui s'est réuni avec les industriels, on en est maintenant à faire la liste de ce dont ils ont besoin. Il y a d'abord un grand besoin de locaux, c'est aussi des fonctionnalités justement dans les locaux, dans les quais de déchargement, dans la logistique. Nous allons essayer de mettre en place tout cela. Il y a aussi et vous en parliez vous-même, des textes à prévoir, notamment, nous sommes en train de revoir avec le Service de la Propriété Intellectuelle, comment rendre plus attractif, plus facile, le dépôt de brevets ou de marques en Principauté.

Il y a aussi tout le travail qui est fait avec la Chambre de Développement, avec les Consuls, pour essayer de discuter avec des entrepreneurs internationaux, pour les inviter à venir s'installer, et je vous assure que lorsque le contact est pris avec ces personnes-là, l'attractivité même de Monaco et de ses structures actuelles fait qu'il est souvent assez facile de les faire s'installer à Monaco, sachant que lorsqu'ils ont des besoins particuliers, ils ont un interlocuteur chez nous qui peut leur répondre. Nous les traitons, chaque fois, de façon très particulière et ils sont très sensibles à cela.

Il n'y a pas de mesures générales en dehors des mesures d'aide à l'installation qui existent déjà en Principauté, d'aide au développement par les aides COFACE, les aides à l'innovation, qui fonctionnent et qui fonctionnent bien. Le plus qu'on puisse apporter et que ces entrepreneurs apprécient beaucoup, c'est le contact qu'on peut avoir directement avec eux et le fait qu'on essaie de se mettre à leur disposition pour répondre à leurs besoins.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Permettez-moi de vous demander une précision : est-ce que dans le cadre des mesures que vous envisagez, vous envisagez la possibilité de substituer un contrôle *a posteriori* à un contrôle *a priori*, qui existe actuellement ? En d'autres termes, est-ce que pour dynamiser la création d'entreprises en Principauté, on pourrait passer d'un mécanisme d'autorisation à un mécanisme d'audit, qui interviendrait postérieurement à l'installation des entreprises ?

**Mme Sophie Thevenoux.-** Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-

Monsieur Gardetto, je ne pense pas, sur le principe, que ce soit souhaitable, ni possible, en Principauté. Premièrement, c'est qu'il faut sans doute aller plus loin dans l'analyse. Monaco a des tas de raisons d'attirer des gens qui ont de très bonnes raisons pour venir s'installer à Monaco. Certains de très bonnes raisons, d'autres des raisons un peu moins bonnes, mais je crois que si on ne mettait pas une autorisation préalable à l'installation en Principauté, nous pourrions nous retrouver très vite, comme certaines îles exotiques, avec des tas de plaques sur les immeubles, qui correspondent à pas grand-chose de substantiel. Or, mon objectif, quand même, dans la création d'entreprise, c'est qu'il y ait de la substance.

**M. le Président.-** Merci. On va continuer le tour de parole, vous êtes six à vouloir vous exprimer, nous commençons par Monsieur Marc BURINI.

M. Marc Burin.- J'aimerais juste avoir une précision au niveau de l'accord éventuel avec la Hollande: savoir si c'est un accord de simple échange d'informations ou un accord contre les doubles impositions. Je m'explique juste une seconde. Je pense que si les accords de simple échange d'informations n'apportent pas grand-chose au niveau économique pour la Principauté, en revanche, paradoxalement, moi je crois que, surtout avec un pays comme la Hollande, un accord bilatéral contre les non doubles impositions pourrait être très intéressant pour Monaco. Merci.

BIANCHERI.-Conseiller M. Franck de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour **Affaires** Economiques et *Financières* Internationales.- Alors, je partage votre analyse. Il n'a pas été possible, à ce jour, de négocier avec la Hollande une convention de non double imposition, pour des raisons liées au fait que le Parlement hollandais n'est pas, à ce jour, disposé à signer des conventions de non double imposition avec des pays qui étaient anciennement sur la liste grise. Cela étant, nous avons accepté de signer cet accord avec la Hollande, qui est un simple accord, à ce stade, d'échange d'informations, pour deux raisons : la première raison est que nous ne perdons pas l'espoir de transformer et de faire évoluer cet accord en convention de non double imposition dans les prochains mois.

La deuxième raison est, on va dire, non écrite, mais très importante, puisque c'était dans cet esprit que les négociations se sont déroulées avec la Hollande. La Hollande est intéressante pour tous types d'investissements financiers qui seraient faits au travers de ce pays. Nous avons l'accord verbal, ce qui est important, des Autorités hollandaises, dans le cas d'investissements financiers qui seraient faits par des investisseurs, à Monaco, aux travers de fonds d'investissements ou de capital risque, que soient étudiés favorablement des « rulings » (taux d'imposition compétitifs, qui seraient ceux, en fait, autorisés dans le cadre de convention de non double imposition).

Alors, pour parler très concrètement, si nous voulions avoir ce type d'accord, c'est qu'il y avait réellement un besoin : dans les prochaines semaines de 2010, avec un ou deux investisseurs que nous avons déjà identifiés, nous allons tester les Autorités hollandaises puisque nous avons un ou deux projets dans les cartons, pour que, concrètement, nous voyions si nous pouvons bénéficier de ce type d'avantages.

## M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Nous continuons le tour de parole. Nous arrivons au Vice-Président, Bernard MAROUET.

# M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Pour prolonger ce qui vient d'être dit, il y a quand même, pour l'avenir de nos recettes, des choses qu'il serait peut-être important d'obtenir pour la Principauté et l'évolution avec les suites du G20. Ces signatures d'échanges d'informations, de non double imposition, m'amènent à penser que pour la place financière de Monaco, il faudrait que le Gouvernement continue sa réflexion, pour que les fonds monégasques puissent avoir le passeport européen, comme a pu l'avoir Gibraltar déjà, ce qui permettrait à nos fonds de pouvoir être diffusés dans tout le territoire européen.

Dans la même logique, j'ai été saisi par plusieurs chefs d'entreprises qui travaillent dans toute l'Europe et qui s'inquiètent de plus en plus du futur et de pouvoir commercer avec l'Union Européenne. Alors, bien sûr, il n'est pas question que la Principauté adhère à l'Union Européenne, cela serait trop compliqué et nos collègues parlementaires des petits Etats, qui en font partie, nous disent que la charge législative est alourdie par la transcription, dans le droit interne, de toutes les directives européennes. Ce qui effectivement est très lourd pour des petits pays, mais c'est une réalité suite à nos accords avec la France, nous avons l'euro.

Pour la zone économique aussi, il y a certaines limitations, qu'il y a pour certaines professions, notamment pour la nourriture, et il existe plusieurs manières de pouvoir commercer avec l'Europe, avec un grand pays associé, comme peut le faire la Suisse sur certains sujets.

On a vu très récemment que les routiers italiens menaçaient de faire un blocus pour le Grand Prix de Monaco, par rapport à certains accords qui ont été signés ou pas – j'ai lu cela dans la presse aujourd'hui, je crois. Où en sommes-nous sur le fait de pouvoir commencer à mettre nos produits financiers au niveau européen afin que les entreprises de Monaco puissent continuer à commercer avec l'Europe, compte tenu que nous avons l'euro et que ce marché est notre marché naturel ?

Mme Sophie Thevenoux.- Conseiller Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-Alors, en ce qui concerne les produits financiers, vous le savez, en 2007, nous avons voté des textes de loi où il y a deux parties, notamment concernant nos fonds communs de placement. Nous avons une première partie du texte où les fonds communs de placement sont totalement compatibles avec la directive et ces fonds-là européenne peuvent commercialisés dans les pays européens. Ils n'auront pas le passeport européen, parce qu'ils ne sont pas issus d'un pays européen, parce que la définition du passeport européen, c'est un fond qui est issu de l'Union Européenne. Maintenant, ils peuvent obtenir un label, pour être commercialisés dans les pays européens. Il faut que la banque ou la société qui les commercialise demande ce label au pays dans lequel il veut les commercialiser. Ca c'est pour les fonds de la première partie de notre loi.

En ce qui concerne la commercialisation de divers produits. Alors pour cela, effectivement, ce sont des règlementations qui s'appliquent, produit par produit, parce qu'évidemment les pays de l'Union Européenne peuvent demander qu'un produit ou un autre doive en tout cas correspondre aux normes de leur pays, aux normes européennes pour entrer ou être commercialisé dans leur pays, et à ce moment-là, il faut toujours prouver que le produit en question correspond à ces normes. Alors, la solution, ce sont des accords éventuels avec les pays européens.

Parfois, on passe des accords et cela ne marche pas toujours parce qu'il y a toujours des raisons qui peuvent faire que les pays acceptent, ou pas, des produits qui viennent d'en dehors de chez eux ou de l'Europe et, malheureusement, il est très difficile d'arriver à obtenir une normalisation sur ces sujets, mais on y travaille.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir sur ce point.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais simplement ajouter un point plus général à la réponse à la question posée par Monsieur MARQUET, et lui dire que, bien entendu, il n'est pas question, effectivement, pour nous, d'adhérer à l'Union européenne. Par contre, il est toujours dans nos esprits de parvenir, un jour, à une convention avec l'Union européenne.

Alors, comme vous le savez, cette affaire a été lancée à l'époque à la suite, d'ailleurs, d'une rencontre entre le Prince Souverain et M. BARROSO et nous n'avons, dans le cadre de la tempête fiscale qui a agité, juste à ce moment-là, l'Europe entière, pu obtenir mandat pour négocier, pour des raisons, j'allais dire, tout à fait conjoncturelles. Ce n'est pas contre Monaco, c'était pour des raisons qui touchaient aux discussions sur la fraude et les accords sur la fraude à ce moment-là.

Donc la Commission n'a pas reçu mandat et c'est la raison pour laquelle nous sommes, dans ce domaine, aujourd'hui, au point mort. Mais ce n'est que partie remise, car je suis convaincu qu'il faudra que, tôt ou tard, nous parvenions à passer une convention avec l'Union européenne pour éviter tous ces petits inconvénients que l'on connaît dans la vie quotidienne.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat. C'est vrai que ces petits ennuis risquent de se multiplier si nous ne sommes pas proactifs mais attentistes. Ne pensez-vous pas qu'avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et le nouveau Président de l'Europe qui vient d'être élu, que c'est le moment où il faudrait justement être très proactif pour essayer de régler tous ces problèmes? Parce qu'aujourd'hui, peut-être que pour le Grand Prix, nous allons être embêtés avec les routiers, une autre fois, ce sera avec les marchands de pizza, une autre fois encore, avec les médicaments, etc...

Après cette tempête fiscale et tous les efforts que la Principauté a pu faire, nous vous l'avons déjà dit lors du Budget Rectificatif, nous félicitons le Gouvernement pour tout le travail qui a été effectué. Ne pensez-vous pas que, compte tenu justement de la période de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et du fait qu'il y a un nouveau mode de fonctionnement, que ce serait le moment, comme le font beaucoup d'autres pays ou même des firmes, de faire du lobbying à Bruxelles, de manière plus efficace ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais demander à M. Franck BIANCHERI s'il a des éléments nouveaux mais, *a priori*, je pense que c'est un peu prématuré. Tant que nous sommes dans le débat de l'O.C.D.E. et que tout cela ne s'est pas un peu calmé, je pense qu'il sera très difficile d'obtenir que la Commission obtienne mandat, parce que la balle n'est pas dans notre camp. Nous sommes toujours prêts à négocier un tel accord. Alors, les choses vont évoluer et peutêtre que Monsieur BIANCHERI peut vous en dire plus là-dessus.

M. Franck BIANCHERI.-Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les **Affaires** *Economiques Financières* etInternationales.- Je crois qu'il y a deux choses importantes à voir. Il y a cet accord anti-fraude, qui devrait théoriquement être négocié et qui doit nous permettre de régler des difficultés que nous avons identifiées avec l'Union européenne en matière de produits alimentaires, en matière de produits pharmaceutiques notamment, de participation à l'Agence Européenne de l'Environnement. Mais dans vos propos, vous avez soulevé un problème qui est beaucoup plus important, et je ne pense pas que ce soir nous ayons le temps d'entrer dans un tel débat, mais je pense qu'il faudra le lancer, peut-être en 2010, lors de nos travaux, parce que vous avez fait référence à la Suisse, à des accords d'association.

Je crois qu'au-delà de l'aspect fiscal et des contreparties, il y a vraiment le problème de fond qui se pose et il faut le regarder de manière sereine. Lorsque vous regardez, aujourd'hui, la Principauté de Monaco, si on dit qu'on ne souhaite pas entrer dans l'Union européenne mais que l'on souhaite que sa situation économique évolue, vous avez quoi comme structure juridique ou organisation reconnue? Vous avez l'espace économique européen. Son avenir est incertain puisqu'il y a trois pays importants, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, et vous savez que l'Islande a demandé, officiellement, d'intégrer l'Union européenne. La Norvège également envisage d'y entrer et l'espace économique européen, sur le plan juridique, ne peut exister qu'à condition qu'il y ait deux pays. Donc, le Liechtenstein serait le dernier pays de l'espace économique européen. Donc, les petits Etats, dont Monaco, nous sommes en train de nous parler, San Marin, Andorre, Liechtenstein, pour voir s'il y a une structure qui pourrait être une solution. Cette structure ou cette organisation, cela peut être l'espace économique européen comme autre chose, mais je ne souhaite pas aller plus loin. Pourquoi ? Parce qu'on risque de demander, là encore, des contreparties à la Principauté de Monaco. Ces contreparties, je crois qu'il faut qu'on les examine de manière progressive.

Le Liechtenstein est entré dans l'espace économique européen. Il faudra peut-être que je vous rappelle les conditions dans lesquelles cela s'est fait. N'oubliez pas les difficultés que nous pourrions avoir en matière de liberté d'établissement des personnes, de certaines ouvertures à certaines professions. Donc, tous ces points-là sont des points extrêmement délicats et qui font que nous sommes aussi freinés dans notre élan.

Nous essayons de faire du cas par cas et ce n'est pas toujours facile parce que nous avons des contreparties. On nous demande d'évoluer sur le plan fiscal, alors on fait du cas par cas. On a parlé de cet accord qu'on négocie avec les Anglais et je peux vous dire en avance qu'on a achevé un accord avec l'Italie en matière de transport.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie. Comme je l'ai dit en préalable, ce sujet est quand même hypercomplexe. Le Gouvernement avance dans sa réflexion de manière prudente et cela nous le partageons tous, mais il est vrai qu'au sein du tissu économique et des entrepreneurs, il y a des complications qui les empêchent de pouvoir travailler normalement. Il est sûr que ce n'est pas un problème que l'on peut régler ce soir, mais c'est un problème qu'on pourra examiner.

En tout cas, je vous remercie de votre réponse et savoir que vous y travaillez, malgré tout le reste, tous les succès que vous avez pu avoir, nous rassure et nous permet d'envoyer un signal auprès du tissu économique en disant que, bien sûr, on y pense.

**M. le Président.-** Vous êtes six à attendre la parole, mais deux ont levé la main, sur ce débat, par rapport à l'Union européenne.

Je m'adresse tout d'abord à ceux qui ont demandé la parole en premier. Est-ce sur ce sujet-là, M. LORENZI, M. CLERISSI, M. NOUVION et M. CELLARIO, sinon, je vais plutôt donner la parole à ceux qui enchaînent sur le même sujet. Sur ce même sujet, il y a M. GARDETTO et M. STEINER qui ont levé la main. Alors, Monsieur GARDETTO et ensuite M. STEINER.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Le sujet sur l'Union européenne mérite que l'on s'y attarde mais ce ne sera pas mon propos cette fois-ci...

M. le Président.-... Alors, attendez, Monsieur Gardetto, parce que si cela n'est pas sur l'Union européenne, je reprends le tour de parole. Monsieur Steiner et ensuite je reviens vers vous, vous êtes cinquième dans le tour de parole, Monsieur Gardetto.

# M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

M. MARQUET a ouvert un débat, enfin réouvert un débat, qui a déjà eu lieu, je crois, en 2001. C'est un débat que j'avais initié lors de l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, puisqu'à l'époque, j'avais demandé s'il n'y avait pas la possibilité que Monaco adhère à l'A.E.L.E.. Le Conseiller de l'époque avait répondu, M. BIANCHERI vient de faire des réponses similaires, mais en allant encore plus loin dans l'approche. C'est bien beau de réclamer l'adhésion à l'Union européenne ou de trouver des accords, d'après les propos que vous tenez, c'est l'impression que j'ai, mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est un peu le tonneau des Danaïdes, on nous demande de remplir un tonneau percé et à chaque fois, on nous demande d'en mettre toujours plus et le tonneau ne sera jamais plein. Ça, il faut bien que tout le monde se le mette dans la tête.

Ensuite, en ce qui concerne l'Union européenne, les contreparties, je crois que M. le Conseiller ne veut pas le mettre sur la table, disons-le franchement, cela veut dire qu'à un moment donné, il v a l'accès à toutes les professions libérales pour les ressortissants de la communauté européenne à Monaco. Lorsqu'on voit déjà le débat que cela pose pour deux mille Anglais qui devraient venir, avoir la possibilité de travailler à Monaco, alors qu'on aurait peut-être vingt stagiaires qui iraient faire des stages en Angleterre, je pense que la réflexion devrait être profonde et, sur un sujet comme celui-là, il faut être bien conscient des enjeux. C'est-à-dire que pour les avocats, ce seront des Européens qui viendront exercer ici, pour les médecins, pareil, pour les architectes, pareil, et il n'y aura plus de protectionnisme pour les Monégasques.

Donc, cela est un problème qui ne peut pas se résoudre en dix minutes et on ne peut pas demander de réfléchir à une approche avec l'Union européenne sur un sujet, sans en examiner toutes les contreparties ; le remède peut être pire que le mal...

M. le Président.- ... Mais, si vous me permettez, je crois que vous vous rejoignez tous en fait, que ce soit M. MARQUET, M. STEINER ou M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures. Il est

évident, qu'en défenseurs des intérêts de la Principauté de Monaco, que ce soit, à la fois les Membres du Gouvernement Princier et les Elus des Monégasques, pour nous tout accord doit être pesé, évidemment, en fonction des avantages et des inconvénients et je crois que le Conseiller pour les Relations Extérieures l'a bien rappelé.

Par exemple, vous parlez des concessions éventuelles à faire sur la libre circulation des professions libérales. Je pense qu'il n'y a pas un seul Elu qui serait d'accord pour accepter que n'importe quel Européen puisse s'installer automatiquement sur notre sol, pour des raisons évidentes, parce que ce serait la disparition à terme, de nos compatriotes du territoire monégasque dans ces métiers. Parce que, comment lutter à huit mille Monégasques contre une concurrence de plus de trois cents millions d'Européens? Voilà un exemple précis où, à mon avis, si la contrepartie, c'est cela, je ne pense pas qu'il y ait un seul Membre du Gouvernement Princier ou du Conseil National qui puisse l'accepter.

Par contre, vous l'avez déjà fait vous-même en 2001, Monsieur Steiner, je pense qu'il est important de se poser des questions et d'avoir un débat mais évidemment, Monsieur MARQUET, je ne doute pas un instant que c'est d'abord l'intérêt de la Principauté qui prime pour vous, et donc, si l'accord est moins bon, moins favorable aux intérêts de Monaco que favorable, évidemment vous seriez opposé à tout accord avec l'Europe.

M. Bernard MARQUET.- Mais si le sujet n'était pas si sérieux, je rigolerais. Monsieur STEINER, vous ne m'avez pas entendu! Heureusement, M. le Conseiller de Gouvernement m'a entendu, il a compris que je parlais, peut-être, d'être associé comme la Suisse, je n'ai jamais demandé l'adhésion à l'Union européenne. Alors, la mauvaise foi, gardez-la pour les meetings politiques, pour les campagnes.

Je disais simplement une chose, une réalité, que personne ne peut nier. Avec nos accords avec la France, on a une monnaie qui s'appelle l'euro, d'accord, et les entreprises de Monaco, les entrepreneurs de Monaco, le tissu actif, il y a plusieurs personnes, vous ne les avez peut-être pas rencontrées, mais ils ont des difficultés, ils s'inquiètent pour l'avenir, ils s'inquiètent de pouvoir commercer dans le futur, avec les pays de l'Union européenne. Voilà quel était mon propos. Je ne veux pas faire une polémique, mais surtout ne déformez pas mes propos, s'il vous plait.

M. le Président.- Nous avons tous parlé ces derniers temps d'union nécessaire entre les monégasques, alors restons zen, entre Conseillers Nationaux ce soir, je vous le demande.

**M. Christophe STEINER.-** Je voudrais juste répondre à Monsieur MARQUET, Monsieur le Président, pour lui dire que je ne cherche pas à ouvrir une polémique.

Vos propos, Monsieur MARQUET, respirent le bon sens ; le problème, c'est qu'ils ont le souffle court.

## M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement, parce qu'il ne faut pas non plus que nous inquiétions les entreprises, dire que ce pourcentage n'a pas de valeur mathématique, mais dire que 98 % des problèmes de relations économiques et commerciales avec l'Union européenne sont en fait réglés par les accords avec la France.

Par ce biais, comme vous le savez, les règlements européens prévoient spécifiquement dans leur quasitotalité - alors cela a quelquefois été oublié sur quelque règlement et là, c'est ennuyeux - mais la plupart des règlements européens, lorsqu'il y a la zone d'application – alors ça peut heurter la souveraineté mais c'est en fait très précieux - il y est marqué, bizarrement, sur ces règlements européens, sur toutes les directives, qu'elles sont applicables au territoire français, aux territoires d'outre-mer, etc... qui sont énumérés et à la Principauté de Monaco. Vous avez ça dans la plupart des règlements et directives européennes et c'est bien ainsi, parce que cela nous permet, quand même, d'assurer 98 % de solutions à nos difficultés, qui seraient évidentes et quotidiennes dans tous les domaines s'il n'y avait pas cela, et je crois que c'est bien ainsi parce qu'en même temps, nous pouvons garder nos spécificités.

Donc, si vous voulez, sauf à trouver un jour en avançant avec prudence des conventions équilibrées – mais ce n'est pas encore aujourd'hui qu'on pourra trouver – je pense que ce *statu quo* n'est pas si négatif que cela pour la Principauté de Monaco.

Je voulais vous préciser tout cela.

**M. le Président.-** C'est au tour de Pierre LORENZI de s'exprimer.

Monsieur MARQUET, c'est sur ce sujet-là?

**M. Roland MARQUET.-** Je voulais juste vous demander de faire un effort justement, lorsque vous parlez des « MARQUET », de dire Bernard ou Roland MARQUET, s'il vous plaît, nous ne sommes pas des frères siamois, nous avons des points communs, mais aussi des divergences...

(Rires).

M. le Président.- Alors, c'était Monsieur Roland MARQUET!

Nous passons à Monsieur Pierre LORENZI qui n'a pas d'homonyme, lui, dans l'Assemblée.

# M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

C'était pour demander à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures s'il pouvait nous préciser un peu, et surtout pour les gens qui nous écoutent et qui liront le Journal Officiel, les conséquences et les incidences que les accords sur les échanges d'informations ont ou pas, pour les résidents, je pense que c'est assez confus dans l'esprit de certains résidents.

- Conseiller M. Franck BIANCHERI.deGouvernement pour les Relations Extérieures et pour **Economiques** Affaires et*Financières* Internationales.- Ecoutez, le 2 décembre dernier au Grimaldi Forum, nous avons fait une réunion où nous avons réuni, notamment, les banquiers, les expertscomptables, les notaires, les avocats, les conseillers juridiques et fiscaux de Monaco. Nous nous étions chargés de faire en sorte, avec Mme THEVENOUX, que les résidents étrangers à Monaco, qui sont des vrais résidents, n'aient aucun souci à se faire concernant les accords que nous avons signés et que nous signerons, puisqu'ils sont effectivement à Monaco, c'est-à-dire qu'ils y ont leurs familles ou leurs centres d'intérêts économiques et des éléments qui attestent qu'ils vivent ici à Monaco.
- M. Pierre LORENZI.- Je vous remercie de le préciser. C'est vrai que certaines personnes sont informées mais nous sommes assez souvent sollicités et les gens nous font part de leur inquiétude par rapport à cela. Donc, c'est bien de le dire très clairement : les résidents n'ont pas de « souci » à se faire dans le futur! Ce ne sont que les non-résidents qui, éventuellement, auraient des comptes sur Monaco et donc, c'est essentiellement un problème bancaire. Je crois que c'est très bien d'insister là-dessus.

J'avais une deuxième question qui était plutôt pour Madame le Conseiller Thevenoux. J'étais tout à l'heure à la banque – une banque de proximité bien connue, une banque franco-française – et, devant moi, il y avait une personne qui remettait 500 euros et à qui on a dit, qu'il faudrait donner la justification de ces fonds. Je crois que, là aussi, il y aurait une communication peut-être à faire auprès des banques et de leurs dirigeants, parce que j'ai posé la question à la personne au guichet qui demandait cette information-là et m'a dit être tenue de demander à partir de quelques centaines d'euros d'où proviennent les fonds et à quoi ils vont servir.

Donc, je crois que, là aussi, il faudrait peut-être, visà-vis des dirigeants de nos banques de la place, leur expliquer que ce n'est pas pour quelques centaines d'euros mais que c'est pour des montants significatifs, et peut-être préciser ces montants-là.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vais vous dire simplement qu'il y a des communications qui sont faites aux banques. Le texte, lui dit : « lorsqu'il y a un soupçon ». Le soupçon, cela dépend des personnes et peut-être que dans certaines banques, le soupçon, c'est lorsqu'il y a quelqu'un qu'ils ne connaissent pas et qui vient déposer. Alors, ça, c'est à eux de voir, ce n'est pas à nous. Mais, effectivement, c'est aux banques de voir quelles sont les personnes qu'elles doivent éventuellement soupçonner ou pas, pour cela, je suis d'accord avec vous.

M. Pierre LORENZI.- L'employé de banque m'a répondu que c'était la Direction qui demandait cela. Donc, je crois qu'il faudrait peut-être informer toutes les banques et les dirigeants afin que l'information passe mieux, parce que cela rejoint la première question que je posais, dans l'esprit des gens, c'est quand même très confus et cela rajoute de la confusion.

**Mme Sophie THEVENOUX.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela continuera, il y a des informations qui sont faites, mais ça va continuer, et c'est une information de tous les jours pour les banques et pour les autres professions, vous avez raison.

**M. le Président.-** Merci. La parole est à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe Clerissi.- Merci, Monsieur le Président.

Vous allez créer un grand nombre de surfaces commerciales, un certain nombre de surfaces industrielles, vous vous proposez d'associer lors du choix des futurs attributaires, donc des professionnels, des chefs d'entreprises, nous ne demandons pas autre chose depuis une quinzaine, voire une vingtaine d'années. Dont acte, et je vous en remercie, c'est le meilleur moyen pour éviter les ratés.

Cela dit, on a perdu énormément de temps. Il faudra aller vite, je dirai qu'il faudra se hâter lentement et je pense que c'est la meilleure des choses pour nous, pour envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

C'est important aussi, dans la mesure où, en étant en contact, par l'intermédiaire de la Fédération Patronale, avec un certain nombre d'agents immobiliers, il faut savoir qu'à Monaco, actuellement, de nouveaux résidents sont d'origine anglo-saxonne; ce sont des couples dont le mari travaille en général à Londres dans la semaine, mais dont les épouses et les enfants habitent réellement à Monaco, alors que par le passé, c'était plutôt une clientèle italienne qui n'était pas une clientèle de résidents à proprement parler. Donc, il faut offrir quelque chose de conséquent de manière à ce que les épouses puissent dépenser dans Monaco.

Donc, j'espère, effectivement, que vous tiendrez vos promesses.

Par ailleurs, j'aimerais savoir si vous pouvez nous dresser une liste des entreprises qui se sont récemment installées à Monaco, puisque vous nous avez dit qu'il était relativement facile d'attirer certaines d'entre elles.

Merci.

**Mme Sophie THEVENOUX.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*-Ecoutez, je ne vais pas vous faire une liste, là, tout de suite, mais je peux vous dire...

M. Philippe CLERISSI.- Elle ne doit pas être très longue!

(Rires).

**Mme Sophie THEVENOUX.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Détrompez-vous, vous savez, il y a quand même pas mal de sociétés de gestion qui se sont installées ;

encore aujourd'hui, peut-être que certaines législations dans les pays anglo-saxons ne sont pas totalement étrangères à cela, mais, encore aujourd'hui, il v avait des demandes de sociétés de gestion qui voulaient s'installer en Principauté. Il y a des entreprises qui fabriquent des montres de luxe qui se sont installées en Principauté. Cela crée des liens avec d'autres qui pensent qu'effectivement, ce n'est peut-être pas une mauvaise idée. Il y a des entreprises qui font du textile de mode qui viennent, aussi, fabriquer en Principauté. Ce sont toujours des entreprises qui sont liées à des familles qui sont installées en Principauté. Je crois que pour nous, c'est un créneau qui est intéressant, parce que ces familles ont tout à fait intérêt à être en Principauté, c'est quelque chose qui leur convient, ce n'est pas une localisation qu'on leur impose, nous ne sommes pas en train de leur demander : « s'il vous plaît, venez vous installer à Monaco ». Je pense que c'est cette espèce de partenariat qu'il faut que nous trouvions avec les entrepreneurs. Nous, nous avons intérêt à ce qu'ils viennent, mais eux aussi ont intérêt à venir et je pense que c'est ce qui va se faire, qui va se développer.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur NOUVION souhaite s'exprimer.

# M. Laurent Nouvion.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a une double réflexion. C'est vrai que nous sommes sur un débat général de l'économie du pays, mais d'abord, je voudrais savoir où en est la réflexion que nous avait fait le Gouvernement il y a une dizaine de jours, en matière de Budget bis, c'est-à-dire un Budget qui viendrait à la suite du Budget Rectificatif, qui nous est transmis, normalement, au début du mois de juillet. Cela ne faisait pas l'unanimité chez vous, mais je voulais savoir où en était votre réflexion. Pour ne rien vous cacher, nous en avons parlé entre nous et c'est vrai que cela nous paraît difficile à mettre en place, y compris dans le cadre de nos rétro-plannings et cela ne simplifie pas la lecture des documents et des éléments que le Gouvernement nous transmettra. C'était un premier point.

Un deuxième point, qui est un point un peu plus général : je ne veux pas faire une réflexion philosophique, mais il me paraît important d'en parler aujourd'hui parce que, moi, j'ai extrêmement confiance dans la capacité de Monaco à se renouveler, à adapter son modèle économique. Je ne suis pas du tout inquiet. Je suis sûr, que dans les cinq ou dix ans qui viennent, Monaco saura tirer son épingle du jeu, mais il faut que nous soyons très rapides. Il faut que

nous soyons très réactifs, et il faut que vous, au Gouvernement, vous l'Exécutif, vous Gouvernement Princier, vous preniez vite des décisions, que vous vous entouriez de gens extrêmement compétents, quitte effectivement à sous-traiter avec des cabinets spécialisés. Les financiers sont des gens très pragmatiques, ce sont eux les premiers qui referont fortune. Vous avez un exemple – mon Collègue Marc Burini va vous poser une question à ce propos – vous avez un exemple très simple, la place de Genève, à l'heure actuelle, est en train d'attirer tous les traders qui partent de la City, parce qu'avec cette histoire de bonus, bien entendu, il faut toujours trouver des responsables et les traders ont bon dos, tout est de leur faute!!

Je suis sûr qu'à Monaco on peut les attirer, c'est beaucoup plus agréable d'être à Monaco qu'à Genève, pour des raisons de sécurité, de géographie et de climat, bien entendu, mais il faut pour cela que nous soyons réactifs, et je reprends mon propos de l'ouverture des débats en disant ... – excusez-moi, Monsieur le Président, je vais peut-être un peu dépasser mon temps —...

# M. le Président.- ... Je vous en prie.

M. Laurent NOUVION.- ... Il faut que l'ensemble des résidents soient considérés comme des clients, ce qui avait permis à mon Collègue M. ROSE de me faire une réflexion désagréable comme d'habitude, mais ce n'est pas grave...

(Sonnerie).

... je persiste, il faut que l'ensemble des résidents à Monaco soient traités comme des clients, et c'est respectacle de traiter les gens comme des clients, au contraire, n'est-ce pas Monsieur CLERISSI, je suis sûr que lorsqu'on traite des clients, on les traite avec beaucoup d'égards et c'est un bon signe. Vous allez voir où je veux en venir. Nous nous apercevons dans ces débats et sur le plan des finances publiques, étant donné les grands projets que, à cause des grands investissements dans les dix ou quinze ans qui viennent, le budget de la nation ne suffira plus, les 250 M€, 300 M€ par an ne suffisent pas et ne suffiront pas. Donc, même en prélevant sur le Fonds de Réserve et sur les revenus du Fonds de Réserve, dans l'hypothèse où la bourse soit favorable, ce qui n'est pas encore sûr, ce qui n'est même pas sûr du tout, nous nous autofinançons, depuis vingt-cinq à trente ans, parce que nous avions des budgets qui étaient structurellement bénéficiaires. Cela n'est plus le cas, depuis six ou sept ans, en cumulé.

Donc, ma question est la suivante. Est-ce que le Gouvernement est violemment opposé, à ce jour, à ce que l'Assemblée puisse ouvrir un débat de fond sur un financement par endettement, mesuré, contrôlé? Ce qui implique de se doter d'une véritable comptabilité nationale, d'une véritable comptabilité publique, d'avoir un « rating » sur le plan européen et je suis sûr, qu'à terme, si nous nous dotons de ces moyens-là, une obligation de Monaco serait sûrement souscrite, déjà par l'ensemble de ses résidents. Cela vous paraît, peutêtre, hors de propos aujourd'hui, mais je crois que c'est véritablement un débat de fond. Je suis très étonné d'ailleurs que Monaco 2029 ne l'ait pas relevé, il n'y a aucune réflexion en matière de financement, en matière de finances publiques, c'est très étonnant, et aucune réflexion en matière de recours à un endettement contrôlé et mesuré.

Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes en 2010, et c'est vraiment le moment d'ouvrir ce débat, on ne va pas pouvoir l'engager beaucoup ce soir, mais il me paraissait important de le dire devant vous, vous ne pourrez faire l'économie de ce débat.

Merci.

M. le Président.- Alors, si vous me le permettez, juste deux choses sur Monaco 2029. Tout d'abord, on sera d'accord sur un point avec M. Nouvion, parce que c'est la conclusion de Monaco 2029, qu'il a développée, sur la confiance et les moyens de la Principauté, de trouver les solutions pour maintenir un modèle économique performant et un avenir prospère pour ses résidents. Effectivement, c'est la conclusion des économistes et des prospectivistes qui, eux, l'étayent par évidemment, cinquante exemples précis et trente pages d'argumentaires pour le prouver.

Par contre, il y a un point de désaccord. Je crois que le groupe de réflexion considère qu'un des grands atouts d'un petit Etat, c'est de ne surtout pas être endetté, c'est de pouvoir dire, au contraire, qu'il a des finances publiques fortes et un Fonds de Réserve important, parce que cela fait partie, justement, de la confiance qui est indispensable pour qu'on vienne investir dans un petit Etat, pour lequel malheureusement – on s'en plaint tous à juste titre et on va tous ensemble agir pour défendre notre image parce que nous sommes maltraités et de manière injuste, par un grand nombre de médias actuellement – il peut y avoir chez certains un doute sur l'avenir, comme pour l'ensemble des petits Etats en Europe.

Donc, je crois que le groupe de travail, au contraire, considère que de ne pas avoir de dette publique,

d'avoir un Fonds de Réserve important, un bas de laine, sont des éléments qui contribuent à donner plus confiance encore dans l'avenir de notre petit pays.

Sur ce point, je peux vous dire, qu'effectivement, il y a un désaccord entre ce que vous proposez et les gens qui ont réfléchi...

M. Laurent NOUVION.- Moi, je vous propose un débat. Je crois que nous sommes arrivés à un stade où il faut qu'on pose le débat, parce qu'il y a un certain nombre d'investissements qui sont tellement importants et qui sont programmés, qu'avec les ressources que nous avons actuellement dans le cadre budgétaire, cela ne nous suffit plus, on le voit, on le voit partout dans tous les sujets, on le voit dans toutes les sections du Budget.

N'est-il n'est pas temps, désormais, d'ouvrir le débat ?

Après, ce débat sera tranché, bien entendu, par la plus Haute Autorité, par le Gouvernement Princier, mais pourquoi ne pas engager ce débat ?

Il y a manifestement aujourd'hui un problème de financement, on est en train de s'autolimiter, il y a un certain nombre de chantiers et de projets qu'on ne lance pas car nous n'en avons plus raisonnablement les moyens à ce jour. Donc, je me pose la question et je trouve que cela fait partie de notre rôle d'Elus de le faire.

**M. le Président.-** Nous allons écouter Monsieur le Ministre d'Etat sur ce point.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais, tout d'abord, répondre très rapidement à la première question, concernant la réflexion sur un deuxième Rectificatif. Fusse-t-il allégé, cette idée était liée, je vous le rappelle, au débat que nous avions eu sur les reports de crédits et sur les décalages des budgets prévisionnels et des budgets réalisés. Cette question n'a pas été reprise dans le débat que nous avons eu en Commission ; c'est une idée qui était dans la panoplie que m'avait indiquée M. CHARRIER, Président de la Commission Supérieure des Comptes. C'est vrai que si vous voulez avoir un meilleur ajustement, entre les derniers budgets votés et les budgets réalisés, il est vrai que de faire les choses au mois d'octobre ou novembre, c'est mieux que de les faire aux mois de juin et juillet, c'est clair. Mais ceci dit, ce n'est pas non plus un élément essentiel. J'ai cru comprendre, puisque cela n'a pas été évoqué lors de la réunion en Commission, que par ailleurs, il est vrai, que les Services n'étaient pas enchantés, et que pour vous, cela posait aussi des problèmes de calendrier, également pour l'organisation des travaux du Conseil National et je dois dire que cette idée a été abandonnée pour l'instant. Voilà pour cette première question.

La deuxième question est beaucoup plus fondamentale, je ne ferai pas, surtout à vous, Monsieur Nouvion, de leçon d'économie politique, mais vous savez comme moi ce qu'est l'endettement. C'est reporter sur les générations ultérieures le poids d'un certain nombre d'investissements du présent, ce n'est pas autre chose. Donc, que vous en débattiez, qu'il y ait des idées là-dessus, moi je veux bien, mais je crois que c'est un précieux atout que de ne pas avoir d'endettement.

Si on voulait faire un emprunt, pour les agences de notation, on serait noté à plus, plus, plus, plus et plus par rapport à tous les Etats. Mais, si vous voulez, d'abord je n'ai pas le pessimisme que vous avez, j'ai le même optimisme que vous aviez, les uns et les autres, sur l'avenir de Monaco et cet optimisme laisse à penser – et moi, j'y crois – qu'aujourd'hui, évidemment, nous ne sommes pas encore sortis de la crise et nous le savons bien. Nous n'en sortirons que lentement et 2010 va encore être une année difficile. Mais n'oubliez pas que nous étions, ce qui est tout à fait exceptionnel en Europe, depuis plusieurs années sur une croissance, y compris de nos recettes fiscales, à deux chiffres.

Personnellement, j'ai l'intime conviction et j'espère ne pas me tromper, mais, j'ai l'intime conviction que nous y reviendrons. Nous avons la capacité de revenir assez rapidement à une croissance qui permette aux recettes de croître à un rythme suffisant, pour faire face à nos obligations.

Alors, vous me direz que nos obligations sont de plus en plus grandes, plus lourdes, je ne sais pas non plus quelle sera l'évolution des marchés financiers. A une époque, nous avions réfléchi à un système à « la norvégienne ». Nous avions réfléchi à un système qui consistait à dire : le Fonds de Réserve, sauf s'il a pris du retard, puisqu'on est plutôt dans une période inverse. Aujourd'hui, en 2009, cela s'équilibre, mais il y a eu, effectivement, quelques diminutions en 2008, tout le monde le sait, mais ce sujet n'est pas un sujet d'actualité. Je dis que dans une période de croissance - lorsque vous regardez statistiquement sur un siècle, il y a, heureusement, beaucoup plus d'années de croissance, aussi bien de l'économie que des marchés financiers que d'années de crise, et heureusement – ce n'était pas scandaleux d'imaginer un prélèvement partiel, parce que les années de croissance servent aussi à refaire la réserve, mais au-delà du moment où on a fait cette réserve, je n'aurais pas été choqué du système « à la norvégienne », qui consistait à dire, si on gagne neuf points sur le marché financier de l'année, sur le Fonds de Réserve, je n'aurais pas trouvé stupide de dire, j'en laisse quatre et demi et je reverse quatre et demi au budget général pour investir.

C'est une idée comme une autre. Alors, ce genre de débat, je veux bien, mais sur l'endettement, je vous en prie, faites attention, l'un des atouts de la Principauté, c'est de ne pas avoir de dette publique, à cela je crois beaucoup. Alors qu'il y ait un débat sur les financements à venir, oui, mais l'endettement, je m'en méfie. Voilà. Je n'aime pas avoir des dettes, d'ailleurs.

M. le Président.- Vous êtes deux à souhaiter parler, après l'intervention de notre Collègue Laurent Nouvion, si M. Cellario m'y autorise. Il y a M. Gardetto et M. Spiliotis-Saquet, qui attendent la parole suite à l'intervention de M. Nouvion. Monsieur Gardetto.

# M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je vais globaliser, j'ai trois remarques dont la première fait effectivement suite à l'intervention de M. NOUVION.

M. NOUVION part du constat que nos moyens ne suffisent plus pour assumer les investissements et, en fait, il nous propose de dépenser au-delà de nos moyens. Alors, je suis d'accord avec lui en ce qui concerne la capacité d'endettement de la Principauté, et je pense, effectivement, que nous n'aurions aucun problème à nous faire bien noter par les agences de notation.

Toutefois je pense qu'il serait complètement inopportun de nous lancer dans une politique de dette publique. La dette publique, on voit ce que cela donne dans les autres pays, c'est un boulet, c'est un boulet à traîner, c'est un boulet qui pénalise, à terme, les économies et on aboutit à l'effet contraire du but recherché. Donc, je ne suis pas, personnellement, en faveur d'une dette publique. Nous avons la chance d'être, à Monaco, un des rares pays qui n'a pas de dette publique et je crois que c'est un point fort pour Monaco, pour notre économie, qu'il ne faudrait pas perdre.

Je voudrais, puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, réagir sur la question européenne qui a été évoquée tout à l'heure. Je pense qu'il n'est pas dans notre intérêt de rentrer dans l'Union européenne, et je pense, qu'il n'est pas non plus de l'intérêt de l'Union européenne de voir les petits pays comme Monaco, Andorre et le Liechtenstein, entrer dans cette Union, pour différentes raisons, notamment politiques, mais pour nous, c'est aussi économique.

En revanche, je suis tout à fait favorable au fait que nous discutions de manière proche avec l'Union parce que, comme l'a relevé européenne M. MARQUET, il y a des problèmes à résoudre. Il y a des entreprises à Monaco qui sont confrontées à un certain nombre de difficultés et il faut trouver les moyens adéquats pour qu'on puisse vendre nos médicaments sur le marché européen, que les camions immatriculés à Monaco puissent effectuer des transports dans l'Union Européenne, que les factures émises par les entreprises monégasques puissent être acceptées sans difficulté en Italie, que les étudiants monégasques puissent trouver des stages dans les pays d'Europe, que s'ils veulent travailler dans un pays pour acquérir une expérience qui, en définitive, peut être utile à la Principauté, ils puissent travailler dans les pays européens, puisque nous avons, nous, tellement d'Européens qui travaillent en Principauté! Cela ne serait que justice que les Monégasques puissent travailler ailleurs en Europe.

Voilà en ce qui concerne ma réaction sur le deuxième point, l'Europe.

Troisième point, j'aimerais savoir si le Gouvernement entend, justement dans cette perspective de dynamisation de l'économie, nous soumettre un projet de loi sur les produits et mécanismes financiers complexes, de manière à donner une dimension supplémentaire à l'activité économique en Principauté. Il y a beaucoup de domaines qui ne sont pas visés par les textes et, lorsqu'il n'y a rien, eh bien, comme la nature, les financiers ont horreur du vide, donc ils vont faire leurs affaires ailleurs.

Dans la même optique, pourrait-on peut-être, aussi, exploiter le domaine des assurances ? Actuellement, il y a peu de choses qui sont faites. Il était question qu'on développe cette industrie et il me semble, et là je fais référence à ce que je disais tout à l'heure, qu'il serait aussi impératif d'alléger les procédures de création d'entreprises, qui restent encore beaucoup trop lourdes.

J'ai la chance de fréquenter, dans les enceintes parlementaires internationales, des Collègues d'autres pays, pour savoir que, dans la plupart des pays développés européens et extra-européens, on peut créer une entreprise en vingt-quatre heures, sans aucun obstacle administratif. Nous en sommes loin.

Donc, il y a encore des gisements de croissance à exploiter et des mesures à prendre pour, justement, renforcer l'activité de l'économie monégasque et l'attractivité de Monaco.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci. Madame Thevenoux, un mot peut-être ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, je suis consciente qu'il y a des gisements de progrès à faire, pour améliorer l'attractivité, j'en suis tout à fait consciente. Sur les produits financiers – je parlais tout à l'heure de la partie un, mais nous avons une partie deux – que nous sommes en train d'essayer d'exploiter, qui donnent de grandes possibilités qui ne sont pas assez utilisées, et que nous essayons d'exploiter avec des professionnels.

En ce qui concerne les assurances, j'en parlais, mais ce n'est pas simple, nous sommes en train de regarder comment le Code des assurances français peut interférer avec les lois monégasques et cela est un travail de longue haleine.

Pour ce qui est des allègements dans les procédures d'autorisation, puisque je vous disais, qu'en fait, pour l'instant en tout cas, on ne compte pas revenir sur l'autorisation préalable des entreprises, mais dans le cadre de l'autorisation, effectivement, tout allègement doit être étudié. Toute possibilité d'allègement doit être étudiée, j'en conviens avec vous et nous essayons de le faire.

# M. le Président.- Merci.

Monsieur Spiliotis-Saquet, dans ce débat?

- **M.** Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Non, mon intervention n'est pas dans ce débat.
- M. le Président.- Je crois que le Président de la Commission des Finances, M. Bordero ainsi que M. Nouvion, ensuite, ont redemandé la parole. Monsieur Svara aussi sur ce thème-là? Alors je reviendrai vers vous après, M. Cellario et M. Spiliotis-Saquet.

Monsieur Bordero a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur l'endettement. Bien sûr, aujourd'hui, je ne pense pas que cela soit utile, pour

une raison très simple, c'est que nous avons des sommes destinées aux investissements qui oscillent, entre 200 M€ et 300 M€ et que nous n'arrivons pas à les dépenser. Donc, je ne vois pas l'intérêt d'aller s'endetter, alors que nous n'arrivons pas déjà à dépenser ce que nous inscrivons au Budget, puisque chaque année, il y a des reports de crédits, et qu'avant la loi sur les reports des crédits, il y avait des crédits qui étaient annulés en fin d'année.

Par ailleurs, les principaux investissements, ce sont les grands travaux et les grands chantiers. Or, nous sommes saturés. Moi, je veux bien qu'on ouvre de nouveaux chantiers, mais compte tenu de tous les chantiers qui existent déjà à Monaco, ce qui a été dit les jours précédents, je ne vois pas comment continuer à ouvrir des chantiers à tout va, en Principauté.

L'endettement n'est pas d'actualité. Tout d'abord, parce que je pense que c'est une mauvaise chose pour un petit pays. Il n'est pas impossible que notre pays soit bien noté par les agences, mais ce n'est pas le but de la manœuvre et donc, c'est une mauvaise chose à court terme, c'est une mauvaise chose à long terme, lorsqu'on s'endette, on a aussi tendance à voir les dépenses de fonctionnement dériver, à partir du moment où on dispose d'une certaine souplesse.

La seule réflexion que nous pourrions mener en ce sens concerne le projet d'extension en mer, sur le quartier de Fontvieille, qui a été évoqué par notre Souverain lors de Son discours de la Fête Nationale. A ce moment-là, il faudra sans doute réfléchir à un financement particulier pour une opération qui sera une opération de grande envergure et dont les modalités ne sont pas connues aujourd'hui. Alors à ce moment-là, nous pourrions évoquer toutes les hypothèses, le privé, l'endettement, le public, il y beaucoup de mécanismes possibles.

Mais, aujourd'hui, pour conduire nos investissements que je qualifierai d'habituels, les 200 M€ ou 300 M€ que la Principauté investit depuis des années et des années, je pense que notre Budget national, aidé en cas de coup dur par le Fonds de Réserve, suffit largement.

- **M. le Président.-** Nous écoutons à nouveau Monsieur Nouvion et ensuite M. Pierre SVARA.
- M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais préciser mes propos et être extrêmement clair.

Je suis, à titre personnel, extrêmement réservé, tant dans mes activités personnelles que pour l'Etat, sur l'utilisation de l'endettement.

Je voulais prendre l'occasion, ce soir, de poser le débat, parce qu'il y a un débat de fond, il ne faut pas se voiler la face. Les investissements, tels qu'ils sont prévus sur les dix ans qui viennent, vont coûter extrêmement cher et il va arriver le moment où nous allons être obligés de nous dire : « nous reportons un certain nombre d'opérations » parce que nous allons vouloir garder des réserves.

Vous avez cité, tout à l'heure, l'opération de Fontvieille. Je vous rappelle que pour l'opération de Fontvieille, à l'époque, l'Etat monégasque s'est considérablement endetté et a fait un pari sur l'avenir, ce qui a créé vingt-cinq à trente ans de prospérité pour le pays.

Donc, c'est la question que je pose, il ne s'agit absolument pas de se méprendre sur mes propos. Je considère comme vous, que la question n'est pas d'actualité, mais c'est également le rôle des Elus, donc le nôtre, de poser le problème, d'autant plus lorsque l'on a lu, à la lecture de ce rapport Monaco 2029, où l'on sent beaucoup des projets présentés qui reviennent en permanence à notre base, c'est-à-dire la plus Haute Autorité, le Gouvernement Princier et donc l'Etat et, souvent, l'ensemble des auteurs de ces propositions disent : « il faut demander un financement de l'Etat, ça revient à l'Etat, il faut que l'Etat finance, l'Etat doit financer ». Je me pose la question puisqu'aujourd'hui, nous avons une marge de manœuvre extrêmement étroite et que les deux ans qui viennent vont être tout à fait cruciaux pour nos finances publiques, c'est ce que je tenais à dire ce soir et à préciser mes propos. Je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Pierre SVARA.

#### M. Pierre Svara.- Merci. Monsieur le Président.

C'est au sujet du problème de l'endettement. Je partage l'avis du Gouvernement Princier, je partage l'avis de M. GARDETTO, mais je crois qu'il faut prendre en compte ce qui a été dit par M. NOUVION. Je crois qu'à un moment, il va falloir se poser des questions, parce que le débat peut être nécessaire sur ce sujet-là.

Alors, bien évidemment, évitons l'endettement, nous ne sommes pas endettés du tout, nos finances publiques sont saines, on le sait, c'est un atout. Moi, je suis plutôt partisan de cet aspect-là des choses, mais je crois qu'on ne peut pas économiser un débat sur ce sujet. Merci.

M. le Président.- Cela me rappelle un débat que nous avons eu ici, dans la mandature précédente, et je crois que c'était le Conseiller BIANCHERI qui était aux Finances à l'époque. Il nous avait expliqué une doctrine, que nous avions approuvée, qui correspondait, bien sûr, à la volonté du Prince Rainier III, qui était de dire qu'on pouvait utiliser une partie des intérêts, voire la totalité des intérêts du Fonds de Réserve, au-dessus de l'inflation, pour justement financer des projets qui avaient soit un intérêt majeur pour le pays et sa population, soit qui constituait un investissement générateur de recettes futures, et donc, qui préparaient l'avenir et la prospérité du futur.

Je vous rappelle que nous sommes dans une crise mondiale sans précédent. Alors, nous sommes en train de raisonner sur vingt ans, comme si chaque année était comparable à 2009. Dieu nous en préserve pour le monde parce que si pendant vingt ans, la situation était ce qu'elle était en 2009, vous imaginez la crise sociale et politique terrible qui toucherait l'humanité! Donc, moi, je crois que si une année comme 2009, on arrive à équilibrer notre déficit budgétaire national par les intérêts du Fonds de Réserve, je vous laisse imaginer ce qui va arriver quand la croissance et la reprise seront là! Nous pourrons utiliser si nous le souhaitons et si le Gouvernement Princier le propose à l'Assemblée qui l'approuve, une partie des intérêts du Fonds de Réserve – mais parfois il s'agit de 100 M€ sur une seule année, ce n'est pas rien – une partie des intérêts du Fonds de Réserve, en année de forte croissance. Alors, pourquoi imaginer de s'endetter si on a encore 100 M€ de plus que le Budget national pour développer les investissements du futur ?

Non, je suis pour la doctrine que nous avons approuvée sous l'ancien mandat, qui est la bonne, et je ne vois vraiment pas pourquoi nous sommes en train d'extrapoler vingt années de crise, alors que, évidemment, nous sentons déjà quelques prémices de la reprise dans le monde, et si ce n'était pas en 2010, en étant pessimiste, cela serait en 2011 ou en 2012. Donc, revenons sur terre, et soyons réalistes. La solidité des finances publiques monégasques, le fait que nous ayons un bas de laine et pas d'emprunt, est, je le répète et j'en suis convaincu, une garantie de confiance pour les investisseurs, dans l'avenir de Monaco. Gardons-nous bien de jouer aux apprentis sorciers, parce qu'à mon avis, on le regretterait lourdement pour l'avenir de ce pays.

Monsieur Cellario attend depuis plus longtemps que M. Spiliotis-Saquet, puisque ce n'est pas le même sujet.

# M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien entendu tout ce qui a été dit par le Gouvernement et je suis d'accord. Mais alors, il faut s'en donner les moyens. Je vais vous parler du guichet unique car c'est un des moyens que vous avez mis en œuvre.

Depuis plusieurs années, le Conseil National demandait au Gouvernement la création du guichet unique d'accueil des entreprises. Ce fut chose faite le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et on ne peut que s'en féliciter.

Quels sont ses objectifs ? Faciliter l'accueil de nouvelles activités en Principauté ; informer sur les formalités administratives ; assurer un suivi des contacts ainsi qu'une traçabilité des projets. Depuis son ouverture, plus de quatre cents contacts ont été traités, au rythme d'une trentaine par mois.

Tout cela, évidemment, est positif et en plus, il était prévisible que le succès serait au rendez-vous, la demande était si intense.

Cependant, il y a quand même un problème. A une question qui a été posée, on avait dit que certains investisseurs étrangers se plaignaient du mode de fonctionnement du guichet unique.

En effet, je considère que cette affaire a été relativement mal engagée. Pourquoi n'avoir recruté, au départ, qu'un seul fonctionnaire, alors qu'il était presque évident que le recrutement du deuxième était manifestement nécessaire, d'autant que la personne recrutée s'occupe de plusieurs missions. Si elle ne s'occupait que de celle-là, c'était compréhensible, mais on apprend qu'elle s'occupe d'autres missions. Quelles sont-elles ? Eh bien d'abord, elle s'occupe de l'aide aux financements des entreprises, vous en aviez parlé, Madame le Conseiller; elle est représentante de Monaco dans le processus Eureka, ce qui veut dire que de temps en temps, elle est absente pour représenter Monaco.

Alors que tout le monde s'accorde à dire que le guichet unique doit être la vitrine d'entrée pour une entreprise désirant s'installer à Monaco, on s'aperçoit, en plus, que cette personne occupe un simple bureau perdu à la Direction de l'Expansion Economique.

Quelle image donne-t-on? Quel accueil? Pourquoi n'y a-t-il pas eu une réflexion en profondeur pour aménager un espace convivial, permettant de recevoir dignement les futurs entrepreneurs? Quand je compare ce guichet unique aux locaux somptueux de la C.D.E., quelle différence! Est-ce normal? Peut-il être considéré que nous nous donnons les moyens?

Alors, vous l'avez dit, Madame, il faut avoir un contact direct avec les entrepreneurs. Si c'est une vitrine que l'on veut donner qu'elle soit au moins représentative. Pour cette raison, Monsieur le Ministre, je vous demande quelles mesures allez-vous prendre dans l'urgence, afin que ce guichet unique devienne véritablement une vitrine d'entrée pour les entrepreneurs voulant s'installer à Monaco?

#### M. le Président.- Madame Thevenoux.

Sophie THEVENOUX.-Conseiller Mme Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-Monsieur CELLARIO, merci pour votre intervention, ce n'est pas moi qui ai inspiré tout cela. Mais sachez, Monsieur, que le guichet unique est effectivement, très important et que nous sommes en train de recruter une deuxième personne. Que la première personne a, je le confirme, d'autres missions, d'autres tâches, mais qui se rapportent de très près aux entreprises. Donc qu'elles lui permettent de rester au contact des entreprises et de connaître la réalité des entreprises en Principauté. Elle va être secondée, très bientôt par une deuxième personne et j'espère pouvoir rapidement lui fournir des locaux appropriés.

M. Claude CELLARIO.- Je vous remercie de ces précisions. Ce que je regrette c'est qu'au moment où le guichet unique a été créé, vous n'ayez pas eu cette réflexion. Vous auriez dû, d'entrée, prévoir des locaux, par rapport au but initial et, du fait que la personne choisie avait trois fonctions, en former rapidement une autre en complémentarité.

Nous verrons bien au cours de l'année 2010, combien de temps va mettre le Gouvernement pour trouver les locaux et mettre en place le système.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons à présent Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

# M. Christophe Spiliotis-Saquet.- Merci, Monsieur le Président.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais rompre un peu l'atmosphère paisible dans laquelle nous baignons depuis quelques jours.

Je vais vous parler des Tours Odéon.

JOURNAL DE MONACO

J'en parle à ce stade parce que ce dossier impacte lourdement notre Fonds de Réserve et que je suis consterné que personne, ici, surtout pas vous, Monsieur le Président, ait évoqué ce problème depuis vendredi, alors que nous étions suspendus, depuis le Budget Rectificatif dernier, à cette affaire qui a quand même évolué depuis.

Nous avons eu des renseignements et, là, c'est le silence complet. A moins que ce silence ne cache, pour tout le monde, la crainte de n'attirer l'attention de l'iceberg judiciaire qui dérive à notre frontière, de crainte qu'il ne dissimule un certain nombre de situations désobligeantes. Si c'est le cas, à ce moment-là, on tire le rideau, il n'y a plus rien à voir, sinon il faut quand même qu'on en parle un peu.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN en a d'ailleurs parlé, je crois que c'était vendredi, dans le cadre de la discussion générale. Il y a eu des débats sur ce point. C'était vendredi soir, mais c'est vrai que vous n'étiez pas là, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

Nous avons parlé, dans le cadre de la discussion générale, de l'audit qui est arrivé un peu tard, dont vous avez été rendu destinataire, comme tous les Collègues et qui conclut un certain nombre de choses, parfois critiques pour le Gouvernement. M. le Ministre d'Etat en a parlé lui-même dans son intervention de politique générale. C'est vrai aussi que nous avons regretté de l'avoir reçu tard, il y a soixante pages et je dois le dire humblement, je n'ai pas vraiment eu le temps, comme la plupart des Collègues, je pense, de regarder dans le détail le résultat de cet audit, mais le Ministre d'Etat en a résumé l'essentiel l'autre soir...

- **M.** Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Donc, tout va bien? Alors, on ne doit pas avoir la même lecture, parce que moi, ce que j'ai retenu de cet audit, c'est de graves dysfonctionnements, et pas de notre part.
- **M. le Président.-** Oui, il y a des erreurs qui ont été notées le Gouvernement l'a reconnu de la part du Gouvernement, dans l'information de l'Assemblée notamment, oui, c'est exact.
- M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Oui, mais je regrette que M. Tonelli ne soit pas là ce soir, lui qui se gaussait lorsque je lui disais que ces appartements coûteraient plus de 30.000 €, l'audit l'a bien dit qu'ils ont coûté plus de 30.000 €. Alors, je ne sais pas comment vous allez les revendre aux Monégasques dans l'accession à la propriété ces appartements, parce que je ne sais pas s'il y a beaucoup de nos

compatriotes qui pourront payer 31.000 € /m2 les appartements des Tours Odéon.

- **M. le Président.-** Monsieur Nouvion demande la parole.
- M. Laurent Nouvion.- Juste un point, une précision sur l'audit. La décision de conduire un audit sur le dossier Odéon a été proposée par le Gouvernement, par le Ministre d'Etat, au Président du Conseil National et à la majorité qui l'a accepté.

Nous, en ce qui nous concerne à Rassemblement et Enjeux, nous ne nous sommes pas prononcés sur l'audit. J'ai pour ma part participé à une réunion et mon Collègue Marc Burini à une autre, nous ne sommes pas tenus par les résultats de cet audit et nous avons participé à titre indicatif.

Voilà ce que je tenais à dire, je vous remercie.

- M. le Président.- Monsieur Roland MARQUET.
- M. Roland MARQUET.- J'aimerais revenir deux secondes en arrière, pour vous dire que je suis sceptique. Je voudrais bien que Monsieur le Ministre d'Etat et Monsieur Nouvion me répondent, puisque vous êtes très au fait sur les actualités financières et sur Monaco 2029. Qui aurait pu prévoir, en 1981, ce que serait le monde, ce que serait l'économie, ce que serait le découplage de l'économie réelle par rapport à l'économie boursière ? Qui aurait pu prévoir le 11 septembre ? Qui aurait pu prévoir l'affaire MADOFF, l'affaire EMRON ? Qui aurait pu prévoir aussi la folie des spécialistes de la banque, en voulant absolument pousser un raisonnement mathématique qui nous amenait à la catastrophe. Je sais bien qu'il y a des prix Nobel qui ont fait des modélisations mathématiques, mais il y a quand même tellement d'incertitudes, il y a quand même tellement de délits d'initiés. Comment avoir une visibilité si longue ? Personnellement, de façon instinctive, je vois déjà difficile une visibilité à cinq ans, alors, comment faitesvous ? Si vous pouvez avoir la gentillesse de me répondre.
- **M. le Président.-** J'aurais donné volontiers la parole à M. Burini ou à M. Svara qui ont travaillé plus que moi dans ce groupe s'ils le souhaitaient...

(Rires).

... Mais il y a la différence entre la prévision précise à court terme et la prévision à long terme. Heureusement qu'on connaît un certain nombre de tendances pour le long terme. Je vous invite à lire effectivement ces intéressantes conclusions de « Monaco 2029 ».

Dire, par exemple, qu'on ira plutôt vers une société de l'éducation, de la connaissance, que vers une société de la production industrielle, je ne pense pas que c'est prendre un gros risque et cela a des conséquences, évidemment, pour des choix politiques qui sont à faire pour l'avenir de la Principauté. Il y a une science qui s'appelle la prospective, c'est vrai que c'est beaucoup plus compliqué de prévoir des tendances lourdes sur vingt ans que de prévoir ce qui va se passer le mois prochain, mais heureusement, qu'il y a un certain nombre de personnes qui s'y consacrent.

Je crois que je n'ai pas grand-chose à ajouter. Le Livre Blanc est public aujourd'hui, donc chacun peut se rendre compte par soi-même en le lisant, d'un certain nombre de tendances à venir pour Monaco et de décisions importantes à prendre par rapport à l'attractivité du territoire.

D'ailleurs, je tenais à faire une remarque sur ce chapitre par rapport à l'attractivité du territoire. Je la fais maintenant, je voulais la faire plus tard, mais je vais la faire maintenant dans le fil de votre question. Justement, une des conclusions de ce Livre Blanc, c'est que dans les prochaines années, plus que jamais nous devons attirer des résidents, c'est ce que nous appelons « l'on shore », parce que sur le plan de cette politique pour nos résidents, nous sommes un Etat Souverain et personne ne peut décider à la place d'un Etat Souverain de sa politique sur son territoire. Donc, pour cela, il faut conserver évidemment notre population et il faut essayer d'attirer des investisseurs de qualité et de nouveaux résidents de qualité et pour atteindre cet objectif, c'est un des points majeurs qui est soulevé par le groupe de travail, un des atouts majeurs, c'est la transparence et l'impartialité des décisions administratives.

Je voudrais souligner une avancée qui est liée au Département des Finances et de l'Economie, dont nous allons voter les crédits. Cela faisait plusieurs années que le Conseil National, pour ne pas dire sept ans, depuis 2003, demandait la création de critères impartiaux, transparents et d'une Commission Mixte Gouvernement, Conseil National, Mairie et représentants des commerçants et des entrepreneurs, pour attribuer les locaux domaniaux de l'Etat à usage de bureaux et à usage de commerces. Une Commission est en place depuis 1993 pour les logements domaniaux et nous demandons une Commission de même nature qui décide sur des

critères impartiaux et transparents, pour attribuer les locaux à usage d'habitation. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de Commission, il y avait certes des critères mais c'était uniquement le Gouvernement qui se réunissait tout seul pour décider en matière commerciale. Eh bien, on nous a annoncé – et c'est une avancée que je veux souligner dans le cadre de la discussion générale sur ce Budget Primitif et j'en remercie Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et l'ensemble du Gouvernement - donc très rapidement, Madame, je n'ai pas la date en tête, mais vous allez, vous, pouvoir nous la rappeler, un Arrêté Ministériel va publier des critères et va publier la liste des Membres de la Commission. Donc, cela renforcera la transparence et la garantie d'impartialité dans les attributions des locaux à usage économique, c'est une bonne mesure qui va dans le sens, je ne dis pas que vous avez suivi « Monaco 2029 », parce que le débat est en cours depuis bien plus longtemps, mais en tout cas c'est aussi une des conclusions de ce rapport, renforcer l'efficacité de l'Administration, renforcer notamment, l'impartialité et la transparence de ses décisions, cela fait partie des conditions pour avoir la confiance des investisseurs et des futurs résidents.

Donc, voilà un point positif. Pouvez-vous nous donner des délais, Madame, je n'ai pas en tête la date?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-L'Arrêté Ministériel va sortir, je pense, d'ici la fin de l'année, pour Noël aussi, un cadeau...

**M. le Président.-** Bien. Monsieur SPILIOTIS-SAQUET souhaite intervenir.

**M.** Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Excusez-moi, mais là, c'est nous qui avons dérivé. Si Monsieur le Ministre en a parlé vendredi soir, j'en conclus que les tenants et les aboutissants de l'audit ont été exposés ici. Oui ou non?

**M. le Président.-** Il y a une partie de l'intervention de politique générale du Ministre, où il a parlé de l'audit, mais c'était relativement rapide, quelques phrases.

**M.** Christophe SPILIOTIS-SAQUET. Mais il y a un certain nombre d'éléments qui doivent être portés à la connaissance de tout le monde ici. Alors, je ne sais pas si c'est moi ou si c'est vous qui devez le faire ?

- **M. le Président.-** Le rapport a été distribué aux vingt-quatre Conseillers Nationaux, donc vous l'avez comme tout le monde. Vous pouvez faire tous les commentaires que vous souhaitez, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.
- **M.** Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Alors, je voudrais simplement m'assurer que tout ce qui est dans ce rapport laisse l'ensemble de mes Collègues indifférents. Voilà, c'est ma conclusion.

## M. le Président.- Monsieur Nouvion.

M. Laurent NOUVION.- Alors, premièrement, par courtoisie, je voulais répondre à mon Collègue Roland MARQUET. Cher Docteur, je suis, contrairement à ce que je peux parfois laisser apparaître, je suis très humble et surtout en matière de prévision. La seule chose, c'est que moi j'ai une image très simple de Monaco. Monaco, c'est une grande entreprise qui a marché extrêmement bien pendant les cinquante dernières années et cette entreprise a créé du « cash flow », des sous. Ces sous ont été réinvestis astucieusement pour que la population monégasque en bénéficie avec des logements, avec une qualité de vie et avec un plaisir de vie très remarquables.

Aujourd'hui, on est entré dans un processus – et je vous rejoins – on est entré dans un processus de doute, parce que la rente ramène moins d'argent, parce que les marchés financiers sont toujours plus fluctuants, mais je vous rassure sur la courbe, sur les quatre-vingtdix dernières années, ce qui rapporte le plus d'argent, quoi qu'il arrive, ce sont les actions. Et donc, vous nous posez la question de savoir comment vous pouvez voir dans quinze ou vingt ans. Mais je crois que lorsque nous sommes Elus, les compatriotes nous ont fait confiance pour nous envoyer ici, soit par le scrutin majoritaire, soit par le scrutin proportionnel, n'est-ce pas Madame MANZONE-SAQUET. La moindre des choses, c'est d'essayer de se projeter un peu, en toute humilité, et moi vraiment, j'analyse Monaco comme une entreprise et je crois que nous avons des exemples très intéressants autour de nous, de grosses entreprises, en Europe, dans le monde. On a une entreprise qui est la plus belle puisqu'on est sûr qu'elle n'échappera à personne, on en fait un peu partie. Voilà, c'était pour répondre au premier point.

Pour répondre à mon Collègue Christophe SPILIOTIS-SAQUET, je crois, Monsieur, qu'on a eu cet audit jeudi, il est assez volumineux et pour moi, cet audit n'est que la photographie de la situation que je connais, je n'ai pas besoin d'avoir l'audit pour avoir et

pour prendre des positions politiques que nous avons prises il y a un mois et demi, qui étaient extrêmement précises. Pour moi, les conditions de l'opération de la Tour Odéon n'étaient pas acceptables, nous l'avons dit, je ne vais pas revenir dessus. Cet audit pour moi n'a pas grande valeur et d'ailleurs, nous ne sommes pas tenus par les résultats de cet audit. Donc, c'est extrêmement simple.

Quoi vous dire d'autre ? Le projet est lancé, les sous ont été débloqués par le Fonds de Réserve, je crois qu'il y a près de 90 M€ qui ont été débloqués et versés à l'opérateur pour que le projet commence. Nous avons dit ce que nous avions à dire ; il y a un Gouvernement Princier, il y a une autorité exécutive, que voulez-vous faire ?

- **M. le Président.-** Monsieur le Ministre va s'exprimer.
- M. le Ministre d'Etat.- Je vais m'exprimer, je m'excuse de revenir une nouvelle fois, puisque nous l'avons évoqué déjà au cours de notre débat très longuement, il y a un mois et demi, mais nous sommes revenus dessus, effectivement, au cours de nos débats publics la semaine dernière.

Un mot sur la Tour Odéon puisque vous n'étiez pas là à ce moment-là, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET. Je dis quand même que cet audit a été réalisé par un des cabinets d'audit les plus internationalement connus et on ne peut pas soupçonner un cabinet d'audit de ce niveau d'être complaisant, parce qu'il a quand même une déontologie et une renommée. Donc, pour moi, un des plus grands cabinets d'audit internationaux dit des choses sérieuses, c'est la première chose que je voulais dire.

Cet audit, vous l'avez eu, tous les Conseillers Nationaux l'ont eu et moi je voudrais simplement indiquer qu'il est bien dit dans cet audit, et c'est sa conclusion, que l'accord qui est intervenu, et je le confirme, à la fin juillet, je ne reviens pas sur les conditions dans lesquelles la Commission, etc... mais l'accord tel qu'il a été conclu à la fin juillet dernier était, dans tout le cheminement du dossier, était le meilleur accord possible enfin, le meilleur accord auquel on était parvenu, celui qui défendait le mieux les intérêts de l'Etat.

Cet audit dit à un moment et je dis que c'est vrai, dit que dans une réponse au questionnaire adressé en novembre 2008 au Conseil National, il y avait une réponse qui était erronée, notamment sur le nombre de logements qu'il était possible de faire par rapport aux mètres carrés qui étaient dans les projets d'accords de cette époque-là, qui étaient très en amont de l'accord de juillet. Cette erreur, je l'ai dit, elle est regrettable, je l'ai reconnue. Je sais comment cela c'est passé parce que j'ai quand même fait mon enquête interne. Je ne vais pas publiquement le dire mais simplement, il y a eu une erreur de commise dans une réponse écrite qui a été faite au Conseil National au mois de novembre, c'est vrai, je le reconnais.

Ceci dit, l'accord tel qu'il a été conclu, il est bien précisé que c'est celui qui est le plus conforme aux intérêts de l'Etat et j'ajouterai aussi, Monégasques, parce qu'ils vont disposer là de 177 très beaux logements. Cela, premièrement, je le dit, deuxièmement je le répète, moi je suis très content, je regrette certaines procédures, je n'y reviens pas, mais je suis très content que le chantier des Tours Odéons soit démarré. D'abord parce que maintenant, c'est le compte à rebours du constructeur qui va permettre la livraison de ces logements dans quatre ans et, deuxièmement, parce qu'on se tue à dire, et je suis d'accord avec ceux qui le disent, il faut chercher de nouvelles recettes pour l'Etat, il faut attirer des étrangers, il faut offrir des espaces... alors, je suis désolé, mais de nouvelles recettes pour l'Etat, la Tour Odéon va en amener, des appartements pour des étrangers qui veulent investir à Monaco, la Tour Odéon va en amener. Je suis désolé, mais si on ne prépare pas aujourd'hui cette reprise économique, bien sûr qu'on aura des difficultés pour financer nos investissements et le reste, mais pour moi la Tour Odéon est une excellente chose. Je suis très heureux que ce chantier soit démarré et vraiment je donne rendez-vous aux Monégasques dans quatre ans pour nous dire ce qu'ils pensent de la Tour Odéon lorsqu'elle sera livrée. Vous verrez que tout le monde se félicitera, à ce moment-là, de cette tour qui va apporter à 177 familles monégasques de magnifiques logements avec des vues superbes et qui va apporter aussi à la promotion privée un certain nombre d'appartements, qui permettront d'attirer des étrangers qui viennent investir à Monaco.

Je crois qu'il n'y a pas de secret. Si en même temps on dit, on bloque toutes les opérations et qu'on dit, amenez des recettes nouvelles, je ne sais pas faire. Il y a des moments où il faut savoir avancer et là, c'est un investissement extrêmement important pour l'avenir, moi je l'assume complètement et les icebergs voisins n'ont rien à voir, je ne me mêle pas des affaires judiciaires qui se passent en France et je ne souhaite faire aucun commentaire là-dessus, parce que ce n'est pas à moi qu'il appartient d'en faire. Donc, tout cela n'a rien à voir, tout ce qui a été dit dans cette affaire n'a rien à voir avec le dossier de la Tour Odéon, il ne

faudrait pas qu'il y ait des amalgames de faits, cela n'a rien à voir avec ce qu'a fait l'Etat et cette opération qui me paraît vraiment une opération très importante pour l'avenir, à la fois des familles monégasques, mais aussi pour le développement économique et les futures recettes de l'Etat.

Croyez bien, Monsieur NOUVION, dans quelques années lorsque nous ferons les comptes, nous constaterons que ce que l'Etat fait aujourd'hui, rapportera sûrement dans quelques années, plus d'argent que l'Etat n'aura investi.

M. Laurent Nouvion.- Je le souhaite de tout cœur, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Monsieur Steiner a demandé la parole sur ce point.

# M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas vraiment sur la Tour Odéon que je souhaite intervenir parce que, comme l'a dit M. Nouvion, nous nous sommes exprimés en paroles et en actes lors du Budget Rectificatif, ce qui n'a pas été le cas de tout le monde.

Par contre, Monsieur le Ministre, ce que je voulais dire c'est que je pense qu'il y a maldonne, enfin une mauvaise compréhension, dirais-je, sur le thème des nouvelles recettes.

Je vois que tout le monde parle de nouvelles recettes, mais en fait, la donnée du problème, ce n'est pas les nouvelles recettes, c'est, quels sont les nouveaux moyens de recettes. Donc la recherche doit plutôt s'orienter vers les nouveaux moyens de recettes parce qu'on ne peut pas continuer comme cela sur un modèle keynésien avec une intervention de l'Etat partout et de plus en plus présente et de plus, comme l'a rappelé M. Nouvion et, plusieurs fois, d'autres personnes dans cet hémicycle, l'immobilier est notre pétrole. Mais ce pétrole, du fait de la rareté des surfaces, à moins de commencer à casser certains immeubles qui mériteraient de l'être, ne peut aboutir à sustenter une croissance à deux chiffres. Il y a déjà un modèle qui existe dans le monde, qui est catastrophique, qui est l'île de Nauru qui était un Etat microscopique, qui avait une richesse démentielle pour sa taille et qui, aujourd'hui, sert de port de rétention aux émigrés clandestins de l'Australie. J'ai peur qu'à un moment donné, si on ne réfléchit pas, non pas à de nouvelles recettes mais à de nouveaux moyens de recettes...

M. le Ministre d'Etat.... Vous me permettrez de vous dire que tout d'abord je ne partage pas ce pessimisme noir et je crois beaucoup en l'avenir de la Principauté.

D'ailleurs, cela va me permettre de dire un mot au Docteur MARQUET, puisqu'il a parlé des perspectives à plus long terme.

Pour vous dire une chose, Monsieur STEINER : je suis d'accord avec vous pour dire que ce qui est important, c'est de créer les moyens d'avoir de nouvelles recettes et on ne crée pas de nouvelles recettes comme cela. Même si ce propos paraîtra libéral, j'ai l'habitude de dire que ce ne sont pas les pouvoirs publics qui font la richesse; les pouvoirs publics peuvent aider, accompagner ceux qui vont faire la richesse. Je pense que nous ne serons pas en désaccord sur ce point. C'est cela le rôle des pouvoirs publics, ce n'est pas le Gouvernement qui va développer tout seul, par magie, l'économie de la Principauté. Pour cela, je pense que nous sommes bien d'accord. Mais par contre, le Gouvernement a une responsabilité, c'est celle de créer les conditions qui permettent aux entreprises de créer la richesse. Jusque-là, nous sommes d'accord. Alors, je vais dire que tout de même, par rapport à cela, il faut avoir une réflexion pour l'avenir. Moi, je suis de ceux qui croient, on l'a déjà dit tout à l'heure, aujourd'hui nous sommes en crise, que la crise va durer, je ne sais pas combien de temps mais nous en sortirons dans six mois, dans un an ou plus, je n'en sais rien, mais nous en sortirons. Je le disais, statistiquement, nous avons toujours eu des périodes de prospérité, bien heureusement, depuis d'ailleurs le début de l'humanité. Ce sont quand même des références lointaines, qui ont été toujours plus longues bien heureusement, que les périodes de récession, que les périodes de recul, c'est pour cela que l'humanité a progressé.

Simplement, je crois en l'avenir, je crois qu'effectivement, ce ne sera pas forcément les mêmes investisseurs, les mêmes domaines économiques, ça sera des innovations, il y aura de nouvelles technologies, il y aura donc de nouvelles entreprises d'autres types dans les vingt ans qui viennent, mais ce dont je suis sûr, c'est que pour que cela marche, il faut qu'il y ait de l'espace et, personnellement, ma réflexion sur les vingt ans qui viennent, c'est comment trouver l'espace. Je l'ai déjà dit en séance privée mais je le redis en Séance Publique, c'est comment trouver l'espace dans les vingt ans qui viennent, pour répondre à trois exigences.

La première est une exigence bien naturelle, qui est le logement domanial. Répondre au droit au logement des Monégasques, c'est une première exigence. La deuxième exigence, c'est celle de trouver les espaces économiques industriels, commerciaux, tertiaires supérieurs, bureaux, pour justement faciliter la venue de nouvelles entreprises. Vous savez, il y en a déjà qui ne viennent pas aujourd'hui parce qu'elles ne savent pas où aller, vous le savez bien d'ailleurs, parce qu'il n'y a pas d'espace ou des espaces trop chers.

Et la troisième chose, c'est de continuer à développer parallèlement de la promotion privée pour offrir aux investisseurs, aux entreprises dynamiques qui viennent s'installer, les logements pour les accueillir. Donc ça, c'est une réflexion qui est capitale parce que si on ne lève pas ce verrou de l'espace, on ne peut pas parler de développement, on ne peut pas parler de recettes futures puisqu'on ne sait pas où mettre les entreprises, on ne sait pas où mettre leurs cadres, nous sommes dans l'impasse, donc il faut lever ce verrou de l'espace.

Je vous ai dit que le Gouvernement avait fait des études, et je regrette que Gilles Tonelli ne soit pas là ce soir. Nous avons fait ces études avec une personne qui était très brillante, M. N'GUYEN, polytechnicien, qui était avec nous ces dernières semaines. Ces études sur les espaces qui étaient nécessaires pour répondre à nos trois objectifs, pour 2029 ou 2030. Docteur, comme vous l'évoquiez, on a la réponse. On sait que les espaces qui ont été identifiés, dont l'Odéon, Monsieur Spiliotis-Saquet, qui en fait partie, mais d'autres bien sûr, l'Annonciade II, la zone du Jardin Exotique, la fin des Délaissés, etc... Tout cela nous donne les trois ou quatre mille mètres carrés nécessaires pour répondre, dans les dix ans qui viennent, aux trois objectifs que j'ai indiqués.

Ensuite, et c'est pour cela que le Prince Souverain a lancé l'étude de l'extension de Fontvieille, devant la partie où se trouve le cirque et l'héliport actuel pour disposer à nouveau de trois cents à trois cent cinquante mille mètres carrés pour répondre aux trois objectifs. Donc, la première chose que nous devons faire, si nous voulons vraiment un développement économique et de nouvelles ressources, c'est d'offrir des locaux. Offrir des locaux aux Monégasques, offrir des locaux aux entreprises étrangères qui viennent s'installer et pouvoir vendre et louer des logements aux cadres de ces entreprises afin qu'ils puissent venir nous aider à développer la prospérité de la Principauté.

C'est un raisonnement très simpliste, je le dis, mais qui me paraît important, parce que cela est le vrai verrou du développement de la Principauté. Alors, bien sûr, il y a beaucoup d'autres choses à faire, il y a le guichet unique, nous en avons parlé, il y a les formalités à alléger, il y en a dans vos suggestions qu'il faut étudier de très près, je l'ai dit, concernant les cinquante propositions de Monaco 2029. Je crois qu'il faut étudier tout cela. Il n'y a pas que l'espace, mais l'espace, c'est le passage indispensable, si nous n'avons pas cet espace nous ne pourrons pas y arriver.

Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire, Docteur, sur la réflexion à moyen terme.

- M. le Président.- Monsieur Steiner souhaite intervenir à nouveau.
- **M. Christophe STEINER.-** Monsieur le Ministre, pour répondre à tout ce que vous avez dit, je crois qu'il y avait un Italien qui s'appelait Antonio GRAMSCI et qui disait : « je suis pessimiste par l'intelligence et je suis optimiste par la volonté ».

Le problème, c'est que vous parlez de construction, d'espace, nous sommes tout à fait d'accord, mais c'est une seule des composantes.

Lorsque vous voulez faire venir à Monaco des entrepreneurs, lorsque vous voulez faire venir à Monaco des gens qui sont habitués à vivre dans un système libéral où comme l'a dit M. GARDETTO – et il a tout à fait raison sur le sujet – vous ouvrez une entreprise en vingt-quatre heures, vous ne pouvez pas attendre, trois ou six mois pour qu'on vous autorise à ouvrir cette entreprise.

Alors, bien sûr, il faut des espaces, mais il faut aussi que les règles d'établissement pour les sociétés changent. Il faut que les gens puissent ouvrir des entreprises avec, j'allais dire la vitesse de la lumière, mais c'est presque ça. Vous ne pouvez pas avoir des Anglo-Saxons qui sont habitués à créer des sociétés très vite, venir ici, leur demander de payer un loyer, de fournir tous les justificatifs nécessaires et d'attendre six mois. Dans ces conditions, vous allez en Suisse, vous allez ailleurs.

Vous ne pouvez résoudre la problématique qu'à partir du moment où vous l'envisagez de manière globale. Que ce soit les espaces, les logements, les bureaux et aussi la législation. Mais si vous faites seulement les bureaux, sans bouger le reste, je vous assure qu'ils resteront vides.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai aucune inquiétude pour remplir les bureaux, Monsieur STEINER, mais je vais vous dire quand même quelque chose. Premièrement, nous ne mettons pas six mois pour

répondre. Deuxièmement, les entreprises qui présentent un intérêt pour la Principauté sont accueillies avec des tapis rouges et, croyez-moi, on fait ce qu'il faut. Alors, ce que je peux vous dire, Monsieur STEINER, c'est que toutes les semaines au Gouvernement, nous rejetons des demandes d'installation pour deux types de raison.

La première, c'est pour protéger des entreprises monégasques, parce que, n'oubliez pas cela, toutes les semaines, si vous voyez le nombre des demandes, alors, moi je veux bien créer une entreprise en vingt-quatre heures, mais vous allez faire souffrir les entreprises monégasques.

(Brouhaha).

Oui, il y a un certain protectionnisme, nous le souhaitons et nous le voulons, parce que Monaco est spécifique et si nous ne le faisons pas, nous faisons mourir nos entreprises monégasques. Donc, toutes les semaines, le Gouvernement rejette des demandes, parce que cela concerne un secteur où il y a déjà un certain nombre d'entreprises monégasques qui répondent aux besoins.

Deuxièmement raison, ce que vous savez, nous sommes un pays de lumière à Monaco et la lumière attire les moustiques...

(Rires).

... et dans ce pays de lumière qui attire les moustiques, il y a beaucoup de gens qui viennent nous demander de créer des entreprises, de toutes sortes, on peut tout fabriquer ici. Et puis, lorsque nous creusons un petit peu, lorsque nous allons voir dans le fichier des services spécialisés de la police, nous avons souvent des surprises et nous disons que nous ne voulons pas de cette entreprise-là.

Donc, je suis désolé, mais Monaco est fragile, Monaco est petit et fragile. Je ne peux pas, en vingt-quatre heures, dire oui ou non. Ce que je peux vous dire, c'est que les entreprises qui ont pignon sur rue, nous savons ce qu'elles font, celles-là nous pouvons les accueillir dans d'excellentes conditions, c'est ce que nous faisons, que nous essayons de faire le mieux possible, mais je vais m'engager à mieux faire, Monsieur Steiner, je peux m'engager auprès de vous et je sais que Mme Thevenoux aussi.

- **M. le Président.-** Monsieur Spiliotis-Saquet souhaite s'exprimer.
- M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Monsieur le Ministre, je ne suis pas hostile du tout à la construction de la Tour Odéon et je suis conscient de l'intérêt pour

l'économie monégasque et, d'ailleurs comme tout le monde ici, j'ai voté en faveur de ce projet mais dans des conditions particulières.

Ce que je ne peux pas accepter, c'est que vous laissiez penser au travers d'une phrase sortie de l'audit, que cet audit a totalement affranchi le Gouvernement de ses responsabilités, parce qu'il y avait d'autres phrases dans cet audit, qui faisait passer effectivement le prix de 24 à 31.000 €/m², qui disait que l'évolution de la définition des surfaces vendables avait été très défavorable aux intérêts de l'Etat et, surtout, que les promoteurs avaient le financement, c'est-à-dire qu'il n'était pas indispensable de financer par notre Fonds de Réserve.

Alors, je ne comprends pas comment vous avez pu, en cette période de crise, alors que nous sommes là à tirer des bouts de ficelle, alors que vous êtes ferme sur le Budget de l'Hôpital en disant qu'il n'y aura pas d'hôpital si on dépasse de quelques millions d'euros, alors que c'est un bâtiment majeur, comment vous avez pu engager 500 M€ du Fonds de Réserve pour des promoteurs privés. En leur faisant un cadeau royal comme il a été dit, qui les soulage d'une caution personnelle et qui leur fait gagner environ 20 M€ sur les intérêts bancaires. Alors si tout le monde est d'accord avec ça...

M. le Ministre d'Etat.- On ne va pas rouvrir ce débat parce qu'il y a quand même autre chose à faire que de débattre éternellement de cette question, mais je vous dis que je n'ai pas lu la même chose. La seule critique qui a été faite à l'Etat, c'est d'avoir fait cette déclaration de novembre 2008, je n'en ai pas vu d'autres, moi. Il y a des explications très précises sur l'ensemble. Dans cet audit, je n'ai pas vu d'autre critique que celle-là. Je n'en dirai pas plus, on ne va pas rouvrir à nouveau un débat qui a déjà eu lieu très longuement, surtout lors du Rectificatif.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre Collègue qui demande la parole, nous avons effectivement débattu longuement du Département des Finances et c'est bien normal, compte tenu de son importance pour le pays.

Je vous propose donc de mettre aux voix le chapitre 50.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Une abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté; M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 51 – Budget et Tresor – Direction	
351.010 – Frais de personnel	948.500
351.030 – Frais de fonctionnement	24.200
351.040 – Achat & entretien matériel	1.200
	973.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 51 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

508.200

## Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 52 – Budget et Tresor – Tresorerie	
352.010 – Frais de personnel	486.200
352.030 – Frais de fonctionnement	15.000
352.040 – Achat & entretien matériel	7.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 52 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Une abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté; M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 53 – Services Fiscaux	
353.010 – Frais de personnel	2.245.300
353.030 – Frais de fonctionnement	86.300
353.040 – Achat & entretien matériel	1.100
	2.332.700

# M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur les Services Fiscaux ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce chapitre 53 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 54 – Administration Domaines	
354.010 – Frais de personnel	1.127.400
354.030 – Frais de fonctionnement	69.000
354.040 – Achat & entretien matériel	6.000
354.060 – Frais propres activité service	126.000
	1.328.400

# M. le Président.- Monsieur CELLARIO a la parole.

# M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, l'Administration des Domaines gère énormément d'appartements et en particulier, elle gère des appartements en dehors de Monaco, à Cap d'Ail, à Beausoleil, ainsi de suite.

Il a été mis en place un système pour que les agents de l'Etat qui travaillent dans la Fonction Publique et dans certains Départements puissent être logés dans ces appartements en tenant compte du système de quota. Le Département des Finances, tel quota, le Département de l'Intérieur, tel quota et ainsi de suite. La question que je vais vous poser est très simple. Dans la mesure où ces quotas ne remplissent plus

leurs objectifs, à savoir que l'on constate maintenant que les quotas ne sont pas remplis pour tel Département, alors que pour d'autres, il manque des appartements, ne croyez-vous pas qu'il serait temps d'instaurer un système globalement plus efficace?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ecoutez, nous allons examiner cela, mais apparemment, il ne manque pas d'appartement pour certains et des appartements en plus pour d'autres. Lorsqu'il en manque, je vous assure que nous avons des discussions entre Départements qui font que l'on s'arrange et qu'on discute entre nous. Donc, pour l'instant, nous n'avons pas constaté, globalement, de manque à cause de ces quotas, mais évidemment, on peut toujours revoir le système.

# M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 54 ?

S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Une abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté; M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 55 – Expansion Economique	
355.010 – Frais de personnel	1.466.200
355.030 – Frais de fonctionnement	56.000
355.040 – Achat & entretien matériel	700
355.060 – Frais propres activité service	1.048.000
	2.570.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 55 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Une abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté ; M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

# Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 57 – Tourisme et Congres	
357.010 – Frais de personnel	2.605.400
357.030 – Frais de fonctionnement	3.655.000
357.040 – Achat & entretien matériel	1.145.000
357.060 – Frais propres activité service	5.302.000
	12.707.400

**M. le Président.-** Monsieur Gérard BERTRAND a la parole.

# M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même dire à l'Assemblée que lors du dernier Comité Supérieur du Tourisme, qui s'est déroulé la semaine dernière, M. BOUQUIER nous a fait un très brillant exposé sur le programme touristique de la D.T.C..

Un exposé qui s'est malheureusement résumé à un

monologue puisque les Conseillers Nationaux n'ont reçu les documents de travail que le jour-même. Je me suis déjà exprimé là-dessus, je n'y reviendrai pas et je suis sûr, Madame le Conseiller, que cela ne se reproduira plus.

Je voudrais parler d'un autre sujet et là, je vais empiéter sur les plates-bandes de mon Collègue CLERISSI : c'est sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Vous le savez, Madame le Conseiller, que je suis très sceptique sur cette ouverture, surtout en période estivale. Monaco n'étant pas une station balnéaire, je pense qu'il est important de créer des événements pour attirer la clientèle, mais des évènements ciblés et surtout avec une bonne communication et encore c'est difficile. Je prends pour exemple le départ du Tour de France, qui a été, quand même, une très belle réussite sur le plan de l'organisation et sur le plan des retombées médiatiques. Mais personnellement, je trouve que sur le plan populaire, cela n'a pas été une réussite, je dirai même un fiasco parce que sur 200.000 spectateurs attendus, je pense Monsieur le Conseiller, qu'il n'y a eu qu'au grand maximum 50.000 spectateurs?

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-

Je pense qu'il y avait 80.000 spectateurs...

M. Gérard BERTRAND. ... 80.000, je ne sais pas où ils sont passés parce que je me suis promené le dimanche matin, jour du départ, et à la Condamine, il n'y avait personne, Monsieur le Conseiller. Les restaurants qui attendaient la foule étaient vides et certains ont fermé même avant midi. Tout cela pour vous dire que sur le plan populaire, ce n'était vraiment pas une réussite.

Alors, je voudrais, Madame le Conseiller, que vous nous fassiez un bilan objectif sur l'ouverture le dimanche des commerces cette année.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Alors, objectivement, l'ouverture des commerces le dimanche, cette année, n'a pas été une réussite, mais le but que nous poursuivons dans l'ouverture des commerces le dimanche qui, pour l'instant se fait en saison estivale parce que la loi, telle qu'elle est actuellement, ne permet pas aux commerces d'ouvrir le dimanche au moins dans des conditions, j'allais dire normales ou comme ils veulent, donc ils doivent demander des dérogations, cela doit faire l'objet d'une opération particulière.

Nous avons mis en place ces opérations particulières depuis déjà quelques années. Pourquoi ? Parce que dans le pays voisin, il y a une loi qui va permettre aux commerces d'ouvrir le dimanche et ce ne sera pas un événement. Cela sera simplement la normalité et les commerces pourront ouvrir le dimanche. Moi, ce que je souhaite, c'est que les commerces de la Principauté puissent faire face à cette concurrence, parce que cela va être une concurrence pour eux, d'avoir des commerces qui sont ouverts le

dimanche dans les communes limitrophes. Cela veut dire que les gens pourront aller se promener à Nice ou ailleurs, parce que les commerces seront ouverts le dimanche et il y a des gens qui, lorsqu'ils se promènent le dimanche vont là où il y a des commerces qui sont ouverts.

Donc, ce que je souhaite, c'est que lorsque les commerçants à Monaco se diront qu'il faut qu'ils fassent face à cette concurrence et donc qu'ils ouvrent le dimanche, je souhaite qu'ils puissent le faire. Pour cela, il faut qu'on fasse un texte, et pour faire le texte, on a souhaité à l'avance essayer de voir quels problèmes cela posait, quelles questions cela posait que les commerces puissent être ouverts le dimanche.

Alors, nous sommes en cours de préparation d'un texte, avec quelques débats internes, parce que certains souhaitent les ouvertures très fortement pour la concurrence des commerces. Il faut qu'on arrive à un texte bien équilibré et ces tests ont eu pour but de voir les problèmes qui pouvaient se poser. J'espère en tout cas, sincèrement, que nous allons pouvoir arriver à quelque chose, afin que ceux qui souhaitent ouvrir puissent le faire.

M. le Président.- Monsieur Campana et ensuite M. Gardetto.

M. Jean-Jacques Campana, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Simplement un mot de plus pour dire que ce n'est pas le fait de souhaiter ou pas avoir une très large ouverture, c'est que le Département des Affaires Sociales, qui était pilote pour l'élaboration de ce texte, est parti d'un accord qui a failli être signé, je dis bien « failli », entre les partenaires sociaux de la profession, c'était, je crois, juste avant l'été 2008. Et c'est vrai que ce sont les représentants des syndicats salariés de la profession qui ont décidé, au dernier moment, de ne pas signer ce texte en donnant comme motif le fait qu'il n'était pas conforme à la législation. Donc, partant de cet accord et du fait que le motif nous paraissait surmontable en transformant l'accord en projet de loi, on a commencé par travailler sur ce texte en envisageant, comme l'avaient fait les partenaires sociaux, une ouverture des commerces limitée pendant la saison estivale.

Maintenant, c'est vrai que depuis, il y a eu des évolutions qui ont été annoncées dans le pays voisin et que, peut-être, il faut effectivement réfléchir à ces évolutions et aux conséquences sur les commerces en Principauté. C'est donc un débat qui devra être tranché.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Une courte phrase pour dire, puisque vous avez déjà eu deux Membres du Gouvernement qui se sont exprimés, que le Gouvernement n'a pas encore arrêté de projet de texte ; il travaille, il réfléchit, il écoutera les commerçants, il écoutera les salariés ; mais ce qu'il sait, ce que je peux vous dire, c'est que si nous ne faisons rien du tout, là, nous sommes sûrs d'aller dans le mur. Le jour où on pourra aller à Menton, qu'on ira aux Galeries Lafayette à Menton ouvertes le dimanche et qu'on pourra s'acheter tout à Nice, à Menton et ailleurs, eh bien, les gens iront et les Monégasques aussi, que voulez-vous que j'y fasse moi!

Alors, moi je veux bien qu'on se dise que nous allons nous protéger dans notre petit coin, avec une petite législation où on reste fermé le dimanche, mais nous allons dans le mur.

Donc, je dis simplement, nous sommes au travail, ce n'est pas simple, il faut écouter tout le monde, il faut écouter les commerçants, il faut écouter les salariés parce qu'il y a l'intérêt des commerçants, il y a des commercants individuels et ensuite, il v a des commerçants avec des salariés. Il faut que nous prenions en compte tout cela, cette réforme doit se faire contre personne et à l'avantage de tous, il faut que tout le monde y gagne. Le commerçant y gagne, son salarié y gagne, je crois que c'est la règle de base. Alors, pour tout cela, je demande un délai de réflexion, et au-delà de ce délai de réflexion, après avoir déjà discuté avec les commerçants, après avoir discuté avec les salariés, nous discuterons avec le Conseil National et nous finirons bien par trouver une solution, mais il faut trouver une solution.

- **M. le Président.-** Alors, ce soir, on écoute les Conseillers Nationaux...
- **M. Gérard BERTRAND.-** Est-ce que je peux répondre, Monsieur le Président ?
- M. le Président.- Oui, bien sûr. Ensuite nous écouterons MM. GARDETTO, BURINI et NOUVION.
- **M. Laurent Nouvion.-...** Mon Collègue peut le faire à ma place, c'était juste pour poser la question à Monsieur le Ministre, quel est, pour vous, le délai de réflexion ?

- **M. le Président.-** On note la question. Monsieur BERTRAND, c'est à vous.
- M. Gérard BERTRAND.- Dans ce contexte et avec votre intervention, maintenant, je comprends votre position. Je comprends très bien que c'est pour prévoir l'avenir, pour contrer, disons, l'ouverture des commerces le dimanche dans les communes limitrophes.

Là, je suis entièrement d'accord avec vous, mais au départ, je n'avais pas compris cela, je pensais que c'était une volonté du Gouvernement de faire ouvrir les commerces le dimanche, uniquement. Je comprends maintenant que c'est pour l'avenir, il n'y a pas de problème.

- **M. le Président.-** Merci. La parole est à présent à Monsieur GARDETTO.
- M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, écoutez, je suis ordinairement assez critique, mais pour le coup, je soutiendrai le Gouvernement.

Je ne sais pas s'il va neiger ce soir mais en tout cas, je vais soutenir le Gouvernement sur ce point...

Je me trouvais à Carrefour dimanche dernier et il y avait affluence, donc cela répond bien à un besoin quand même, je crois que s'opposer à l'ouverture des commerces le dimanche est un combat d'arrièregarde. Pourquoi ? Parce que le dimanche les gens ont plus de temps pour faire du shopping, c'est un jour où ils ont le loisir de passer plus de temps dans les rayons. Dans d'autres pays, qui sont des pays fortement industrialisés, très développés, on trouve même des supermarchés ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre et c'est très pratique, je puis vous l'assurer, pour en avoir moi-même fait l'expérience.

Je crois qu'il faut garder la T.V.A. à Monaco, ce n'est pas la peine de se voiler la face, et le jour où on pourra aller faire ses courses le dimanche dans toute la région économique voisine, on sera bien malin de dire : « chez nous on ferme », alors que nous avons la possibilité d'encaisser de la T.V.A. ces jours-là.

Soyons un petit peu pratiques, soyons réalistes, tournons-nous vers l'avenir et non pas vers le passé.

**M. le Président.-** La parole est à présent à Monsieur Burini, avant d'écouter M. Clerissi.

M. Marc Burini.- Monsieur Bertrand n'est pas là, mais je voulais juste dire, qu'effectivement – je ne sais pas si je l'ai déjà dit ici – j'ai l'impression que Monaco, c'est une ville qui est au bord de mer, mais ce n'est pas une ville de bord de mer, ce qui est fort différent... Pour les commerces le dimanche, le lundi au soleil, etc... je pense que la question de fond, c'est qu'il y a, en gros, trois types de consommateurs à Monaco. Il y a des résidents, il y a des touristes et il y a trente-huit mille personnes qui viennent travailler tous les jours. A l'intérieur de ces trente-huit mille personnes qui viennent travailler tous les jours, il y a des cadres bancaires, il y a des gens qui travaillent dans les usines à Fontvieille, il y a des secrétaires... Je pense que déjà, du lundi au vendredi, il y a une réflexion de fond à faire pour ces trente-huit mille personnes. En ouvrant le dimanche, je ne suis pas sûr qu'ils veuillent revenir le dimanche pour acheter des produits blancs par exemple, c'est-à-dire un réfrigérateur ou une machine à laver. Ils viennent tous les jours à Monaco, c'est comme lorsque nous étions à l'école, c'est très bien de vivre à côté d'une école parce que les enfants ne sont pas là le week-end, ils ne vont pas jouer autour, parce qu'ils y passent toute la semaine.

Moi, je pense qu'il faudrait peut-être plus se focaliser sur ces trente-huit mille personnes : c'est une manne. Lorsqu'on arrive à ouvrir des magasins, des enseignes qui sont ouvertes à tout le monde, je ne veux pas faire de publicité, mais il y en a une qui commence par un « Z » et qui finit par un « A », cela marche très bien, parce qu'il y a des gens de bureau qui peuvent s'acheter quelque chose pour vingt euros entre midi et quatorze heures... Il faudrait plus de commerces comme cela, mais pas seulement à Fontvieille, parce qu'il y a des gens qui travaillent aussi à Monte-Carlo et qui ne sont ni milliardaires, ni cadres supérieurs.

Après, il y a une consommation de résidents et, là aussi, c'est très hétérogène parce qu'il n'y a pas que des milliardaires non plus à Monaco, il y a de tout, et là aussi, souvent, les gens ouvrent des échoppes à Monaco et c'est souvent la chronique d'une mort annoncée. On pense qu'on va faire fortune parce que tout le monde va s'acheter des écharpes à 2.000 € et ces magasins ne durent pas longtemps, six mois, un an et ils ferment. Encore une fois, il y a une réflexion à mener à ce niveau-là et pas seulement à Fontvieille parce qu'il y a des gens qui vivent en dehors de Fontvieille.

Et puis, enfin, il y a les touristes et, là aussi, il y a une différence. Il y a les touristes qui séjournent plusieurs jours, il y a les touristes des congrès, il y a des touristes qui viennent pour la journée. Ce que je veux dire, c'est que c'est très complexe le commerce à Monaco, et cela va bien au-delà de l'ouverture le dimanche. Il y a une réflexion de fond à faire aussi, surtout sur ces trente-huit milles personnes qui viennent tous les jours.

#### M. le Président.- Merci. Monsieur CLERISSI.

# M. Philippe Clerissi.- Merci, Monsieur le Président.

L'accord, qui permettait l'ouverture des commerces le dimanche sans dérogation, qu'avait initié M. BESSI à l'époque, n'a pas été finalisé, c'est le Syndicat du Commerce Monégasque qui n'a pas voulu le signer.

Cela dit, c'était bien avant la crise ; on avait envisagé de formaliser cet accord. Aujourd'hui, à l'heure actuelle, il n'y a plus un seul commerçant qui accepterait de signer l'accord dans les conditions qui avaient été acceptées à l'époque.

Le problème des ouvertures le dimanche, Mme Thevenoux le connaît depuis des années, M. BIANCHERI aussi, on en parle depuis au moins dix ans. Comment voulez-vous faire pour obliger un commerçant à ouvrir le dimanche s'il n'a pas envie d'ouvrir, c'est cela, moi je vous le demande, avec une mitraillette ?...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Mais il ne s'agit pas d'obliger, il s'agit de donner la possibilité d'ouvrir...

# **M. Philippe CLERISSI.-** Oui, il peut ouvrir mais il n'ouvrira pas!

N'ouvriront que certains secteurs, les centres commerciaux, peut-être le Centre commercial du Métropole, la FNAC au Métropole, Carrefour et Mac Donald au Centre Commercial de Fontvieille, en plus des centres commerciaux qui sont structurés avec des G.I.E., avec une organisation, avec des commerçants qui participent à l'animation du centre, qui participent à la communication... Le problème, c'est que les commerçants de rue ne sont absolument pas fédérés et que la plupart d'entre eux, eh bien, ne font absolument aucune affaire depuis maintenant plusieurs mois... Ils ne font pas d'affaires en semaine et ce n'est pas parce qu'on va leur proposer d'ouvrir le dimanche qu'ils vont ouvrir le dimanche, bien au contraire. Ils vont dire le dimanche, on va pleurer pour arriver, le lundi, encore plus faible que la semaine précédente... Voilà le problème, il est là.

Alors, maintenant, moi je sais gré au Gouvernement d'avoir pris les mesures et il me semble que ce sont les mesures nécessaires pour l'avenir du commerce à Monaco, à savoir l'augmentation de l'offre. C'est primordial. Le jour où on aura une offre conséquente, qui donne des possibilités aux commerçants et qui attire la clientèle extérieure, là, oui, on pourra prendre des mesures qui forceront les commerçants à ouvrir, mais entre-temps, c'est difficile, très difficile parce que la plupart d'entre eux sont exsangues depuis maintenant des années.

Tout commerçant, s'il fait des affaires, il ouvre et même la nuit, c'est le principe même du commerce... Voilà ce qu'il faut se dire. S'il n'ouvre pas, c'est qu'il ne voit pas d'issue à la crise, à la façon dont le commerce a été envisagé à Monaco depuis un certain nombre d'années. Je ne vais pas revenir sur la topographie particulière, nous ne sommes pas une station balnéaire comme St Tropez avec une unité de commerces avec une offre ciblée. Nous, nous sommes une pluralité de quartiers avec des commerces adaptés, d'autres pas, avec souvent des banques au milieu, avec des agences immobilières qui ne participent guère à l'homogénéité de l'offre. Voilà, il n'y a pas eu d'urbanisme commercial, pas de réflexion sur ce sujet depuis énormément d'années.

Alors, maintenant, on s'y met, mais cela prend du temps. Je pense que nous arriverons à faire ouvrir les commerces le dimanche, le jour où on aura une offre conséquente, qu'on mettra le paquet sur la communication, à ce moment-là, oui, pourquoi pas. Moi, je suis prêt à me battre à ce moment-là pour demander à tous les commerçants de faire l'effort, mais actuellement, moi je ne m'en sens pas capable.

**M. le Président.-** Nous avons le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui souhaite intervenir et ensuite M. GARDETTO.

# M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais compléter l'intervention de M. Clerissi, en disant qu'effectivement les commerces, qui sont structurés en groupement, en G.I.E. et dans des centres commerciaux, sont les plus efficaces aujourd'hui. Donc, je pense que c'est un axe important de réflexion pour l'avenir.

J'aimerais aussi compléter le propos de M. BURINI sur les trente-huit mille pendulaires, en rappelant que justement, Monaco 2029 proposait certaines solutions techniques pour essayer de faire consommer ces pendulaires à Monaco.

Donc, Monsieur le Ministre, vous avez déjà commencé avec les mille cinq cents ou deux mille fonctionnaires, puisque vous allez, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, distribuer des tickets-repas qui ne pourront être utilisés qu'en Principauté, donc c'est déjà un premier pas.

Il y a peut-être un projet, alors je ne sais pas s'il est réalisable, il faut étudier cela avec des professionnels et des groupements bancaires, c'est la carte de Monaco 2029, appelée la carte privilège, qui serait une carte qui donnerait un certain nombre d'avantages et qui pourrait être associée à un système de carte de paiement, comme le font déjà certaines enseignes et voire même, un système de carte de crédit qui pourrait, à ce moment-là, inciter fortement ces trente-huit mille salariés à consommer sur place.

## M. le Président.- Monsieur Gardetto à présent.

# M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une réaction quand même, parce que j'ai perçu, moi, une certaine incompréhension, dans les propos de certains Collègues tout à l'heure. Quand j'ai écouté ces propos tout à l'heure, j'ai l'impression qu'on parlait d'une obligation d'ouverture des commerces le dimanche, ce n'est pas du tout ce dont il s'agit. On ne va pas mettre une baïonnette sous le cou du commerçant pour l'obliger à ouvrir le dimanche. On parle uniquement de créer les possibilités législatives et règlementaires d'ouvrir les commerces le dimanche, pour ceux qui souhaiteront les ouvrir. Ceux qui souhaitent rester chez eux ce jour-là resteront chez eux et ils assumeront.

Mais qu'on ne nous enferme pas dans une logique d'obligation, alors que nous sommes dans une logique libérale d'ouverture, visant à autoriser, à donner la possibilité et à créer les conditions adéquates pour permettre à ceux qui le souhaitent d'ouvrir. On ne vit pas dans une bulle, Monaco n'est pas sous un dôme fermé constituant un monde à part. Nous sommes dans une situation en prise directe avec le marché de la région et le jour où on pourra aller faire ses courses à Nice, à Menton où à la Trinité le dimanche, eh bien, les gens iront dépenser l'argent à ces endroits-là. Il ne faut pas attendre cette situation-là, il faut prendre les devants et là, je suis tout à fait favorable à la réflexion qui a été entamée par le Gouvernement. Il faut, aujourd'hui, adapter nos textes législatifs, nos textes règlementaires, pour donner la possibilité d'ouvrir le dimanche aux commerçants, aux entreprises qui estiment dans leur intérêt d'ouvrir le dimanche. C'est tout. Ceux qui veulent ouvrir, ouvriront, ceux qui ne veulent pas ouvrir, n'ouvriront pas. Je pense que c'est agir à la fois dans l'intérêt de l'économie monégasque et dans l'intérêt du consommateur monégasque et du consommateur client de la Principauté, c'est un service supplémentaire que nous rendrons, tout en centralisant la T.V.A. à Monaco. Donc, pour moi, ça n'est qu'un avantage de pouvoir ouvrir le dimanche. Encore une fois, personne n'ira forcer le commerçant qui ne souhaite pas ouvrir, à ouvrir.

#### M. le Président.- Monsieur NOUVION.

#### M. Laurent Nouvion.- Merci.

Juste une seconde, pour dire que je souscris aux propos de mon Collègue, il faut que ce soit incitatif,

mais il faut qu'on se donne les moyens d'avoir un corpus législatif qui permette à ceux qui le souhaitent, dans les quartiers prévus, d'ouvrir le dimanche, parce que, comme le dit M. le Ministre, on ne va pas pouvoir rester à côté de cette tendance lourde et longue.

**M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 57 « Tourisme et Congrès ».

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 60 – Regie des Tabacs

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 60.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 61.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

$C_{\rm H}$	62 _	DIRECTION	DE L'HA	RITAT
<b>₩</b> .	11/	· LAIKECTION	LDELLIA	BHAL

362.010 – Frais de personnel	518.100
362.030 – Frais de fonctionnement	8.000
362.040 – Achat & entretien matériel	500

526,600

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 62.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 63 – Controle des Jeux	
363.010 – Frais de personnel	505.700
363.020 – Frais études & formation	83.800
363.030 – Frais de fonctionnement	2.300
	591.800

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 63.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 64 – Service d'Information sur les Circuits Financiers	
364.010 – Frais de personnel	706.300
364.020 – Frais études & formation	208.000
364.030 – Frais de fonctionnement	224.800
	1.139.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 64.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 65 - Musee du Timbre et des Monnaies

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 65.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

Il est pratiquement 20 heures 15, je vous propose de faire une pause d'environ quarante-cinq minutes pour nous restaurer ; nous reprendrons ensuite nos travaux, au « Département des Affaires Sociales et de la Santé ».

Je vous remercie, la séance est suspendue pour environ quarante-cinq minutes.

# (La séance est suspendue à 20 heures 15).

(La séance est reprise à 21 heures 05).

**M. le Président.-** J'attends le quorum pour reprendre la séance, il faut douze Conseillers Nationaux présents pour pouvoir ouvrir la séance...

La séance est reprise. Nous en sommes arrivés dans l'examen de ce projet de Budget Primitif, au Département des Affaires Sociales et de la Santé, chapitre 66, Conseiller de Gouvernement.

J'invite Madame le Chef de Cabinet à nous lire les crédits inscrits.

### Mme le Chef de Cabinet.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 – Frais de personnel	1.054.600
366.020 – Frais études & formation	100.000
366.030 – Frais de fonctionnement	66.700
	1.221.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

Monsieur Gérard BERTRAND.

# M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, peut-on avoir un premier bilan de la vaccination de la grippe A et savoir, puisque le test de la grippe A n'est pas effectué systématiquement, comment vous allez gérer les statistiques?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Alors, je peux vous donner effectivement un bilan du nombre des vaccinations, mais pas de bilan des personnes qui ont contracté le virus, parce que depuis maintenant plusieurs mois, effectivement, les tests ne sont plus du tout systématiques, ce qui aurait d'ailleurs été tout à fait impossible à gérer, compte tenu, malheureusement, du nombre de personnes qui ont contracté le virus.

Aujourd'hui, nous sommes environ à trois mille quatre cents vaccinations, depuis le 12 novembre, donc un taux qui est compris entre 3 et 5 %, comme c'est le cas d'ailleurs en France et dans le département voisin.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Nouvion.

#### M. Laurent Nouvion.- Merci.

Je voulais poser la question à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, concernant la situation, c'est un sujet de fond très important, concernant la situation des retraites des fonctionnaires. Je demande, mais également au Président du Conseil National, de savoir s'il n'est pas temps, aujourd'hui, étant donné les échéances que nous avons, afin d'analyser les conditions de fonds pour garantir leur pérennité, je

me demande s'il n'est pas intéressant, à l'heure actuelle, de créer un groupe de travail pour déjà avoir une photographie, parce que nous avons très peu d'informations sur la situation des retraites des fonctionnaires, nous en avons plus sur les retraites des Caisses et c'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Ecoutez, aujourd'hui, je pense qu'il n'y a pas de crainte à avoir sur la pérennité du régime des retraites des fonctionnaires.

Vous avez des indications chiffrées sur les montants qui sont engagés, à la page 103 du budget. Donc, vous voyez qu'en fait, ce sont les cinq premières lignes essentiellement avec, pour les Services Administratifs, un montant qui est prévu au Primitif 2010 de 26.599.000 €, pour les services actifs de 14.947.000 €, ce sont les deux lignes les plus importantes en ce qui concerne ce poste.

Il y a une étude d'actuaire qui avait été effectuée, il y a de nombreuses années qui, malheureusement, avait adopté une approche en droit cristallisé, c'est-à-dire qu'on avait comptabilisé la totalité...

(Brouhaha).

... en droit cristallisé, c'est-à-dire que l'actuaire avait pris en compte la totalité des engagements, ce qui avait donné des montants colossaux et je pense, effectivement, que si une étude doit à nouveau être engagée sur ce thème, il faudrait plutôt adopter une démarche où on essaie de voir quel est le rapport de charges et quel est le taux de cotisation correspondant, mais cette démarche n'a pas été engagée au cours des dernières années.

- **M. Laurent Nouvion.-** Elle datait de quand, Monsieur le Conseiller, cette étude ?
- **M.** Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Cela remonte à au moins cinq ans.
- **M.** Laurent Nouvion.- Ecoutez, je laisse à l'appréciation du Gouvernement de voir si c'est la peine de diligenter, d'ici un an ou deux, une étude, pour les dix ans qui viennent.

# M. le Président.- Merci.

Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, la Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires

Diverses, a souhaité s'exprimer, ensuite M. GARDETTO.

- **M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je voudrais juste...
- **M. le Président.-**... C'est le même sujet, sur les retraites ?
- M. Jean-Charles GARDETTO.- Non ce n'est pas sur les retraites, c'est sur le sujet évoqué par M. BERTRAND tout à l'heure : je voudrais avoir quelques précisions complémentaires, savoir si on avait prévu de pouvoir faire vacciner les gens à travers le système des cabinets médicaux en ville et si le public avait le choix entre les vaccins avec adjuvant et les vaccins sans adjuvant.
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Je suis désolé, Monsieur GARDETTO, mais ma réponse est doublement négative. Il n'y aura pas, comme en France d'ailleurs, de recours au système de ville pour deux raisons. La première, mais qui n'est plus véritablement d'actualité c'est, qu'a priori, il avait été envisagé, qu'en cas de pic épidémique très fort, il était préférable que les médecins soient dans leurs cabinets à disposition des malades de manière à pouvoir les traiter, donc avoir la totalité de la capacité de l'accueil de la médecine de ville. La seconde raison, c'est une raison technique, c'est parce que les vaccins sont conditionnés en doses de dix, et il aurait fallu que les praticiens soient extrêmement disciplinés, soient extrêmement rigoureux dans la gestion de leurs rendez-vous des vaccinations, pour pouvoir assurer ces vaccinations dans des conditions convenables, puisque ces vaccins doivent être, qui plus est, gardés à une température, je crois, inférieure à 4°, il faut éviter qu'ils soient congelés également, donc cela nécessitait une infrastructure qu'on ne trouve pas nécessairement dans les cabinets de ville.
- **M. Jean-Charles GARDETTO.-** Et sur le choix du vaccin, avec ou sans adjuvant ?
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Ce sont des recommandations des autorités sanitaires, qui sont liées d'ailleurs aussi, à la disponibilité des vaccins, parce qu'en fait, le vaccin qui a été le plus largement commandé, c'est le « PANDEMRIX », qui est un vaccin adjuvanté, alors que le « PANENZA » qui est

le vaccin sans adjuvant, est disponible en beaucoup plus faible quantité. Il y a quand même eu, je pense, compte tenu aussi du succès relatif de la campagne de vaccination, une extension des indications du « Panenza », qui était prévu, à l'origine, uniquement pour les femmes enceintes et pour les enfants âgés de moins de vingt-quatre mois et dont les indications ont été étendues aux enfants âgés de moins de dix ans.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je trouve que c'est quand même un système très étatisé, il y a quelque chose qui me gêne, la façon de procéder qui n'est pas très libérale. J'aimerais pouvoir aller chez mon médecin et choisir le type de vaccin qu'on m'injecte. La façon dont c'est organisé ne me donne pas envie de me faire vacciner.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

J'avais deux questions à poser, Monsieur le Président. La première, sur le poste de directeur de crèche, au sujet de l'Arrêté Ministériel dont nous discutons depuis quelques budgets maintenant. Ma deuxième question concerne les mesures, qui ont été mises en place au mois de septembre, pour la garde des enfants malades. Peut-on déjà, avoir un premier bilan? Qu'est-il déjà ressorti de la plupart des mesures qui ont été mises en place?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. L'Arrêté Ministériel, qui élargit les conditions d'accession au poste de directeur de crèche, également aux éducateurs de jeunes enfants, a été soumis au Comité de Santé Publique le 24 novembre. Ce Comité a demandé que la Direction des Services Judiciaires soit consultée, pour voir exactement quels étaient tous les chefs de condamnations pénales qui devaient être pris en compte, comme étant incompatible avec cette fonction.

Donc, cette consultation est en cours. J'ai eu M. NARMINO au téléphone qui m'a indiqué qu'il me répondrait dans les jours qui viennent. Dès que l'on aura cette réponse, on pourra faire évoluer le dispositif et je pense que l'Arrêté Ministériel pourra être pris très prochainement.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Y a-t-il un espoir pour la fin de l'année ?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Pour la fin de l'année, cela fait un peu court peutêtre...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- ... Disons en janvier alors, il manque, je pense, la validation en Conseil de Gouvernement.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Oui, absolument.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- ... Et puis cela peut être validé, nous l'attendons, les débats en témoignent, depuis plus d'un an et demi maintenant.

M. Jean-Jacques Campana, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Tout à fait.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** D'accord. Et pour les enfants malades, quelles sont les mesures qui ont été prises depuis le mois de septembre de cette année ?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Il y a eu une circulaire qui a été diffusée, grâce aux Services de Paul MASSERON, dans tous les établissements scolaires, primaires et collèges, puisqu'il s'agit d'enfants âgés de moins de treize ans. Là, nous sommes maintenant à quelques semaines simplement de la mise en œuvre de cette mesure.

Je pense que nous allons peut-être prendre encore quelque temps pour faire véritablement une évaluation du dispositif, sachant que, d'après les premiers retours que nous avons eus des sociétés prestataires de services, il y a eu pour le moment, très peu de demandes.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Vous êtes-vous posé la question du pourquoi il y avait peu de demandes? N'y a-t-il pas un manque d'information au niveau des familles ou au niveau de la rapidité de prise en charge peut-être? Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à revoir dans le dispositif, afin que justement, plus de personnes adhèrent à ce procédé?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Ecoutez, l'information a été faite auprès de tous les scolaires de la Principauté, je pense que les familles sont informées. Je pense qu'il faudra d'ici quelques semaines refaire le point avec les sociétés prestataires de services pour voir quels sont les points de blocage qu'elles-mêmes pourraient avoir perçus.

M. le Président.- Merci. Monsieur GUAZZONNE souhaite intervenir.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si c'est vraiment le moment, mais c'est le dernier Département et je vais profiter du fait que justement, il va être créé les deux postes qui vont être attachés sous votre tutelle pour l'insertion des jeunes.

C'est suite à l'article qui est paru ce matin, dans la presse locale, de la part du Directeur Général de la S.B.M., qui disait que la convention entre l'Etat et la S.B.M. allait être réactivée et même peaufinée. Et là, je refais mon intervention de vendredi, en disant : soyons ambitieux, essayons de former demain les jeunes qui devront franchir les étapes, qui devront progresser mais qui, demain, deviendront les dirigeants de cette société.

Sachez que nous avons des jeunes diplômés monégasques, nous les incitons à étudier afin d'obtenir de grands diplômes et ce serait bien que dans une société qui est la première en tant qu'employeur de Monaco, on puisse leur offrir des possibilités d'emplois et des emplois très intéressants puisqu'il s'agirait d'emplois de cadres dirigeants. Non pas de leur offrir directement ces postes-là, mais de leur permettre de faire leurs preuves au sein de cette société et, demain, de devenir les dirigeants de cette société.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Je pense que c'est un objectif qu'on ne peut que partager. J'ai prochainement rendez-vous avec la Directrice du Service de l'Emploi pour faire un point

sur les fiches de postes des deux personnes qui doivent être recrutées, un poste de Chargé de Mission et un poste d'Administrateur, qui seront l'exécutif de la Commission de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés ; c'est quelque chose qui se met en place et je pense qu'on peut en attendre de bons résultats.

- M. le Président.- Merci. Monsieur GUAZZONNE.
- M. Eric GUAZZONNE.- Juste une demande de précision sur cette convention entre la S.B.M. et l'Etat; pour Monaco Telecom, elle porte sur deux Monégasques par an, pour la S.B.M., c'est quel nombre?
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-On ne pourra répondre qu'après avoir pris contact avec les responsables de cette société et avoir vu quelles sont, dans les différents secteurs, les opportunités d'emploi...
- **M. Eric GUAZZONNE.-** ... parce que, si Monaco Telecom, sur trois cents employés, n'en prend que deux, j'espère qu'avec la S.B.M. qui emploie, elle, trois mille personnes, en prendra plus...
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Je ne pense pas qu'on puisse tirer ce type de ratio, mais bon, je pense que ce sera un petit peu plus.
- **M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 66, Conseiller de Gouvernement.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

 Ch. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

 367.010 – Frais de personnel
 2.198.600

 367.030 – Frais de fonctionnement
 44.000

 367.040 – Achat & entretien matériel
 7.000

 367.060 – Frais propres activité service
 204.200

 2.453.800

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 67.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 68 – Direction du Travail	
368.010 – Frais de personnel	1.145.600
368.030 – Frais de fonctionnement	40.300
368.040 – Achat & entretien matériel	2.000
	1.187.900

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 68.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 69 – Prestations Medicales de l'Etat	
369.010 – Frais de personnel	760.800
369.030 – Frais de fonctionnement	145.000
369.060 – Frais propres activité service	450.00
	1.355.800

**M. le Président.-** Monsieur Cellario tout d'abord et ensuite M. Bertrand.

# M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, juste avant l'été, les agents travaillant dans le Service des Prestations Médicales de l'Etat se sont émus que le Gouvernement soit en train de réfléchir sur la mise en place d'un système de couleurs de feuille pour les remboursements des fonctionnaires et agents de l'Etat, calqué sur celui des Caisses Sociales.

Alors, il est évident que cela a fait du bruit et je pense qu'il faut que le Gouvernement précise d'abord deux points. Le premier, c'est la réflexion, si réflexion il y a eu, sur ce sujet et deuxièmement, on a parlé de convention entre le Service des Prestations Médicales de l'Etat et bien entendu les médecins, on a parlé de plein de choses et même d'absorber le système des Prestations Médicales de l'Etat par les Caisses Sociales.

Pouvez-vous préciser sur ce dernier point que ce n'est pas le cas ? Pouvez-vous le confirmer publiquement ? Merci.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Monsieur CELLARIO, je vous remercie de me poser cette question qui me permet, effectivement, d'affirmer qu'il n'y a jamais eu de projet d'absorption et c'est même un point qui n'a jamais été évoqué au niveau du Gouvernement.

Alors, lorsqu'on parle de système de couleurs de carte, ce qu'il faut voir, c'est que derrière, il y a une convention et une convention médicale, c'est fait pour protéger les assurés sociaux, pour leur permettre de bénéficier d'un tarif opposable, c'est-à-dire d'un tarif de facturation que le praticien ne va pas pouvoir dépasser.

Il se trouve que l'Ordre des Médecins de la Principauté de Monaco a exprimé le souhait de conventionner, avec le Service des Prestations Médicales de l'Etat, qui aujourd'hui ne dispose pas d'un système conventionnel et donc de cette protection.

Pour les professionnels de santé, l'intérêt c'est de bénéficier des avantages sociaux qui sont servis dans le cadre de la convention à l'identique, d'ailleurs, de ce qui se passe dans le cadre de la convention conclue avec les deux caisses sociales, la C.C.S.S. et la C.A.M.T.I..

Pour les assurés, l'intérêt donc, c'est de bénéficier, pour 65 % d'entre eux, de l'assurance, lorsqu'ils reçoivent des soins, d'avoir un tarif de facturation opposable et un remboursement sur la base de ce tarif. Pour les 10 % suivants, le dépassement autorisé est limité à 20 %, et pour les 25 % restants, là, on se retrouve dans le système de la libre entente préalable, c'est-à-dire avec des tarifs qui sont fixés d'un commun accord – en tout cas, c'est la théorie – entre le professionnel de santé et l'assuré.

Donc, c'est vrai qu'il y a une réflexion qui a été conduite sur ce point parce qu'aujourd'hui, un assuré du Service des Prestations Médicales de l'Etat qui se rend chez un professionnel de santé, n'a aucune garantie quant au tarif qui va être facturé et à la corrélation entre ce tarif et le tarif de remboursement.

Le Syndicat des Fonctionnaires et des Agents de l'Etat a demandé des informations sur ce processus et a fait connaître son opposition. Par la suite, nous avons rencontré l'Association des Fonctionnaires Monégasques qui a, pour sa part, considéré que c'était une question qui méritait en tout cas d'être étudiée et, pour ma part, il me semble que peut-être, une bonne façon de faire avancer cette réflexion, ce serait de la soumettre au Comité de la Fonction Publique qui est l'instance, me semble-t-il, pour poursuivre cette réflexion.

- M. le Président.- Un dernier mot Monsieur CELLARIO ?
- M. Claude CELLARIO.- Sur ce point-là, je suis entièrement d'accord avec vous, c'est une question qui

mérite une plus grande réflexion et un approfondissement d'autant que si, *a priori*, pour le moment, les représentants syndicaux sont réticents, il manque aussi le fait de savoir, dans les 65 %, ce que cela représenterait par rapport à l'ensemble des Fonctionnaires et Agents de l'Etat.

Mais, je partage votre opinion ceci est une question qui mérite d'être débattue en Commission de la Fonction Publique et j'espère que dans le courant du mois de janvier ou février, nous pourrons la réunir pour en débattre.

- M. le Président.- Nous allons écouter le Docteur ROBILLON...
- **M. Gérard BERTRAND.-** Monsieur le Président, mon intervention était sur le sujet des couleurs des cartes, donc je n'interviendrai pas.
  - M. le Président.- C'est sur ce sujet aussi.
- M. Gérard BERTRAND.- ... Non, ce n'est plus la peine.
- **M. le Président.-** Alors, nous écoutons le Docteur ROBILLON qui est aussi le Vice-Président de l'Ordre des Médecins et, sur ce sujet, c'est utile, évidemment, pour comprendre.
- M. Jean-François ROBILLON.- Juste pour apporter une précision et faire état d'un regret. La précision, c'est que le but était surtout de protéger le maximum des Fonctionnaires. 65 % auraient été protégés contre des abus de cotation, c'était vraiment la chose la plus importante. Et le regret vient du fait que, paradoxalement, les représentants des Syndicats des Fonctionnaires ont refusé cette protection. Je pense qu'il faudra qu'ils en tirent les conséquences et les Fonctionnaires ont raté, je pense, une bonne occasion d'être protégés par une convention.
- **M. le Président.-** Un dernier mot, Monsieur CELLARIO ?
- M. Claude CELLARIO. Simplement une précision, c'est le Syndicat des Agents de l'Etat, puisque, comme l'a dit Monsieur le Conseiller, l'Association des Fonctionnaires Monégasques de l'Etat, qui a rencontré Monsieur le Conseiller de Gouvernement sur ce sujet, a dit que cela méritait réflexion et a

demandé, ce qui est devenu public, qu'il y ait une réunion de la Commission de la Fonction Publique, afin d'argumenter et de proposer des solutions.

- M. le Président.- Monsieur le Conseiller.
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Simplement un mot pour dire que je partage totalement l'avis que vient d'exprimer le Docteur ROBILLON.
- **M. le Président.-** Monsieur Roland MARQUET. Alors, je précise bien... Roland MARQUET...
- **M. Roland MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président, je vous en suis reconnaissant.

(Rires).

Monsieur le Conseiller, pouvez-vous me dire si, à votre connaissance, il y a beaucoup de fonctionnaires qui ont été lésés au niveau des tarifs ? Parce que personnellement, j'exerce depuis trente ans et j'ai toujours facturé feuille verte chez les fonctionnaires. J'aimerais juste avoir cette précision.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. En fait, on a pu observer, parce qu'on a quand même réalisé quelques études, un respect assez large des tarifs conventionnels par les professionnels de la santé de la Principauté. Ce n'est plus nécessairement le cas dès lors que l'on s'écarte de Monaco.

Or, vous savez que le Service des Prestations Médicales de l'Etat couvre, non seulement des fonctionnaires, *a priori*, de nationalité monégasque et, *a priori*, qui résident en Principauté, mais également des agents de l'Etat, qui eux, peuvent résider un peu plus loin et donc, faire appel de façon habituelle à des professionnels de santé qui sont installés dans les communes voisines, voire même un peu plus éloignées et là, effectivement, il y a des dépassements plus importants qui sont constatés.

**M. le Président.-** Très bien. S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 69, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 70 – Tribunal du Travail	
370.010 – Frais de personnel	136.200
370.030 – Frais de fonctionnement	18.500
	154.700

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 70.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Сн. 71 – D. <i>A</i>	A.S.S. – FOYER	SAINTE DEVOTE
----------------------	----------------	---------------

371.010 – Frais de personnel	602.800

371.040 – Achat & entretien matériel	77.500
371.060 – Frais propres activité service	158.000
	861.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 71.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

$C_{\rm H}$	72 _	INSPECTION	MEDICALE
СΠ.	12 -	INSPECTION	MEDICALE

372.010 – Frais de personnel	253.400
372.030 – Frais de fonctionnement	6.300
372.060 – Frais propres activité service	48.500
	308.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 72.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

Cu '	73	CENTRE	MEDICO	-Sportif
CH.	15 —	CENTRE	IVIEDICO	-3PORTIF

373.010 – Frais de personnel	243.000
373.030 – Frais de fonctionnement	10.300
373.040 – Achat & entretien matériel	7.600
	260.900

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 73.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

Nous allons directement passer à la page 48, Services Judiciaires « Direction » car nous avons déjà l'autre soir, voté les crédits du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

#### Mme le Chef de Cabinet.-

## G. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

Cit. 75 Birderion	
395.010 – Frais de personnel	. 825.100
395.020 – Frais études & formation	. 56.400
395.030 – Frais de fonctionnement	. 339.300
395.040 – Achat & entretien matériel	. 5.300
	1.226.100

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a la parole.

# M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais savoir si les crédits qui sont prévus à ce chapitre englobent les crédits qui sont nécessaires pour le Haut Conseil de la Magistrature, que nous avons créé à travers la loi sur le statut des magistrats, votée par notre Assemblée, il y a quelques semaines.

- **M. le Président.-** Je me tourne vers Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, en l'absence de Monsieur le Ministre.
- M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Ecoutez, là, très franchement, je suis bien dans l'incapacité de répondre à cette question.

A priori, je ne pense pas ; il y a des crédits de fonctionnement qui existent déjà et je pense que c'est sur ceux-là que les crédits du Haut Conseil seront pris, mais je pense que c'est plutôt dans le Budget de l'année prochaine que l'on verra apparaître, fort naturellement, une ligne spécifique.

Je me propose, peut-être, de voir cela demain avec la Direction des Services Judiciaires et de vous dire quelque chose, en tout cas, de faire passer l'information au Secrétariat Général du Conseil National, si vous en êtes d'accord.

### M. le Président.- Oui, merci. Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, c'est une illustration d'une situation qui est toujours la même, c'est-à-dire qu'on n'a pas vraiment parmi nous au moment de la discussion budgétaire, un représentant des Services Judiciaires, qui puisse nous éclairer, alors qu'on nous demande de voter les crédits de la justice, donc, on est aveugle sur cette question. Donc, bien sûr, je ne le voterai pas.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Vous connaissez le principe de séparation des pouvoirs, on ne va pas revenir là-dessus, et je comprends tout à fait votre position, malgré tout.

### M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

# M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de ce débat public pour donner une information à mes Collègues, mais aussi au Gouvernement: nous avons voté un projet de loi très important sur le statut de la magistrature. Moi, j'en suis très fier, parce que je pense que nous avons voté un bon projet. L'année prochaine nous étudierons le projet de loi sur l'organisation judiciaire, qui est le deuxième volet, et j'ai bon espoir que lors de la session du mois de juin, nous pourrons soumettre au vote du Conseil National ce projet de loi.

M. le Président.- Ce qui me semble le plus important dans la remarque de M. GARDETTO, c'est que ce Haut Conseil, qui est un élément essentiel du dispositif de la nouvelle loi, soit évidemment très concrètement mis en place, dès que possible et qu'il fonctionne.

Après, effectivement, qu'on inscrive une ligne dans trois mois, ce n'est pas le problème, ce qui est important c'est que vous puissiez vous assurer, bien sûr, que cette loi soit comme pour toutes les lois, on en parlait l'autre soir, pour les artistes et d'autres, que cette loi puisse être appliquée dans toute sa plénitude, dans les meilleurs délais. En effet, nous avons tous dit que, évidemment, la création de ce Haut Conseil, c'était sans doute le pivot, le pivot central, autour duquel s'était bâtie la nouvelle loi sur la magistrature.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Ecoutez, je ne doute pas un seul instant qu'il soit installé le plus rapidement possible. En tout cas pour son fonctionnement, il pourra tout à fait fonctionner sur la base des crédits actuels de la Direction et ne nécessite pas une inscription de principe, qui sera tout à fait nécessaire, ne serait-ce que pour le futur, de cela j'en conviens.

#### M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, une inquiétude que je souhaite manifester, qui se rattache d'ailleurs à ce chapitre. La loi que nous avons votée prévoit donc, dans le cadre de la composition de ce Haut Conseil de la Magistrature, l'élection de deux représentants par le corps judiciaire, c'est-à-dire par les magistrats. Le législateur, au moment du vote de la loi, n'a pas prévu de créer des collèges, il a donc, de fait, prévu que les magistrats soient un corps électoral unique qui désigne deux représentants. Il ne faudrait pas qu'on profite de l'Ordonnance d'application pour créer des collèges, qui n'ont pas été souhaités par le législateur.

#### M. le Président.- Monsieur Colle.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je ne peux pas imaginer un seul instant qu'une Ordonnance Souveraine ne respecte pas l'esprit d'une loi.

### M. le Président.- Monsieur CELLARIO a la parole.

M. Claude CELLARIO.- A ce stade du débat, je voudrais rappeler au Gouvernement que lorsque le Conseil National, à travers ses Commissions, étudie des lois, souvent il y a des Ordonnances qui doivent être prises. Or, une fois de plus, nous nous apercevons que nous votons des lois et que les Ordonnances ou même des Arrêtés ne sont toujours pas pris. Je pense que le Gouvernement devrait, rapidement, engager une réflexion en profondeur pour qu'à un moment donné, il y ait concordance entre les deux. C'est-à-dire que lorsque la loi est votée, eh bien l'Ordonnance et les Arrêtés d'application doivent être pris et il est regrettable que ce ne soit pas toujours le cas.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 95 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Une abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX	
396.010 – Frais de personnel	3.921.800
396.030 – Frais de fonctionnement	1.401.000
	5 322 800

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 96.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

2.359.300

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 97 – Maison d'Arret	
397.010 – Frais de personnel	1.666.100
397.030 – Frais de fonctionnement	55.900
397.040 – Achat & entretien matériel	271.500
397.060 – Frais propres activité service	365.800

#### M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Pourrais-je avoir un point sur les jeunes en Maison d'Arrêt? Nous étions intervenus l'année dernière pour connaître le suivi, combien il y avait de jeunes concernés, comment ils pouvaient à la fois être encadrés et suivre des études, s'il y avait une protection particulière...

M. le Président.- Vous parlez des mineurs, peutêtre ?

**Mme Brigitte Boccone-Pages.-** Oui, Monsieur le Président. Nous avions, de mémoire, je crois bien, une dizaine de détenus, voire un peu plus l'année dernière, à la Maison d'Arrêt de Monaco. Combien y en a-t-il cette année ?

- M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Ecoutez, là sur le siège vous répondre...
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.... Nous vous ferons un point sur la question et nous vous donnerons toutes les informations.
- **M. le Président.-** Merci. On fera suivre, bien sûr, aux Conseillers Nationaux, l'information, lorsque nous la recevrons du Gouvernement.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 97, Maison d'Arrêt.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Ch. 1 – Charges Sociales

401.130 – Charges sociales – Titulaires	64.695.400
401.230 – Charges sociales – non Titulaires.	15.545.700
401.231 – Caisse Prevoyance Retraites Avocats	175.000
	80 416 100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre premier.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

510.000

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 2 – Prestations & Fourniture	
402.265 – Transports & déménagements fonctionnaires	80.000
402.317 – Réparations civiles	50.000
402.330 – Prestations services téléphoniques	2.955.000
402.331 – Nettoyage locaux : Personnel	1.435.400
402.3311 – Nettoyage locaux : Prestations	2.161.000
402.334 – Eau, Gaz, Electricité, Climatisation batiments domaniaux	2.550.000

402.336 – Chauffage des immeubles domaine public.

Séance publ	lique du 15 décembre 2009
402.337 – Logements de fonction	2.794.600
402.338 – Location de locaux usage administratif	1.692.000
402.3391 – Assurance immeubles	1.455.000
402.3392 – Assurance véhicules, bateaux	212.000
402.371 – Habillement du personnel administratif	16.000
	15.911.000
	13.911.000
M. le Président S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 2.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions ? Pas d'abstention.	
Le chapitre 2 est adopté.	(4445)
	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 3 – Mobilier et Materiel	
403.352 – Mobilier des services administratifs	330.000
403.353 – Mobilier des établissements d'enseignement	344.000
403.3541 – Entretien & manutention matériel éducatif	90.000
403.3542 – Entretien & manutention matériel administratif	100.000
403.355 – Mobilier des ambassades	275.000
403.356 – Mobilier des églises	30.000
403.360 – Réseau Radio numérique Cardelina	170.000
403.368 – Materiel informatique services administratifs.	1.665.000
403.3681 – Materiel informatique établissements d'enseignement	360.000
403.369 – Entretien matériel informatique services administratifs	33.000
403.3691 – Entretien matériel informatique établissements d'enseignement	2.000
403.370 – Location photocopieurs services administratifs	267.000
	3.666.000
M. le Président S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 3.	
Abstractions ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions? Pas d'abstention.	
Le chapitre 3 est adopté.	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
CH. 4 – TRAVAUX	
404.381 – Petits travaux & entretien.	2.700.000
404.382 – Grosses réparations.	6.642.000
404.383 – Réparations & entretien ambassades	770.000
.sese	
	10.112.000

<b>M. le Président</b> S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 4.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions? Pas d'abstention.	
Le chapitre 4 est adopté.	(4145)
	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 6 – Domaine Immobilier	
406.000 – Domaine immobilier	2.031.400
M. le Président S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 6.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions? Pas d'abstention.	
Le chapitre 6 est adopté.	
20 chapitre o est daopte.	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 7 – Domaine Financier	
407.000 – Domaine financier	673.000
<b>M. le Président</b> S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 7.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions ? Pas d'abstention.	
Le chapitre 7 est adopté.	(Adantá)
	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
SECT. 5 – SERVICES PUBLICS	
Ch. 1 – Assainissement	
501.4321 – Nettoiement de la ville	9.300.000
501.4322 – Collecte et incinération.	10.250.000
501.4323 – Assainissement collecte pneumatique	120.000
301.4323 – Assamissement concete pheumatique	
	19.670.000
M. le Président S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre premier de	la Section 5
Avis contraires? Pas d'avis contraire.	ia section 5.
Abstentions? Pas d'abstention.	
Le chapitre premier est adopté.	(Adopté).
	(F).
Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 2 – Eclairage Public	
502.434 – Consommation	814.000
502.435 – Entretien des installations	1.684.000
	2.498.000

M le Président.	S'il n'y a nas	d'intervention	ie vais mettre	aux voix ce chapitre 2.
MI. IC I ICSIUCIII.	' S II II V a Das	u miervemion.	ie vais metite	aux voix ce chabhhe 2.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Сн. 3 – Еаих	
503.436 – Consommation	1.152.000
503.437 – Entretien des installations	237.000
	1.389.000

# M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 3.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 4 – Transports Publics	
504.438 – Cie autobus MC - Minoration recettes	6.950.000
504.439 – Cie autobus MC - Essai lignes nouvelles	200.000
	7.150.000

# M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 4.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

# I. COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 1 – BUDGET COMMUNAL

601.101 – Dotation globale de fonctionnement	32.940.300
601.1012 – Subvention spéciale Commune	4.467.000
	37.407.300

# M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre premier.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 2 – Domaine Social	
602.1011 – C.H.P.G.	4.169.700
602.1013 – Résidence du Cap Fleuri	2.557.800
602.1016 – C.H.P.G. Subvention d'équipement	7.539.000
602.102 – Ecole d'infirmières	331.100
602.103 – Déficit du C.T.S.	1.154.000
602.104 – Office de Protection Sociale	16.700.000
602.105 – A Qietüdine	1.000
602.106 – Centre Rainier III	500.000
602.108 - Service Médical d'Urgence & Réanimation	360.300
	33.312.900

M. le Président.- Vous êtes nombreux à vouloir intervenir. Tout d'abord, Monsieur ROBILLON, puis MM. BORDERO et CELLARIO.

# M. Jean-François ROBILLON.- Merci.

En fait, je vais faire une intervention à peu près similaire à celle que j'avais faite sur les équipements et investissements, mais cette fois-ci, pour l'hôpital et pour les soucis que nous allons avoir, pour embaucher du personnel.

Donc, nous étions très inquiets pour le loger, pour le parquer, pour le faire venir travailler sur Monaco. Nous sommes peut-être au moins aussi, voire plus inquiets, sur la possibilité de les embaucher véritablement, je parle pour le Centre Hospitalier dans l'avenir, mais actuellement, pour le Centre de Gérontologie Clinique. Pourriez-vous nous faire un point sur la recherche et sur les possibilités qui vont s'ouvrir à nous, quelles sont les options que nous allons avoir pour embaucher des infirmières et des aides-soignantes pour le Centre de Gérontologie?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.La préoccupation telle qu'elle est exprimée par le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace porte plutôt sur le recrutement d'infirmières. Par rapport à cela, ce qu'il faut indiquer c'est, d'une part, que nous avons la chance d'avoir à Monaco un Institut de Formation en Soins Infirmiers de très bonne qualité et que le nombre de postes de cet institut a augmenté, sensiblement, au cours des deux dernières années, puisque nous sommes passés de vingt à trente élèves infirmiers. Donc, cela donne déjà des possibilités de recrutement par le biais de cette

formation interne à l'hôpital, puisque la plupart des élèves de l'Institut de Soins Infirmiers restent en Principauté. Quelques-uns partent à l'extérieur, mais ils sont peu nombreux.

Ensuite, l'intention de la Direction de l'Hôpital, c'est, d'une part, de faire passer des annonces dans des journaux professionnels, au niveau national français et également, dans des journaux régionaux, dans des régions qui sont réputées pour avoir un excédent d'infirmiers. Il paraît que c'est le cas, notamment, de la Bretagne, où il y a du personnel qui pourrait être disponible.

### M. le Président.- Docteur ROBILLON.

- **M. Jean-François ROBILLON.-** En fait, le souci, je n'ai plus en tête exactement le nombre d'infirmières à embaucher, mais cela doit être de l'ordre de cent cinquante environ, c'est cela, Monsieur le Conseiller?
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Si on parle du Centre de Gérontologie Clinique, on va avoir besoin de soixante-deux...
- M. Jean-François ROBILLON.- ... Parce que vous rapatriez les infirmières du ...
- **M. Jean-Jacques CAMPANA.-** Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Non, non, de la Qietüdine, puisque ça, c'est l'échéance immédiate. Là, il y a soixante-deux personnes...
- M. Jean-François ROBILLON.- ... Moi je parlais du Centre de Gérontologie.

- M. Jean-Jacques CAMPANA.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Pour le Centre de Gérontologie, normalement, le personnel c'est quatre cents personnes et il y aura cent personnes redéployées normalement du Cap Fleuri II. Donc, il va rester à trouver trois cents personnes. Il ne s'agit pas de, je n'ai pas exactement le chiffre en tête, mais je crois qu'il y a une cinquantaine, une soixantaine de personnel infirmier.
- M. Jean-François ROBILLON.- Je crois que c'est même plus...
- M. le Président.- C'est une question importante, bien sûr...

**Mme Brigitte Boccone-Pages.-** ... Etes-vous sûr, Monsieur le Conseiller, du chiffre au Cap II, vous parlez de cent personnes ?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Oui, qui seront déployées, mais c'est du personnel qui tourne en trois huit et sept jours sur sept, donc, effectivement, pour assurer la permanence des soins...

Oui, oui, ce sont des chiffres qui sont donnés par la Direction de l'hôpital, d'un redéploiement d'environ cent agents hospitaliers, infirmières et personnel soignant.

M. le Président.- Madame Boccone-Pages.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Je me fais beaucoup de souci, et je crois que mes Collègues aussi, pour ce recrutement. Comment allez-vous faire à trouver tout ce personnel?

**M. Jean-Jacques CAMPANA.-** Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Je viens de vous l'indiquer!

## Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Pardon!

**M. Jean-Jacques CAMPANA.-** Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Je viens de l'indiquer.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Oui, mais bon, cela ne me paraît pas évident, même pour les loger, pour les familles, les diplômes...

- M. Jean-Jacques CAMPANA.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Alors, premières estimations de la Direction de l'hôpital, c'est trois cents agents nouveaux qui devront être recrutés, dont cinquante infirmières diplômées d'Etat et cent quarante-cinq aides-soignants. Et, je vous confirme, donc, le redéploiement de cent agents du Cap Fleuri.
- M. le Président.- C'est vrai que la question du Docteur Robillon est importante, parce que, d'abord, il faudra les trouver donc, bien sûr, il faut aller les chercher, Monsieur le Conseiller l'a expliqué. Mais ensuite, il faudra leur donner envie de répondre favorablement. Alors, nous avons la chance d'avoir des conditions de travail et sans doute de rémunérations, qui sont bien meilleures, mais on sait bien qu'autour de la Principauté en plus du problème des parkings, on en a parlé longuement l'autre soir et je ne vais pas y revenir je pense aussi à la question du logement et ça, c'est un vrai souci, parce que, même si nos infirmières et nos aides-soignantes sont mieux rémunérées qu'ailleurs en France, cela reste quand même difficile de se loger, compte tenu du prix des loyers de la région.

Le Ministre d'Etat parlait l'autre soir d'élargir le périmètre de l'hôpital, moi je ne connais pas le détail du projet, mais je pense qu'on sera bien avisé, c'est peut-être d'ailleurs fait, d'imaginer de construire des logements pour le personnel de l'hôpital, autour de l'hôpital, si cela n'est pas déjà prévu sur le périmètre. Le Ministre d'Etat parlait d'une extension du périmètre de l'hôpital, par exemple en allant vers l'immeuble du bas, voilà déjà une suggestion, qui me semble importante, pour pouvoir loger ce personnel.

Si on peut offrir en même temps qu'un bon salaire et de bonnes conditions de travail, un logement de qualité à prix raisonnable, alors là, je crois qu'on n'aurait plus du tout de souci à se faire, pour l'avenir de nos personnels hospitaliers.

Mais je ne connais pas le projet de logements, Monsieur le Conseiller, je ne sais pas si cela a été étudié...

- M. Jean-Jacques CAMPANA.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je crois que pour l'heure, effectivement, ce qui est envisagé, ce sont des projets de logements sociaux sur les territoires des communes limitrophes et là, il est à craindre, effectivement, que ce projet n'ait pas abouti d'ici à l'ouverture du Centre.
- M. le Président.- Eh oui, nous risquons d'avoir un problème de décalage dans le temps, qui va rendre

plus difficile, ça c'est sûr, les chances de recruter le nombre de personnel recherché à l'ouverture du Centre de Gérontologie Clinique Rainier III.

On ne peut pas dire beaucoup plus de choses pour le moment.

Il y avait plusieurs d'entre vous qui attendaient la parole. J'avais vu MM. BORDERO et CELLARIO sur ce chapitre.

Monsieur BORDERO tout d'abord.

# M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite remarque, s'agissant de l'Office de Protection Sociale. Il se trouve que cela fait deux ans de suite que la prestation autonomie, aussi bien dans les prévisions du Primitif, que dans les prévisions rectificatives, est largement sous-évaluée, ce qui oblige l'Office de Protection Sociale à faire des dépassements de crédits et à demander des autorisations spéciales. En plus de cela, nous, nous n'avons pas une vision claire aussi, compte tenu de ces prévisions sous-évaluées, de ce que coûte exactement la prestation autonomie. Donc, je ne sais pas, puisque dans le Budget Primitif que vous avez prévu pour l'Office de Protection Sociale, vous avez réuni deux lignes budgétaires, qui sont l'aide aux personnes âgées plus la prestation autonomie et que vous avez inscrit une somme de 6 M€ environ, je ne sais pas, si cela sera suffisant. En tout cas, je souhaite, les arbitrages ayant déjà été rendus pour le Primitif, que, si par hasard, cette somme est insuffisante, au Rectificatif, on puisse disposer d'une somme relativement proche de ce que sera la réalité et ce, d'autant plus, que l'Office de Protection Sociale a toujours fait des demandes qui reflétaient exactement la réalité de ce qui allait être dépensé, puisqu'on connaît pratiquement le nombre d'allocataires, on connaît aussi leur degré d'invalidité. C'est vrai qu'il y a des réévaluations mais qui sont annuelles, ils ne font pas des réévaluations tous les deux mois, et donc, sauf mortalité subite et importante en fin d'année, les demandes de l'Office de Protection Sociale, notamment au Rectificatif, se révèlent en général relativement exactes. Donc, il me semble inutile d'arbitrer en leur défaveur, comme cela a été fait durant ces deux dernières années.

M. Jean-Jacques Campana. Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Ecoutez, je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce que je peux vous dire c'est que, comme vous le constatez, il y a 2.700.000 € de Primitif à Primitif, qui sont rajoutés, globalement, sur la ligne de l'Office de Protection Sociale. Donc, 2 M€, au titre de l'aide aux personnes âgées, qui concerne à la fois la prestation autonomie, la gratuité des communications téléphoniques et la gratuité des transports.

Ensuite vous avez 300.000 €, au titre de l'allocation handicapés, qui sont liés à la fois à la revalorisation de la prestation, à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, et 200.000 € qui sont liés aux prestations en espèces et à l'aide à l'encouragement de la famille, qui est effectivement un poste qui progresse de façon assez sensible. Voilà, c'est la décomposition et je pense que nous avons, cette année, des crédits qui paraissent largement correspondre aux besoins de l'Office.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur CELLARIO souhaite prendre la parole.

#### M. Claude CELLARIO.- Merci.

L'année dernière, lors du Budget Primitif 2009, j'ai émis le doute quant à la capacité du Gouvernement, à réaliser dans l'année 2009, la Résidence a Qietüdine. A priori, je me suis trompé et c'est tant mieux, puisque nous allons voir, dans un mois environ, l'ouverture de cette très belle résidence. Je rappelle que le Conseil National avait demandé que l'on porte la hauteur de ce bâtiment au même niveau que la Caserne des Pompiers. Ainsi, Monaco va se doter d'un très beau bâtiment avec une capacité de soixante-dix lits me semble-t-il et j'espère qu'il remplira pleinement sa fonction.

**M. le Président.** S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 2, « Domaine Social », je le mets aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 3 – Domaine Culturel	
603.101 – Musée National	3.001.900
603.102 – Centre Scientifique	2.634.400
603.103 – Fondation Prince Pierre	615.000
	6.251.300

- M. le Président.- Le Docteur ROBILLON souhaite intervenir.
- M. Jean-François ROBILLON.- Je voudrais une précision de la part de Monsieur MASSERON. En fait on m'a signalé, c'est un dossier que je ne connais pas bien, mais on m'a signalé qu'un nouveau Service au Centre Scientifique de Monaco venait d'être créé, sur l'économie environnementale. Le problème c'est qu'en fait, on n'a pas vu passer d'avis de concours et en plus, la nomination concernerait une personne de nationalité française. Donc, c'est un peu bizarre. J'ai eu ces informations assez récemment. Je m'en ouvre à vous, je pense que vous n'avez peut-être pas la réponse ce soir, mais je crois qu'il faudrait revoir cette question...

C'est un travailleur clandestin, peut-être ?

- M. le Ministre d'Etat.- Je ne suis pas au courant, Docteur.
- **M. le Président.-** Que viendrait faire l'économie au Centre Scientifique, là, je m'interroge...
- M. Jean-François ROBILLON.-... Non, économie environnementale.

- M. le Président.- Oui, mais tout de même...
- **M.** le Ministre d'Etat.- Même environnementale, on a retenu deux pôles pour le Centre Scientifique : l'océanographie et la médecine. A ma connaissance, nous n'avons pas retenu autre chose, mais nous allons regarder.
- **M. Jean-François Robillon.-** Apparemment, il y a une collaboratrice qui a été nommée ou qui est employée, depuis quelques semaines ou mois.
  - M. le Ministre d'Etat.- Nous allons regarder.
- **M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 3 « Domaine Culturel » où figure effectivement le Centre Scientifique.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

II. INTERVENTIONS

CH. 4 – DOMAINE INTERNATIONAL

cC	1	1 _	CT.	ı D.X	/I7N	тт	ONI	c
S( )	4	I —	.71	IK۱	/ H.N	A I I	( )N	`

SC. 4.1 – Subventions	
604.102 – Bureau Hydrographique International.	60.800
604.103 – Commission Médico-Juridique.	2.000
604.105 - Agence Internationale Energie Atomique.	1.308.500
604.108 – Institut Droit Economique de la Mer.	95.000
604.124 – Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes.	210.000
	1.676.300
sc. 4.2 – Politiques Publiques	
604.201 – Cotisations aux organisations internationales.	1.510.200
604.203 – Union pour la Méditerranée	760.000
604.213 – Exposition Universelle Shanghaï 2010.	4.300.000
604.216 – Organisation Sécurite & Coopération en Europe	12.600
604.217 – Coopération bilatérale et multilatérale.	751.000
604.218 – Protocole Kyoto	299.500

604.220 – APD - Coopération Bilatérale	5.816.500
604.2201 – APD - Coopération Multilatérale	1.402.000
604.2202 – APD - ONG Monégasques	280.000
604.2203 – APD - Aide Humanitaire d'urgence	300.000
604.2204 – APD - Cotisation organisations internationales.	221.000
604.2205 – APD - Micro Crédit	410.000
604.227 - Participation ITER	550.000
604.228 - Conférences Internationales	520.000
	17.132.800
	18 809 100

M. le Président.- Je crois que je vois un crayon se lever dans la main de Monsieur GARDETTO, est-ce que je dois comprendre que vous me demandez la parole, Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures ?

Je vous la donne bien volontiers, c'est un domaine que vous connaissez bien.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, Monsieur le Président, merci.

Quelques précisions... Je vois figurer la Commission Médico-Juridique dans le domaine international, comment se fait-il ? Cela me semble surprenant de voir la Commission Médico-Juridique dans les interventions internationales. Je m'interrogeais pour savoir pourquoi à cet endroit.

- **M. le Président.-** Rappelons, si je ne me trompe pas, que je vois bien la ligne, c'est 2.000 €?
- M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, ce n'est pas grand-chose.
- **M. le Président.-** C'est une somme très symbolique même.
- M. le Ministre d'Etat.- Je comprends votre curiosité...
- **M. Bernard MARQUET.-** ... C'est quelque chose qui a existé, depuis très longtemps, puisque mon père en faisait partie. Il y avait effectivement des Conférences Internationales, c'était dans les années 60.
- **M. le Président.-** Peut-être laisse-t-on les spécialistes réfléchir ?

**M. Jean-François ROBILLON.-** Oui, et si Madame le Conseiller veut bien faire des recherches, ce n'est pas urgent.

#### M. le Président.- Madame THEVENOUX.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, je veux bien faire une recherche. Etant donné que les crédits n'ont pas l'air consommés, c'est peut-être un montant, qui est un montant de principe et qui date du moment où on finançait, sans doute, les Conférences Internationales de la Commission Médico-Juridique, mais je vais vérifier.

**M. Jean-Charles Gardetto.-** D'accord. Alors, toujours à titre de précision, je vois à la section suivante mais toujours dans le même chapitre, « Cotisation aux Organismes Internationaux », la ligne 604.201, et je vois également la ligne 604.2204 « APD - Organisations Internationales » : est-ce que ce sont deux choses différentes ou bien est-ce que cela se recoupe ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, a priori, ce sont deux choses différentes. Il y a la partie des cotisations, qui font partie de l'aide au développement, et celle qui n'en fait pas partie, parce que ce sont des cotisations et des organismes autres.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** D'accord. C'est-àdire qu'on distingue les organismes qui ne font pas partie de la Coopération et ceux qui font partie de la Coopération.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Parce que vous savez qu'il y a une partie, enfin, les crédits,

qui concernent l'Aide Publique au Développement sont identifiés particulièrement, puisque tout ce qui fait partie de la Coopération Internationale, on calcule que cela fasse un jour 0,7 % de notre P.I.B.. Donc, pour les identifier, nous les avons identifiés avec A.P.D. et là-dessous, nous avons des sous-rubriques avec les cotisations, etc...

- M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord. En ce qui concerne la coopération bilatérale et multilatérale et l'A.P.D. bilatérale et multilatérale, quelle différence? Parce que pour moi, la Coopération, c'est de l'Aide Publique au Développement, quelle qu'elle soit, non? Est-ce qu'il y a une coopération A.P.D. et une coopération non A.P.D.?
- M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Tout simplement parce qu'il y a de la coopération, par exemple, en direct avec un pays, on fait du bilatéral et via l'O.M.S., via l'O.N.U., via l'O.S.C.E., c'est de la coopération multilatérale.
- **M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, pour cela je vous comprends bien, mais ma question est : quelle différence entre la ligne 604.217 et les deux lignes 604.220 et 604.2201 ?

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Si vous me permettez, M. PLATINI surveille cela de très près. Il y a des critères très précis pour être éligibles à l'A.P.D. et, il y a donc des actions de coopération, que la Principauté entreprend, qui n'entrent pas dans les critères très stricts de l'A.P.D.. Donc, en accord avec le Département des Relations Extérieures, nous avons créé toute une batterie d'articles budgétaires qui sont siglés A.P.D.. Vous avez par exemple des O.N.G. aussi dans le chapitre 6 qui sont siglés A.P.D., et tout cela rentre dans le « plus 25 % » annuel A.P.D.. Mais, M. PLATINI est très strict, on peut peut-être coopérer avec un pays, par exemple aider l'Italie s'il y a un tremblement de terre, mais ce n'est pas de l'A.P.D..

- **M. Jean-Charles GARDETTO.-** D'accord. Je vous remercie pour ces précisions.
- **M. le Président.-** Monsieur Nouvion demande la parole sur le même chapitre.

#### M. Laurent Nouvion.- Merci.

Je voudrais juste demander au Gouvernement, c'est un sujet que je ne connais pas du tout, je vois qu'il y a une dotation de 1.308.500 € à la ligne 604.105, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, j'aimerais très précisément savoir – je sais bien à quoi cela sert – mais à quoi cela sert, particulièrement pour Monaco, combien y a-t-il de personnes, parce que c'est quand même un Budget substantiel, et pour nous cette somme de 5 M€ est excessive.

M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Nous avons un accord de siège, c'est au niveau de Monaco très significatif et très important d'avoir cette agence nationale en Principauté. Nous l'avons depuis de nombreuses années. Si vous voulez, je vous ferai passer une fiche d'information.

# (M. Nouvion intervient hors micro).

... Ecoutez, nous recherchons toujours des accords de siège lorsqu'on peut en avoir. En tout cas, elle s'est illustrée à maintes reprises, notamment, pour des évènements internationaux importants, notamment en Iran, et vous savez qu'il y a eu un nouveau Président, c'était Mohamed El Baradei qui était le Président, il y a eu de nouvelles élections et désormais, c'est un Japonais qui a été élu, M. Amano.

Donc, effectivement c'est prestigieux, puisqu'il y a de la recherche également, il y a de la recherche sur les matières nucléaires, sur les déchets, donc, c'est très important pour le cadre de notre programme environnemental aussi.

- **M. Laurent Nouvion.-** Et est-ce que cela veut dire qu'à terme, au titre de cette dotation, on peut espérer un jour, organiser une conférence à Monaco et en tirer un certain nombre de profits ou pas ?
- M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Cela a été le cas, cela a été fait dans le passé. Si Sophie Thevenoux me donne des Budgets, j'en fais encore demain matin...
- **M. Laurent Nouvion.-** ... Non, parce qu'en terme d'image, cela n'a pas de prix.
- M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Bien sûr, c'est clair. Madame THEVENOUX va m'en donner, alors...

- Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, j'en ai déjà donné et cela va être fait sans doute en coopération avec I.T.E.R., puisque vous savez que nous avons un contrat avec I.T.E.R., et qu'il est question, effectivement, d'organiser une conférence avec I.T.E.R. et l'A.I.E.A., car l'A.I.E.A. participe à I.T.E.R., aussi.
- M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, Monsieur le Président, justement, la réponse de Mme THEVENOUX...
- **M. Laurent Nouvion.-** ... Attendez, excusez-moi, je n'ai pas terminé...
- M. le Président.- Attendez, Monsieur GARDETTO, laissez terminer Monsieur NOUVION.
- M. Laurent Nouvion.- En fait, par l'intermédiaire de ces explications, on comprend beaucoup de choses, et cela nous permet également de répondre à des questions qui nous sont posées. Si vous avez la gentillesse de nous faire passer une petite note làdessus, c'est très important. Merci, beaucoup.
  - M. le Président.- Monsieur GARDETTO à présent.
- M. Jean-Charles GARDETTO.- Justement la réponse de Mme Thevenoux suscite une demande de précision de ma part. Lorsque Mme Thevenoux parlait de la conférence I.T.E.R., est-ce que le budget de cette conférence est couvert par la « participation I.T.E.R. » ou par la ligne « Conférences Internationales » ?

- **Mme Sophie THEVENOUX.-** Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-Participation ITER.
- **M. Jean-Charles GARDETTO.-** Alors, quelles conférences recouvre la ligne 604.228 « Conférences Internationales » ?
- M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Ecoutez, je crois que c'est l'Organisation de deux conférences, l'une sur l'éthique et l'environnement dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O., et l'autre conférence, sur les coraux. Je crois qu'il y a deux dotations, une de 300.000 € et l'autre de 220.000 €, de tête.
- M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, c'est l'éthique et les coraux, c'est bien cela ?
- BIANCHERI.-M. Franck Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour **Economiques** les **Affaires** etFinancières Internationales.-Non. non. l'éthique l'environnement, et il y a une autre conférence sur les coraux.
- **M. le Président.** S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 4, « Domaine International », je le mets aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

sc. 5.1 – Subventions	
605.101 – Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.	8.120.000
605.1012 – Opéra de Monte-Carlo	976.000
605.102 - Commission Nationale UNESCO.	4.000
605.103 – Comité National Arts Plastiques	12.100
605.104 - C.I.M.	5.800
605.105 – Musée Océanographique.	4.061.000
605.106 – Institut de Paléontologie Humaine	77.000
605.110 – Jeunesse Avenir.	8.500

605.112 – Studio de Monaco	22.400
605.113 – Scouts et Guides de Monaco	55.500
605.115 – Coeurs Vaillants	60.300
605.116 – Jeunesse Catholique.	13.900
605.117 – Subventions diverses	198.600
605.122 - Comité National des Traditions Monégasques	20.900
605.124 - Compagnie de Ballets de Monte-Carlo	5.913.300
605.125 – Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie	603.000
605.126 – Association des Jeunes Monégasques	105.900
605.128 – Académie des Langues Dialectales	10.200
605.129 - Association Foi Action Rayonnement	213.900
605.131 - Spectacle du Fort Antoine	162.200
605.132 – Archives audiovisuelles	764.300
605.133 – A.P.E.E.M.	9.800
605.137 - Festival International des Arts	1.273.600
605.138 – Théâtre Princesse Grace	1.274.100
605.139 – Garden Club	275.000
605.140 – Monaco Dance Forum	2.000.000
605.141 – Culture – Contributions	2.152.500
605.142 – Divers Contributions	10.000
605.143 – Médiarama - Le Logoscope	11.200
605.144 – Aides diverses cultes	40.000
	28.455.000
sc. 5.2 – Politiques Publiques	
605.220 – Etablissements d'enseignement privé	8.502.000
605.230 – Voyages écoliers - Projet jeunes	136.200
605.234 – Programme jeunesse	106.500
	8.744.700
	37.199.700

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 5.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. Franck BIANCHERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Ecoutez, je vous confirme tout ce que je viens de vous dire, c'est bien cela. Donc, il y a une conférence sur l'ECRI en janvier 2010 et une autre sur l'éthique et l'environnement en septembre 2010 dans le cadre de l'UNESCO.

M. le Président.- Merci, Monsieur BIANCHERI.

Mme le Chef de Cabinet	
Ch. 6 – Domaine Social et Humanitaire	
sc. 6.1 – Subventions	
606.101 – Croix-Rouge Monégasque	2.117.400
606.1011 – APD Croix Rouge	35.500
605.102 – Amicale des Donneurs de sang	32.000
606.103 - APD - AMADE.	109.800
606.113 – Société protectrice des Animaux	75.200
606.114 – Subventions diverses	138.000
606.115 - Fight Aids	217.000
606.127 – Association Monégasque des Handicapés Moteurs	100
606.129 – Jeune J'écoute.	380.000
606.130 – APD - Aide et Présence	65.100
606.135 – Lutte Cancer	90.000
606.137 - AMAPEI - CAPS	1.364.100
606.139 – APD - Mission Enfance	98.600
	4.722.800
sc. 6.2 – Politiques Publiques	110 000
606.203 – Prestations Sociales aux étudiants monégasques	110.000
606.204 – Gratifications & aides sociales	235.000
606.205 – Bourses d'études.	2.765.000
606.206 – Prévention médico-sociale	649.800
606.207 – Aide à la famille	127.000
606.208 – Fonctionnement Centre Médico-Psychologique	552.200
606.209 – Aide travailleurs-indépendants auxiliaires	1.822.000
606.211 – Amélioriation habitat.	100.000
606.212 – Médecins – indemnité compensatoire.	48.000
606.214 – Droit de réservation.	1.000.000
606.216 – Aide aux personnes agées.	100.000
606.217 – Centre de Coordination Gérontologique.	261.500
606.218 – Structure d'accueil Spéranza.	548.700
606.219 – Formation professionnelle	150.000
606.221 – Centre Accueil Thérapeutique Temps partiel.	292.600
606.222 – Aide Nationale au Logement.	7.850.000
606.223 – Mesures en faveur personnes handicapées.	360.000
606.224 – Bonification prêts accession propriété	15.000
606.228 – Aide à l'installation professionnelle	590.000
606.229 – Aide à l'installation artistes	10.000
606.238 – AMAPEI – Foyer vie handicapés	490.800

606.242 – Allocation différentielle de loyer	1.800.000
606.246 – Colonies de vacances	82.000
	19.959.600
	24.682.400
M. le Président. S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions ? Pas d'abstention.	
Le chapitre 6 est adopté.	
	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
CH. 7 – DOMAINE SPORTIF	
sc. 7.1 – Subventions	
607.101 – Centre formation ASM FC.	2.119.300
607.105 – Yacht Club de Monaco.	375.100
607.107 – Subventions diverses	124.600
607.108 – Tennis Club.	287.400
607.110 – Fédération Motonautique.	60.200
607.117 – AGFIS – ATP	108.800
sc. 7.2 – Politiques Publiques	3.075.400
607.202 – Sport scolaire.	1.082.000
607.203 – Comité Olympique.	1.216.200
607.204 – Aide aux sportifs de haut niveau	252.000
607.208 – Bourses sportives.	57.900
50.1 <u>2</u> 00 20 <b>11.50</b> 0 sperit <b>5</b> 00 minimum	2.608.100
	5.683.500
<b>M. le Président.</b> S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 7, je vais le mettre aux voix.	
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.	
Abstentions? Pas d'abstention.	
Le chapitre 7 est adopté.	
•	(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet	
III. MANIFESTATIONS	
CH. 8 – Organisation manifestations	
sc. 8.1 – Subventions	
608.103 – Festival international TV / Mediax	4.850.000
608.104 – Epreuves sportives automobiles	14.106.000

608.112 – Festival Mondial Théatre Amateur.	10.000
608.114 – Manifestations nouvelles.	100.000
608.116 – Exploitation Grimaldi Forum SAM.	7.288.000
608.129 - Grands Prix Magiques	145.600
608.130 – Expositions florales	315.000
608.132 – Manifestations sportives	1.104.100
608.134 – Monaco Inter Expo.	500.000
608.137 – Evénement culturel Grimaldi Forum	4.200.000
608.141 - Convention services ASM FC SAM.	1.825.000
	34.443.700
sc. 8.2 – Politiques Publiques	
608.201 – Manifestations nationales.	542.000
608.202 - Centenaire Balais Russes	50.000
608.205 – Congrès – Réceptions.	1.200.000
608.206 - Congres - Contributions.	1.388.000
608.207 – Manifestations culturelles	456.000
608.213 – Animation.	130.000
	3.766.000
	38.209.700
	20.207.700

# M. le Président. Madame MANZONE-SAQUET.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

L'an dernier, à pareille époque, j'avais souhaité que soit maintenue aux retraités de la Fonction Publique, l'allocation de salaire unique dont bénéficient les fonctionnaires.

Monsieur le Ministre, je vous remercie, vous avez fait droit à ma demande, je vous en sais gré. Aujourd'hui, c'est chose faite, mais j'aimerais que l'on m'explique les modalités d'application du versement de cette allocation. Il est bien entendu qu'elle n'a certainement pas d'effet rétroactif, parce qu'il y a des retraités depuis vingt ans, et cela s'avèrerait vraiment trop onéreux pour le Gouvernement, mais lorsque je parle de retraités qui perçoivent le salaire unique, j'entends bien, hormis les personnes ayant des enfants à charge, je parle du retraité qui a une épouse qui, elle-même n'a jamais exercé d'activité.

Alors, j'aimerais savoir quelles sont les modalités. Peut-être que Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé pourra me répondre : est-ce qu'elle est systématiquement appliquée ? Est-ce que les ayants droit doivent en faire la demande, et auprès de quel Service ? Merci.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Alors, la prime de salaire unique, en fait, est versée aux fonctionnaires, dont le conjoint est au foyer, et avec une modulation du montant de cette prime, selon qu'il y a, ou pas, des enfants à charge, dans les deux cas.

Donc, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, tous les fonctionnaires qui partent à la retraite, bénéficient du maintien de cette prime de salaire unique. En revanche, comme vous l'avez indiqué, il n'y a pas eu de rétroactivité de cette mesure, ce qui signifie que nous ne sommes pas revenus sur des situations, effectivement, qui étaient constituées, pour certaines, depuis dix, quinze ou vingt ans. Il y a environ un millier de fonctionnaires retraités qui relèvent du Service des Prestations Médicales de l'Etat et donc, qui seraient potentiellement concernés par cette mesure, si on décidait de procéder à un rattrapage sur les situations déjà constituées.

Alors, moi ce que je vous propose de faire, c'est peut-être, de faire une évaluation, peut-être que la Direction du Budget et du Trésor a la capacité de le faire. C'est-à-dire de voir les personnes qui, au moment de leur départ à la retraite, ont pu bénéficier de cette prime de salaire unique, pour voir le nombre de personnes qui seraient concernées par une mesure de rattrapage qui irait un peu plus loin.

- M. le Président.- D'accord. Alors, moi j'essaye de comprendre, je découvre le problème, là, avec vous sur le siège. En fait, cela veut dire que vous n'avez imaginé de ne donner ce maintien de l'allocation, qu'à ceux qui prennent la retraite après l'engagement, c'est-à-dire, l'année dernière ?
- M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, on maintient cette prestation aux personnes qui partent à la retraite en bénéficiant de cette prime de salaire unique.

Il est évident que lorsque vous avez des personnes qui sont parties, il y a quinze ans à la retraite, qui pendant quinze ans n'ont pas bénéficié de cette prime, effectivement, nous n'avons pas envisagé de rétroactivité sur ces situations.

M. le Président.- C'est assez discutable, parce que c'est quand même un traitement inégalitaire entre fonctionnaires du même Etat, puisqu'en résumé, Madame la Doyenne, si vous êtes partie un an avant le progrès qui a été réalisé, vous n'avez plus d'allocation de salaire unique...

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- L'allocation de salaire unique, elle, était versée jusqu'à la retraite.... Au moment où un fonctionnaire est admis à faire valoir ses droits à la retraite, non seulement ses ressources diminuent, non seulement son épouse est toujours en vie et s'alimente de la même façon qu'avant, il faut quand même qu'on apporte cette petite aide...

(Rires)

- ... Je ne comprenais pas pourquoi on avait supprimé cette allocation et je remercie Monsieur le Ministre d'Etat de s'en être occupé.
  - M. le Ministre d'Etat.- J'ai bien compris, Madame.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Vous êtes le seul à m'avoir compris, Monsieur le Ministre.

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Et j'ai bien compris, mais je dis que, autant ce n'est pas possible de rendre rétroactive la chose, autant je pense, effectivement, que tous ceux qui remplissent les conditions, doivent pouvoir en bénéficier. Donc, il faudra corriger cela.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Voilà, c'est en ce sens que je pourrai renseigner les personnes qui me

demandent ce qu'elles doivent faire ? Est-ce que cela m'est attribué maintenant ou bien est-ce qu'il faut faire une demande ? Et cette demande, elle doit être adressée à quel Service, c'est cela aussi que je veux savoir.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-Au Service des Prestations Médicales de l'Etat.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Merci, c'est ce que je voulais savoir.

M. le Président.- Nous découvrons tout cela ce soir, mais votre question est pertinente, parce que vous avez convaincu, à juste titre, l'Assemblée et le Gouvernement, Madame la Doyenne. Je me mets à la place de celui qui est parti à la retraite six mois plus tôt, il ne doit pas comprendre pourquoi celui qui part six mois plus tard a le bénéfice de cette allocation et pas lui. Autant, nous comprenons qu'on ne puisse payer pour les années passées, autant à partir du 1er juin 2009, tous les fonctionnaires retraités dans cette situation doivent pouvoir en bénéficier. Il s'agit tout simplement d'équité.

# Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Mais non!

**M. le Président.-** Mais justement Madame, c'est bien ça le problème, ce n'est pas donné à ceux qui sont déjà partis à la retraite...

**Mme Nicole Manzone-Saquet.-** Mais ceux qui sont partis, il y a dix ans à la retraite, ils sont retraités, on leur maintient l'allocation, c'est tout...

**M. le Président.-** Mais non, c'est ce que vous a expliqué le Conseiller.

**Mme Nicole Manzone-Saquet.-** Alors là, on va repartir, Monsieur le Ministre, on va repartir en campagne tous les deux...

(Rires).

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales de regarder ce problème. Vous avez bien fait de poser la question, Madame la Dovenne.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Je vois une main se lever. Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une question, Monsieur le Président, sur la ligne 608.104 « Epreuves Sportives Automobiles », nous voyons le Budget augmenter de 4 M€ entre le Budget 2008 et le Primitif 2010. Je voulais savoir ce qui s'était passé pour justifier l'augmentation de 4 M€?

- M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur GARDETTO, la crise!
- **M. Jean-Charles Gardetto.** En fait, depuis le Primitif 2009, pardon, le Primitif 2009 était à 10.500.000 €, et aujourd'hui, nous sommes à 14.106.000 €.
- M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur GARDETTO, les plus 2 M€ du Budget Rectificatif que vous avez votés, il y a quelques semaines, tiennent au fait que la crise est là, le Budget Primitif de 2009 a été effectivement préparé à une époque où, évidemment, nous n'avions pas d'informations sur le nombre de spectateurs et la billetterie du Grand Prix de Formule 1 de Monaco. Ce qui a amené l'obligation de rajouter 2 M€ au Budget Rectificatif.

Malheureusement, les organisateurs du Grand Prix, considèrent que cette baisse n'est probablement pas terminée ou qu'il y a une baisse complémentaire à anticiper en 2010. Deuxièmement, 2010 par rapport à 2009, il y a deux faits supplémentaires : il y a le Grand Prix Historique, qui a lieu tous les deux ans et ensuite la subvention pour la « Kart Cup », qui est de 200.000 €, est englobée dans le Budget Primitif 2010. En 2009, elle n'avait pas été englobée, parce qu'en réalité, au moment où le Budget avait été préparé, il avait été imaginé que cette édition de la « Kart Cup », n'aurait pas lieu en 2009, alors qu'elle a eu effectivement lieu, et qu'elle se poursuivra normalement chaque année. Donc, si vous voulez l'explication du passage de 10.500.000 € à 14 M€ tient à trois faits. Premièrement, en 2010, il y a le Grand Prix Historique, deuxièmement, il y a la prise en compte de la « Kart Cup » et troisièmement, une diminution des entrées du Grand Prix de Formule 1.

M. Jean-Charles GARDETTO. Merci, Monsieur le Conseiller, pour ces précisions. J'aurais encore une question sur la ligne 608.130 « Expositions Florales ». On passe de 95.000 € à 315.000 €. Alors, d'après les informations qu'on avait eues au moment des séances privées, on nous avait parlé du financement de la participation de Monaco au Chelsea Flower Show en 2011, c'est-à-dire la construction de jardins en Angleterre, budgétisée sur trois exercices pour un total de 450.000 €, sur les exercices 2009, 2010 et 2011, et j'avais noté que M. Tonelli devait nous fournir des détails sur le contrat avec la paysagiste anglaise.

Je ne sais pas quel genre de services fournit la paysagiste anglaise à M. TONELLI, mais je n'ai toujours pas vu le contrat...

(Rires et brouhaha)

- M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- De mémoire, Monsieur GARDETTO, un courrier a été adressé depuis lors, mais je crois qu'il faudra vérifier avec le Secrétariat Général...
- **M. le Président.-** ... Non, je vous assure que nous n'avons pas reçu de courrier à ce sujet... ce n'est pas encore arrivé chez nous, cela doit être dans les tuyaux puisque ce n'est pas arrivé chez nous.

Je redis pour les internautes qui nous écoutent, et qui n'étaient pas là au début de la séance à 17 heures, M. Tonelli n'est pas en train de se reposer, M. Tonelli est à Copenhague ce soir, pour représenter la Principauté, aux côtés du Prince Souverain au Sommet sur le climat.

- **M. Jean-Charles GARDETTO.-** Peut-être est-il allé se rendre compte des progrès des paysages anglais...
- **M. le Ministre d'Etat.-** Il est peut-être en train de planter des rosiers...

(Rires et brouhaha).

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 8.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

16.968.000

#### Mme le Chef de Cabinet.-

## IV. INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH 9 – AIDE INDUSTRIE COMMMERCE ET TOURISME

Ch. 9 – Aide Industrie Commmerce et Tourisme	
sc. 9.1 – Subventions	
609.112 – Activites Audio-visuelles	475.000
609.117 – Chambre de Développement	1.350.000
609.119 – Coordination CAM Communes limitrophes	170.000
609.121 – MC2D	30.000
	2.025.000
sc. 9.2 – Politiques Publiques	
609.201 – Aide commerce.	375.000
609.202 – Aide industrie	2.500.000
609.204 – Bonifications de prêts.	20.000
609.208 – Etudes économiques.	6.580.000
609.210 – Aide développement durable.	1.064.000
609.213 – Rachat investissement.	1.000
609.214 – Intervention économique.	2.703.000
609.218 – Exploitation Gare.	900.000
609.221 – Participation Réseau Télé.	800.000
	14.943.000

# M. le Président.- Monsieur Nouvion.

**M. Laurent NOUVION.-** Juste pour expliquer que nous nous abstiendrons, puisque c'est le chapitre qui contient la ligne 609.208 pour les « Etudes Economiques » et particulièrement la campagne de publicité à venir ; comme à l'heure actuelle, nous n'avons pas beaucoup d'informations, nous nous abstiendrons sur ce chapitre.

#### M. le Président.- Madame Boccone-Pages.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES. 2.500.000 €, pour « Aide et Industrie », est-ce que vous faites des contrôles sur les aides qui sont données au niveau des entreprises, au niveau des salariés, au niveau de la flexibilité du travail, au niveau des horaires? Je ne sais pas qui je dois interroger, en fait je regarde Monsieur CAMPANA, mais je ne vais plutôt m'adresser à vous, Madame le Conseiller.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- En fait, cette ligne recouvre la prime industrielle, donc, c'est l'aide aux paiements des loyers pour les industries. Il y a des critères très stricts, elle est versée aux industries qui occupent des surfaces industrielles. Il y a un loyer plancher donc, pour tous les loyers qui dépassent ce plancher, on verse une prime, la prime elle-même est plafonnée en global. C'est-à-dire qu'on ne verse pas plus de « tant » par entreprise, même si le loyer est bien supérieur. Les critères sont assez stricts et on la verse tous les trimestres et on vérifie tous les trimestres que cela correspond bien.

# M. le Président.- Monsieur LORENZI.

**M. Pierre Lorenzi.-** Qu'est-ce qui justifie donc cette augmentation plus que significative, puisque j'imagine que les loyers n'ont pas dû augmenter, puisqu'on est plutôt à la baisse des loyers ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Nous avons pris des mesures d'aide pendant la crise, donc, nous avons augmenté les plafonds et nous avons baissé le loyer de référence, je crois de...

**M. Pierre Lorenzi.-** ... C'est le mode de calcul qui explique l'augmentation.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Et puis je pense que de plus en plus d'entreprises connaissent cette aide et viennent nous la demander, parce que, peut-être, l'information n'était pas claire et certaines entreprises pensaient qu'elles n'y avaient pas droit si elles étaient dans les Domaines, ou le contraire, donc, nous avons de plus en plus de demandes.

M. le Président.- Je voulais juste préciser qu'une majorité d'Elus vont voter le chapitre, et donc les 5 M€ pour la communication ; si on ne votait pas ces crédits, ce serait ennuyeux parce que nous avons cette campagne demandé nous-mêmes communication, mais je voudrais préciser aussi deux choses. Premièrement, c'est que, bien sûr, comme tous les crédits, c'est un crédit maximum, donc cela ne veut pas dire qu'on utilisera les 5 M€ et, deuxièmement, ce n'est pas du tout, évidemment, un chèque en blanc de l'Assemblée, car nous avons rendez-vous, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre, en janvier, pour avoir une deuxième réunion et un compte rendu du travail préparé par les trois experts entre les deux réunions avec le Conseil National et que, bien évidemment, même si nous votons ces crédits, nous entendons bien donner notre avis et, d'ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à nous écouter. Nous essaierons donc de vous donner des avis avisés. Je tenais à le préciser et ensuite chacun va voter comme il l'entend.

Monsieur Lorenzi.

**M. Pierre Lorenzi.-** Est-ce qu'on peut avoir une explication sur la ligne 609.210 « Aide au développement durable », qu'est-ce que cela comprend ?

(S.E. M. le Ministre intervient hors micro).

C'est ça, c'est une prime 30 %. Parce que là, on voit par contre une très grande stabilité.

**M. Bernard MARQUET.-** Ce n'est pas le financement pour l'achat des véhicules ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je ne peux pas vous dire exactement, ce sont normalement les Services de M. TONELLI qui, évidemment, gèrent cette ligne.

#### M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, moi j'ai une question sur la ligne 609.117, qui passe de 1 M€ à 1.350.000 € et je voulais savoir quel était le bilan de l'action menée par la C.D.E., c'est-à-dire combien d'entreprises monégasques se sont implantées à l'étranger. Combien d'entreprises étrangères se sont implantées à Monaco ? Quel supplément de T.V.A. a été engendré par l'action de la Chambre de Développement ? Comment peut-on chiffrer le bilan d'activité de la C.D.E. ?

#### M. le Président.- Madame le Conseiller.

**Sophie** Thevenoux.- Conseiller de Mme Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On vous enverra un bilan de la C.D.E. détaillé. Aujourd'hui, je ne vais pas vous détailler le nombre d'entreprises, je pense qu'on vous a déjà envoyé quelques éléments. La C.D.E. s'est beaucoup déployée, en ces temps difficiles, pour aller régulièrement dans des endroits relativement éloignés, mais notamment en Angleterre, parce qu'on vous disait tout à l'heure, c'est l'endroit où on va chercher des financiers qui voudraient s'installer en Principauté. Donc, elle a une action très forte avec les Consulats divers, dans les différents pays, et encore une fois notamment, à Londres, pour pouvoir aller convaincre des personnes de venir s'installer en Principauté. Nous les recevons à la Direction de l'Expansion Economique et c'est de cette synergie que nous pouvons espérer avoir de nouveaux investisseurs.

Nous vous avons envoyé certaines données, je pense, déjà, mais on peut les détailler. L'augmentation est due à la crise, parce qu'effectivement, les entreprises qui cotisent et qui font une partie du budget de la Chambre de Développement avaient, sans doute, moins de disponibilités pour entreprendre les voyages, les missions de prospection à l'étranger et donc, voilà le pourquoi de l'augmentation de cette dotation.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie de cette précision. Je vois effectivement qu'il y a des missions, des déplacements et j'aurais aimé avoir quelques informations sur le résultat de ces démarches, c'est-à-dire, concrètement, ce qui s'est passé à la suite de ces différentes missions. Combien d'entreprises se sont effectivement établies à Monaco et combien d'entreprises monégasques se sont établies à l'étranger ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On peut rechercher cela. C'est vrai que les missions sont faites. Maintenant, les entreprises notamment monégasques qui passent des marchés aussi avec l'étranger, elles ne viennent pas, à chaque fois, nous rendre compte des marchés qu'elles ont passés, parce qu'elles sont parties avec la Chambre de Développement Economique. En fait, c'est aussi des missions qui nouent des contacts avec les entreprises. Alors les contacts, cela amène des marchés tout de suite ou pas, et les entreprises ne viennent pas nous dire immédiatement les contacts qu'elles ont pris.

Les entreprises qui viennent s'installer à Monaco, nous avons des personnes qui viennent prendre des renseignements en Principauté, après elles s'installent tout de suite, pas tout de suite, on peut vous donner des premiers chiffres, mais il n'y a pas véritablement, immédiatement, des chiffres qui peuvent être définitifs tout de suite. C'est comme la T.V.A.. La T.V.A., après ça ne découle pas forcément du fait qu'il y a une implantation.

M. le Ministre d'Etat.- Permettez-moi d'intervenir. Moi, il y a des choses auxquelles je ne pourrai pas vous répondre, parce que je crois que les entreprises, elles s'installent ou elles ne s'installent pas et je ne sais pas si c'est grâce ou pas grâce à la Chambre de Développement Economique. Il faut être réaliste, les entreprises s'installent si elles ont envie de s'installer et elles ne vont pas nous dire : « je m'installe parce que j'ai vu la Chambre de Développement Economique ». Donc, pour cela, je ne pourrai pas vous donner de statistiques, encore moins, bien entendu la retombée de T.V.A. qui provient des entreprises qui auraient été installées par la Chambre de Développement Economique. Les motivations de localisation des entreprises sont insoupçonnables et je ne sais pas, alors je ne pourrai pas vous le dire.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Je vais répondre à Monsieur LORENZI, sur l'article 609.210.

Donc, le crédit de 564.000 € est destiné à deux opérations à hauteur d'environ la moitié pour les subventions « achats véhicules propres » et l'autre moitié est liée à la convention que nous avons avec le Mercantour pour promouvoir le développement durable dans le Mercantour.

**M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures.

M. Franck BIANCHERI.-Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour Economiaues Affaires Internationales.- Excusez-moi, j'interviens en tant qu'ancien Président de la C.D.E. parce qu'il y a quand même deux choses importantes que je voudrais dire. La première, c'est que vous vous rappelez qu'il y a eu un rapport BAIN, qui a été fait sur l'attractivité de la place financière et sur les mesures qui devaient être prises. L'intégralité de ces mesures et la participation à des salons l'ont été par la C.D.E., sans augmentation budgétaire. Il y a deux salons qui s'appellent SHOREX et GAIM auxquels la Principauté a participé, sans augmentation budgétaire.

Deuxièmement, pour vous répondre sur des cas d'implantation, uniquement grâce à la C.D.E. et aux actions également faites par la Commission de Contrôle des Activités Financières, il y a la Société TRAFALGAR et la Société CHEYNÉ, qui sont deux gestionnaires de fonds, très réputées, et qui se sont installées en Principauté, conformément à la politique que nous avons décidé de mener. Voilà aussi à quoi sert la C.D.E..

**M. le Président.-** Merci. Nous allons passer au vote de ce chapitre 9 que je vais mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Nous en avons terminé avec les chapitres de dépenses, nous passons donc aux Comptes Spéciaux du Trésor. Nous écoutons Madame le Chef de Cabinet.

Mme le Chef de Cabinet		
80 – Comptes d'Operations Monetaires	DEPENSES	RECETTES
8000 – Emission pièces de monnaies	500.000	500.000
M. le Président S'il n'y a pas d'intervention sur ce compte, je vais le mettre Avis contraires ? Pas d'avis contraire. Abstentions ? Pas d'abstention. Le compte 80 est adopté.	e aux voix.	
		(Adopté).
Mme le Chef de Cabinet		
81 – Comptes de Commerce	DEPENSES	RECETTES
8120 – Préfinancement Congrès	1.000 1.000.000 5.000.000 180.000 30.000	1.000 2.000.000 3.800.000 180.000 30.000
·	6.211.000	6.011.000
Abstantions? Pas d'abstantion		
Avis contraires ? Pas d'avis contraire. Abstentions ? Pas d'abstention. Le compte 81 est adopté.		(Adopté).
Abstentions ? Pas d'abstention. Le compte 81 est adopté.		(Adopté).
Abstentions ? Pas d'abstention.	DEPENSES 61.000 2.120.000 29.200.000 31.381.000	(Adopté).  RECETTES 61.000 42.420.000 30.000.000 72.481.000
Abstentions ? Pas d'abstention. Le compte 81 est adopté.  Mme le Chef de Cabinet 82 – Comptes de Produits Regulierement Affectes 8217 – Education Nationale – Form. étud. étrangers	61.000 2.120.000 29.200.000 31.381.000	RECETTES 61.000 42.420.000 30.000.000
Abstentions ? Pas d'abstention.  Le compte 81 est adopté.  Mme le Chef de Cabinet 82 – Comptes de Produits Regulierement Affectes 8217 – Education Nationale – Form. étud. étrangers	61.000 2.120.000 29.200.000 31.381.000	RECETTES 61.000 42.420.000 30.000.000
Abstentions ? Pas d'abstention. Le compte 81 est adopté.  Mme le Chef de Cabinet 82 – Comptes de Produits Regulierement Affectes 8217 – Education Nationale – Form. étud. étrangers	61.000 2.120.000 29.200.000 31.381.000	RECETTES 61.000 42.420.000 30.000.000 72.481.000
Abstentions? Pas d'abstention. Le compte 81 est adopté.  Mme le Chef de Cabinet 82 – Comptes de Produits Regulierement Affectes 8217 – Education Nationale – Form. étud. étrangers	61.000 2.120.000 29.200.000 31.381.000 e aux voix.	RECETTES 61.000 42.420.000 30.000.000 72.481.000  (Adopté).
Abstentions ? Pas d'abstention. Le compte 81 est adopté.  Mme le Chef de Cabinet 82 – Comptes de Produits Regulierement Affectes 8217 – Education Nationale – Form. étud. étrangers	61.000 2.120.000 29.200.000 31.381.000	RECETTES 61.000 42.420.000 30.000.000 72.481.000

8370 – Assurance prospection foire	4 580 000	3.966.000
8367 – Avances aux entreprises	300.000 530.000	300.000 186.000
8361 – Avances diverses	150.000	150.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce compte, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

## Mme le Chef de Cabinet.-

84 – Comptes de Depenses sur Frais Avances de l'Etat	DEPENSES	RECETTES
8410 – Avances dommages	1.732.500	1.037.500
8420 – Domaines – Avances	20.000	
8422 – Fonction Publique A.D.C	200.000	200.000
8477 – Frais de Poursuite	30.000	30.000
	1.982.500	1.267.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce compte, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

(Adopté).

# Mme le Chef de Cabinet.-

85 – Comptes de Prets	DEPENSES	RECETTES
8500 – Prêts a l'habitation	1.500.000	140.000
8510 – Prêts hôteliers	300.000	47.000
8520 – Prêts a l'Installation professionnelle	350.000	124.000
8530 – Prêts Immobiliers.	200.000	16.700
8551 – Aide a la famille monégasque	400.000	400.000
8560 – Prêts divers	200.000	32.000
8566 – Immeuble Rue Florestine	244.000	244.000
8570 – Aide Nationale au Logement	350.000	350.000
8571 – Allocation Différentielle de Loyer	200.000	200.000
8595 – Participation Autoroute A8		2.257.000
8597 – Intervention Economique	500.000	500.000
	4.244.000	4.310.700

**M. le Président.-** Monsieur LORENZI, une remarque ?

# M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais savoir si on pouvait avoir le dernier chiffre sur les contrats Habitation-Capitalisation?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je crois qu'il y a trois cent trente demandes et il y avait, aux dernières nouvelles, parce que nous avons commencé à signer les contrats au début décembre, il y avait trente-cinq contrats signés. Nous pensons en signer une cinquantaine d'ici la fin de l'année et ensuite, tous les autres viendront, puisqu'en tout, il y a trois cent trente demandes à ce jour.

# M. le Président.- Demandes de signatures ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Demandes de signature de contrats. Il y a un peu plus de huit cents demandes d'information.

**M. le Président.-** Exactement, c'est huit cents demandes d'information, trois cent trente demandes de signatures de contrats.

**Mme Sophie THEVENOUX.-** Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Et, à ce jour, trente-six contrats qui sont effectivement signés; en fait, il y a des signatures tous les jours en ce moment.

M. le Président.- Parce que le dernier chiffre connu, de mémoire, était de deux cent soixante-dix demandes de signatures, donc cela veut dire que les choses évoluent comme on l'imaginait, tous les jours de manière importante.

Monsieur Bertrand.

**M. Gérard Bertrand.**- Madame le Conseiller, quel est le délai entre l'accord et la signature ? C'est-à-dire,

lorsque vos Services reçoivent un avis favorable pour le contrat et le moment de la signature effective ?

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- En ce moment, je crois qu'il n'y a pas énormément de délai, le délai, c'est le temps pour prendre rendez-vous, parce qu'effectivement, en ce moment, les gens signent toute la journée.

**M. Gérard Bertrand.-** Moi, j'ai une personne de ma famille qui a écrit, et cela fait un mois, et elle n'a toujours pas de réponse.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Elle est d'accord sur les termes de son contrat, c'est cela ?

M. Gérard BERTRAND.- Oui, c'est cela.

Mme Sophie THEVENOUX.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Eh bien écoutez, je suis étonnée.

M. le Président.- Merci pour ces précisions.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce compte, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté.

(Adopté).

Ceci termine notre ordre du jour de ce soir. Nous nous retrouverons jeudi soir pour le vote de la loi de Budget.

La séance est levée.

Merci.

(La séance est levée à 22 heures 30).